

STATUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Rapport du Canada

pour le

Bilan de mi-parcours CONFINTEA V Un suivi de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes

Préparé pour

le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
la Commission canadienne pour l'UNESCO
et Développement des ressources humaines Canada

juin 2004



Gouvernement du Canada
Government of Canada



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Table des matières

CHAPITRE 1 Introduction	1
Renseignements généraux	1
Bilan de mi-parcours : point de vue du Canada	5
L'éducation au Canada	7
Les provinces et les territoires	9
Le gouvernement du Canada, ses ministères et ses agences	13
Les ONG pancanadiennes en alphabétisation	20
CHAPITRE 2	22
Thème 2 : Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes	22
Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels	22
Les provinces	22
Le gouvernement du Canada	24
Les organismes d'alphabétisation	25
Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes	25
Les provinces	25
Le gouvernement du Canada	26
Indicateur 3 : Augmentation de la participation	28
Les provinces	28
Le gouvernement du Canada	29
Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes	31
Les provinces	31
Le gouvernement du Canada	33
Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes	36
Les provinces	36
Le gouvernement du Canada	37
Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes	38
Les provinces	38
Le gouvernement du Canada	39
Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations	39
Les provinces	40
Le gouvernement du Canada	41
Les organismes d'alphabétisation	42
Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009	43
Les provinces	43
Le gouvernement du Canada	44
CHAPITRE 3	48
Thème 3 : Alphabétisation et éducation de base	48
Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels	48
Les provinces	48
Les organismes d'alphabétisation	49
Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes	50
Les provinces	50
Le gouvernement du Canada	51

Les organismes d'alphabétisation	51
Indicateur 3 : Augmentation de la participation.....	52
Les provinces	52
Les organismes d'alphabétisation	52
Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes	53
Les provinces	53
Les organismes d'alphabétisation	54
Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes.....	58
Les provinces	58
Les organismes d'alphabétisation	58
Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes.....	59
Les provinces	59
Les organismes d'alphabétisation	60
Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations	61
Les provinces	61
Les organismes d'alphabétisation	62
Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009	63
Les provinces	63
Le gouvernement du Canada	64
Les Partenariats en ressources humaines.....	66
Les organismes d'alphabétisation	67
CHAPITRE 4.....	69
Thème 7 : Éducation des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information ...	69
Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels.....	69
Les provinces	69
Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes.....	70
Les provinces	70
Le gouvernement du Canada	70
Indicateur 3 : Augmentation de la participation.....	71
Les provinces	71
Le gouvernement du Canada	71
Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes	71
Les provinces	71
Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes.....	72
Les provinces	72
Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes.....	72
Les provinces	72
Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations	72
Les provinces	73
Le gouvernement du Canada	73
Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009	74
Les provinces	74
Les organismes d'alphabétisation	74
Ressources et références	75
Les provinces et les territoires.....	75

Agences et ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation au Canada...	75
Gouvernement du Canada	77
Développement des ressources humaines Canada (DRHC).....	77
Institut canadien sur l'apprentissage	77
Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation	78
Valoriser l'alphabétisation au Canada.....	78
Ressources autochtones	79
Conférence Board du Canada	80
Les organismes d'alphabétisation (ONG)	80
International.....	82
Annexe	83
Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)	83
Exemples de meilleures pratiques	83
Août 2004 : ADDENDUM au bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V	88

Remarque : Pour alléger le texte, seul le masculin est employé dans l'ensemble de ce document.

Remerciements

En préparation du Bilan de mi-parcours de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA +6) de septembre 2003, l'UNESCO a invité tous les États membres à rédiger un rapport national sur les progrès réalisés en matière de politiques et de pratiques en éducation des adultes, depuis la publication de *La déclaration de Hambourg* et de *l'Agenda pour l'avenir* qui ont généré un nouvel engagement envers l'éducation des adultes.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) ont entrepris ce bilan, et nous souhaitons remercier Christine Laliberté de la CCUNESCO et Sheila Molloy du CMEC qui ont assuré la coordination de ce rapport national. En tant que coordinatrices, elles ont planifié la structure et obtenu les données du rapport canadien ici présenté; elles y ont apporté des suggestions et révisé les diverses versions préliminaires rédigées par Jean Stinson, rédactrice principale.

Le CMEC a invité les provinces et les territoires du Canada à participer à la rédaction du présent rapport et quatre provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, ont complété la grille d'analyse commune conçue en vue d'établir un rapport complet de tous les États membres. Les documents originaux, d'où est dérivé ce rapport, nous ont été fournis par les personnes-ressources de ces instances, en particulier : Mike Clow, Department of Continuing Education and Training (ministère de l'Éducation permanente et de la Formation), et Barbara MacNutt, Literacy Initiatives Secretariat (Secrétariat des initiatives en alphabétisation), de l'Île-du-Prince-Édouard; Alain Mercier, directeur de la Formation générale des adultes du Ministère de l'Éducation du Québec; Barbara Wynes, Department of Advanced Education and Training (ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle), et Anna Beauchamp, Adult Learning and Literacy (Apprentissage et alphabétisation des adultes), du Manitoba, et finalement, Sharon Markesteyn de Saskatchewan Learning, ministère de l'Éducation de cette province.

CCUNESCO a obtenu le soutien financier de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) du gouvernement fédéral, et Louise Lazar, de la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation, a coordonné les données du gouvernement du Canada.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) de la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation travaille en partenariat, non seulement avec les ministères et les agences connexes de chaque gouvernement provincial et territorial, mais aussi avec les organisations non gouvernementales (ONG) dont la participation au développement de l'alphabétisme, en français et en anglais, contribue de multiples façons à l'éducation des adultes dans tout le pays. Wendy DesBrisay et Fiona Murray du Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) et Sophie Tremblay de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) nous ont fait part de leurs réponses.

Nous souhaitons également souligner l'importante contribution des personnes qui ont lu et commenté la version préliminaire du rapport et qui nous ont ainsi fourni de précieux renseignements supplémentaires.

CHAPITRE 1 Introduction

Renseignements généraux

Le présent rapport sur l'éducation des adultes a été rédigé à la demande de l'UNESCO, en préparation du Bilan de mi-parcours de la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFITEA +6), qui s'est tenue du 6 au 11 septembre 2003, à Bangkok, en Thaïlande.

L'UNESCO a invité tous les États membres à préparer un bilan de mi-parcours sur les progrès accomplis au cours des six années qui ont suivi la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V), qui avait eu lieu à Hambourg, du 14 au 18 juillet 1997. *La déclaration de Hambourg* et *l'Agenda pour l'avenir*, qui ont émergé de cette conférence, émettent une même vision d'avenir d'une « éducation pour tous, tout au long de la vie », adoptée par le Forum mondial sur l'éducation, en 2000, d'où est né le Cadre d'action de Dakar.

La réunion de représentants des gouvernements et d'organisations non gouvernementales (ONG), qui participent à divers aspects de l'éducation tout au long de la vie, a fait de CONFINTEA V une conférence historique qui a défini une nouvelle perspective de l'éducation des adultes. *L'Agenda pour l'avenir* décrit en détails ce nouvel engagement envers le développement de l'éducation des adultes. Ce texte met l'emphase sur les problèmes auxquels l'humanité tout entière est confrontée à la veille du XXI^e siècle et sur le rôle crucial que doit jouer l'éducation des adultes, afin de permettre aux femmes et aux hommes de tous âges de relever les défis les plus urgents en faisant preuve de savoir, de courage et de créativité.

Pour s'inscrire dans la vaste perspective des organismes internationaux en regard à l'éducation des adultes, l'UNESCO a proposé que les bilans de mi-parcours de chaque pays soient structurés selon les dix thèmes originaux de CONFINTEA V :

1. L'apprentissage à l'âge adulte et la démocratie : les défis du XXI^e siècle
2. Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes
3. Garantir le droit universel à l'alphabétisation et à l'éducation de base
4. Éducation des adultes, égalité et équité entre les sexes et autonomisation des femmes
5. L'éducation des adultes face à la transformation du monde du travail
6. L'éducation des adultes et les questions d'environnement, de santé et de population
7. Éducation des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information
8. L'éducation des adultes pour tous : les droits et les aspirations des groupes différents
9. Les aspects économiques de l'éducation des adultes
10. Promotion de la coopération et de la solidarité internationales.

L'UNESCO a également demandé aux États membres d'évaluer leurs progrès selon les huit indicateurs suivants :

1. Création de structures et de cadres institutionnels
2. Hausse de l'investissement en éducation des adultes, aux niveaux des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral
3. Augmentation de la participation des adultes à l'éducation et aux activités de formation
4. Études de recherche en éducation des adultes

5. Statut et formation des éducateurs et des facilitateurs d'adultes
6. Autonomisation des apprenants adultes
7. Exemples de meilleures pratiques et d'innovations
8. Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009

Pour simplifier la présentation du rapport, l'UNESCO a fourni une grille d'analyse commune qui se trouve à la page suivante.

En tant qu'État membre de l'UNESCO, il a été demandé au Canada de tracer un bilan des progrès réalisés en matière de politiques et de pratiques, et d'indiquer les tendances émergentes et les nouvelles priorités en matière d'éducation des adultes dans tout le pays. Ce rapport national sur les progrès effectués jusqu'à présent peut servir de repère d'évaluation des activités de tous les intervenants au cours des six prochaines années, en préparation à la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui doit avoir lieu en 2009. Il a aussi été demandé à ses contributeurs de déterminer de nouveaux objectifs pour améliorer l'éducation des adultes et d'élaborer une stratégie opérationnelle qui leur permettra d'atteindre ces objectifs d'ici la Sixième Conférence.

Les contributeurs du rapport canadien étaient également requis de lier leurs évaluations des perspectives de changements, des initiatives et des stratégies adoptées pour la promotion de l'éducation tout au long de la vie, aux autres projets de l'UNESCO ayant les mêmes objectifs, notamment, à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), à la Semaine internationale des apprenants adultes, qui a été célébrée pour la deuxième fois au Canada, du 7 au 13 septembre 2003, et au Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroule en deux phases : la première a eu lieu à Genève, en décembre 2003 et la deuxième se tiendra à Tunis, en 2005. La raison de cette démarche est que de nombreuses questions relatives à ces initiatives de l'UNESCO concernent particulièrement les collectivités liées à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, tant aux niveaux des gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) que des niveaux non gouvernementaux.

Il faut remarquer qu'au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des responsabilités législatives envers les systèmes d'éducation formelle aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Le gouvernement du Canada joue un rôle important en favorisant la sensibilisation, l'accessibilité et le développement des capacités au niveau de l'éducation postsecondaire par des services d'information, des mesures de stimulations d'économies précoces pour les études, des prêts et bourses d'études, des crédits d'impôts pour frais scolaires et aussi par des moyens de soutien non financier et des transferts aux provinces. De plus, les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) incluent des mesures actives d'aide à l'emploi, financées par l'assurance-emploi (AE), qui stimulent le développement de l'éducation et des compétences des clients admissibles.

Les systèmes d'éducation formelle provinciaux et territoriaux, les ministères du gouvernement fédéral et les agences responsables du développement des ressources humaines, ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales qui participent au processus d'éducation tout au

long de la vie se partagent la responsabilité de l'éducation des adultes ou de l'éducation permanente et de la formation. Ainsi, tous ces divers intervenants ont été invités à contribuer au présent rapport. Dans une section ultérieure de ce chapitre, sous l'entête L'éducation au Canada, les lecteurs trouveront une vue d'ensemble des systèmes d'éducation dans les dix provinces et les trois territoires qui constituent la Confédération du Canada.

Grille d'analyse commune : synopsis graphique

CONFINTEA 1997-2003 Indicateurs/Thèmes	Thème 1 : Éducation des adultes : démocratie, paix et citoyenneté critique	2 : Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes	3 : Alphabé- tisation et éducation de base	4 : Promouvoir l'autono- misation des femmes	5 : L'éducation des adultes face à la transfor- mation du monde du travail	6 : Éducation des adultes : environne- ment, santé et population	7 : Éduca- tion des adultes : culture, médias et NTI	8 : Éducation des adultes pour les groupes aux besoins spéciaux	9 : Aspects écono- miques : l'éducation des adultes en tant qu'inves- tissement	10 : Promouvoir la coopération, la solidarité et les réseaux internationaux
1. Création de structures et de cadres institutionnels	1.1	1.2.	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10
2. Hausse de l'investis- sment en éducation des adultes	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	2.10
3. Augmentation de la participation	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	3.10
4. Études de recherche en éducation des adultes	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	4.10
5. Statut et formation des éducateurs et des facilitateurs d'adultes	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	5.10
6. Autonomisation des apprenants adultes	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.7	6.8	6.9	6.10
7. Exemples de meilleures pratiques et d'innovations	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	7.10
8. Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10

Bilan de mi-parcours : point de vue du Canada

Les deux organismes en charge de la rédaction du rapport demandé par l'UNESCO sont la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Le financement de ce travail a été assuré par ces deux organismes, de même que par le gouvernement canadien, par l'entremise du Secrétariat national à l'alphabétisation, une division de Développement des ressources humaines Canada.

La Commission canadienne pour l'UNESCO travaille sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Son rôle consiste à offrir un forum de discussion aux gouvernements et à la société civile et à catalyser la participation des organismes canadiens et des citoyens engagés dans les domaines du mandat de l'UNESCO, notamment envers l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture et les communications. <http://www.unesco.ca/>

Le CMEC est le porte-parole national du Canada en matière d'éducation. Il est la tribune où se rassemblent les ministres de l'éducation provinciaux et territoriaux pour discuter de thèmes d'intérêt commun, entreprendre conjointement des initiatives éducationnelles et représenter les intérêts des provinces et des territoires auprès des organismes nationaux liés à l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organismes internationaux. Le CMEC et, par son entremise, les provinces et les territoires travaillent collectivement vers des objectifs communs au moyen d'un large éventail d'activités aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. <http://www.cmec.ca/>

Étant donné que les États membres ont fait face à d'importantes contraintes de temps dans la production de leur rapport et que l'UNESCO a recommandé de l'établir sur un vaste échantillon de tous les niveaux de la société, les coordinateurs de la CCUNESCO et du CMEC ont fait circuler la grille d'analyse commune, ainsi que des documents d'information appropriés, aux autorités des instances provinciales et territoriales, aux ministères et agences du gouvernement fédéral, ainsi qu'aux organismes d'alphabétisation et aux ONG. Il leur a été demandé de fournir des commentaires uniquement sur les thèmes 2, 3 et 7 de la grille, soit : l'amélioration des conditions et de la qualité de l'éducation des adultes, le droit universel à l'alphabétisation et à l'éducation de base, et l'éducation des adultes, la culture, les médias et les nouvelles technologies de l'information. Nous pensons que, des dix thèmes élaborés par la CONFINTEA V, ces trois derniers sont ceux qui sont le plus étroitement associés à l'orientation donnée au rapport du Canada, tel que mentionné antérieurement. En même temps, les contributeurs avaient été informés qu'ils pouvaient élaborer sur n'importe quel autre ou sur tous les autres thèmes et indicateurs qu'ils jugeaient pertinents au travail en cours dans leur instance ou dans leur champ d'activité, et plusieurs l'ont fait.

Quatre des treize instances provinciales et territoriales – l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan – ont relevé le défi de documenter le progrès accompli chez eux et ont soumis leurs commentaires sous forme de tableau. Au nom du gouvernement du Canada, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a

joué un rôle de chef de file et, avec la contribution de ses directions et agences, a établi un rapport sur les activités des ministères fédéraux qui gèrent l'éducation des adultes. Il a documenté leurs politiques, leurs activités et leurs investissements au sein de secteurs spécifiques, particulièrement ceux de la formation en entreprise (DRHC), de l'alphabétisation (Secrétariat national à l'alphabétisation), de l'accès équitable aux opportunités d'apprentissage (Stratégies d'apprentissage et Soutien à l'apprentissage, Subvention canadienne pour l'épargne-études et Programme canadien de prêts aux étudiants), de l'utilisation des technologies d'apprentissage (Bureau des technologies d'apprentissage), de l'éducation des Autochtones (Bureau des relations avec les Autochtones), de soutien de l'apprentissage au travail, particulièrement par l'entremise des conseils sectoriels (Partenariats des ressources humaines) et de l'éducation des adultes dans les prisons (Service correctionnel Canada). Les organisations non gouvernementales (ONG) qui participent aux efforts d'alphabétisation ont également été invitées à présenter des projets, des études de cas et des rapports de recherche afférents à ces thèmes, soit en cours d'élaboration ou complétés.

Pour présenter avec clarté toutes ces contributions dans les chapitres suivants et pour offrir des références précises aux lecteurs, les commentaires de tous les contributeurs ont été organisés selon les huit indicateurs établis. Ceux-ci étaient originalement accompagnés, tel qu'indiqué ci-dessous, de brèves descriptions de sujets pour étude par les contributeurs ou de questions servant à guider leurs réponses.

1. Création de structures et de cadres institutionnels

Les politiques, les dispositions légales, le système de prestation et les innovations (agrément des acquis antérieurs informels et non formels; cours de reprise, diversification des possibilités et du contenu; décentralisation des décisions relatives à l'identification des besoins; contenu de l'éducation aux adultes; mobilisation et utilisation des ressources, etc. Intégrer les politiques d'éducation aux politiques économiques et sociales, de la santé et de la main-d'œuvre; systèmes d'information, de consultation et de gestion). Développer l'égalité et l'accessibilité, servir les groupes à besoins spéciaux et satisfaire les besoins d'apprentissage et les demandes des individus, des groupes et des collectivités.

2. Hausse de l'investissement en éducation des adultes

Le niveau et le statut de l'investissement public en éducation des adultes : statistiques sur la participation et les subventions aux instituts de recherche; politiques et stratégies qui stimulent l'investissement du secteur public dans l'éducation des adultes, mobilisent le secteur privé et sollicitent la contribution de tous les intervenants.

3. Augmentation de la participation

Information sur les nouveaux indicateurs quantitatifs de la participation (personnes et groupes) à l'éducation des adultes; nombres et ressources de bénéficiaires spécifiques ou de groupes participants. Comment l'augmentation de la participation a-t-elle été possible?

Spécifiez les programmes, les activités et les exemples innovateurs en rapport avec les différents thèmes.

- 4. Études de recherche dans le domaine de l'éducation des adultes**
Renseignements sur les études de recherche actuelles dans le domaine de l'éducation des adultes. Quelles sont les principales questions étudiées et comment la recherche influence-t-elle les politiques et la pratique?
- 5. Statut et formation des éducateurs et des facilitateurs d'adultes**
Statistiques relatives à diverses catégories d'éducateurs et de facilitateurs (nombre, salaires, durée et lieux de formation). Activités et programmes spécifiques visant à améliorer les conditions des éducateurs d'adultes, politiques de formation, amélioration de la qualité de la formation par l'utilisation de nouvelles méthodes, professionnalisation et établissement de réseaux d'éducateurs d'adultes.
- 6. Autonomisation des apprenants adultes**
Droits des apprenants, programme éducatif centré sur l'apprenant, développement d'un contexte et d'un contenu culturellement appropriés, évaluation des résultats de l'apprentissage et de ses répercussions sur le développement socio-économique. Avez-vous des systèmes d'évaluation nationaux qui permettent de mesurer les résultats de l'apprentissage des adultes (alphabétisation, initiation au calcul, connaissances pratiques, etc.)? Si oui, pouvez-vous décrire les processus et les activités de ce domaine? Quels sont les indicateurs de qualité qui ont été mis en œuvre et quels en sont les résultats?
- 7. Exemples de meilleures pratiques et d'innovations**
Exemples de cas réels, de bonnes pratiques et de méthodes innovatrices relatifs aux thèmes de CONFINTEA V.
- 8. Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009**
Mesures à prendre planifiées pour l'avenir et objectifs concrets pour 2009. En 2009 se tiendra la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. Indiquez dans quelles mesures vos objectifs coïncident avec ceux de l'EPT (Éducation pour tous) dans votre pays et comment vous procédez pour atteindre les Objectifs de développement pour le millénaire et les autres objectifs internationaux par l'éducation des adultes.

L'éducation au Canada

Ce sommaire des organismes et institutions responsables des systèmes d'éducation au Canada vous aidera à mettre en perspective les activités décrites dans ce rapport. Étant une confédération de dix provinces et de trois territoires, les gouvernements du pays ont développé un système fédéral de pouvoirs partagés. La *Loi constitutionnelle de 1867* stipule que « dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois

relatives à l'éducation ». Le gouvernement du Canada exerce également, en vertu de la loi, les pouvoirs qu'il peut exercer dans le domaine de l'éducation, par exemple, en attribuant des revenus fédéraux à des domaines d'intérêt public. En outre, la *Loi constitutionnelle* permet au gouvernement fédéral d'adopter des lois pour « la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada », en matière de mesures de contrôle des dépenses censées être d'intérêt national.

S'il existe de nombreuses similarités au sein des systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux au Canada, chacun reflète la diversité géographique, historique et culturelle de sa région.

Les événements historiques et culturels qui ont donné lieu à la création d'une confédération au XIX^e siècle, ont engendré, un siècle plus tard, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1969, révisée en 1988). Cette loi institue le français et l'anglais en tant que langues officielles du Canada et permet l'adoption de mesures spéciales qui visent à améliorer la vitalité et à soutenir le développement des collectivités linguistiques minoritaires francophones et anglophones. Les ministères et agences du gouvernement du Canada, ainsi que les sociétés d'État, reflètent l'égalité des deux langues officielles en offrant des services et des renseignements bilingues.

Selon le recensement national de 2001, 67 p. cent de la population ne parlent que l'anglais, 13 p. cent ne parlent que le français et 18 p. cent parlent le français et l'anglais. L'anglais est la langue maternelle d'environ 59 p. cent de la population, alors que le français est la langue maternelle de 23 p. cent de la population. Au Québec, 41 p. cent de la population parlent les deux langues, alors que 54 p. cent ne parlent que le français. Dans les autres provinces, la proportion de personnes bilingues diminue : par exemple, elle est de 34 p. cent au Nouveau-Brunswick, de 12 p. cent en Ontario et de 9 p. cent au Manitoba. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, l'éducation est disponible dans les deux langues officielles et, dans les autres provinces et territoires, elle l'est là où le nombre le justifie.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) du gouvernement fédéral est responsable de l'éducation primaire et secondaire des jeunes Autochtones ayant le statut d'Indiens de plein droit qui vivent dans les réserves. L'éducation est dispensée soit dans des écoles administrées par les Premières nations dans les réserves, soit dans des écoles administrées par la province et hors de la réserve, ou encore, dans des écoles administrées par l'AINC dans les réserves. Le ministère fournit également une aide financière (par l'entremise des autorités administratives telles que les Conseils des Premières nations) aux étudiants ayant le statut d'Indiens de plein droit qui suivent des programmes d'éducation postsecondaire. Il finance certains programmes conçus à l'intention des étudiants des Premières nations, au sein de leurs propres établissements et dans d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Les services éducatifs pour les Indiens de plein droit du Yukon, ainsi que pour les Indiens de plein droit et les Inuits des Territoires du Nord-Ouest, sont offerts par leur gouvernement territorial respectif. Les Indiens de plein droit et les Inuits qui vivent dans le nord du Québec reçoivent des

services éducationnels offerts par la province du Québec, au terme de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.

Le gouvernement fédéral est également responsable de l'éducation et de la formation du personnel des Forces armées et de la Garde côtière, de même que de celle des détenus des pénitenciers et d'autres institutions de Service correctionnel Canada. En outre, le gouvernement fédéral aide les étudiants à accéder à l'éducation postsecondaire (par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants, des Subventions canadiennes pour études, de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire) et il investit dans l'éducation postsecondaire par l'entremise de la recherche universitaire.

Même si les provinces et les territoires ont la responsabilité législative de l'éducation à tous les niveaux, le gouvernement du Canada joue un rôle fondamental au niveau de l'éducation dans les deux langues officielles et dans d'autres secteurs de responsabilité fédérale, de même qu'il aide à franchir les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire par des mesures de stimulations d'économies en jeune âge, de prêts, de subventions, de crédits d'impôt et de bourses, et en offrant des mesures de soutien non financier. Par exemple, chaque année, plus de 350 000 étudiants bénéficient du Programme canadien de prêts aux étudiants et un peu plus que le quart des familles qui ont des enfants ont bénéficié de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Au total, le gouvernement du Canada dépense un peu moins de quatre milliards de dollars pour permettre aux personnes qui le désirent d'accéder à des études postsecondaires.

La société reconnaissant de plus en plus que l'éducation formelle n'est ni le commencement ni la fin d'un apprentissage, mais une étape d'un processus d'apprentissage tout au long de la vie, plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales ont travaillé en partenariat pour atteindre les objectifs sociaux et économiques évolutifs du Canada. Ces initiatives conjointes sont fondées sur l'objectif commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de développement des ressources humaines et sur la responsabilité générale du gouvernement fédéral envers le bien-être de la fédération. Le concept d'apprentissage tout au long de la vie a été adopté par la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, à Hambourg, et a été intégré à tous les aspects de l'éducation formelle et informelle, y compris à la plupart des volets de développement de ressources humaines, qu'il s'agisse de la famille, de la collectivité ou du milieu de travail.

Les provinces et les territoires

Enseignement primaire et secondaire

Au Canada, chaque province ou chaque territoire a un ministère de l'Éducation qui a la responsabilité d'offrir une éducation gratuite aux niveaux primaire et secondaire, à tous les citoyens canadiens et résidents permanents, jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans toutes les provinces et dans tous les territoires, les membres des commissions/conseils scolaires [ou des arrondissements scolaires, des divisions scolaires ou des District Education Councils (Conseils d'éducation de district), au Nouveau-Brunswick] sont élus par scrutin public. Définis par les législatures provinciales et territoriales, les pouvoirs et les devoirs de ces

« administrations » sont relativement uniformes dans tout le Canada. Leur autorité s'étend généralement au fonctionnement et à l'administration (y compris financière) des écoles de leur commission/conseil, aux responsabilités de dotation en personnel, à l'inscription des étudiants, à la mise en œuvre de programmes d'études provinciaux ou territoriaux et à l'initiation de projets de nouvelles constructions ou d'autres importantes dépenses en immobilisations.

La durée de la scolarité obligatoire varie d'une instance à l'autre, mais, de manière générale, l'école est obligatoire à partir de six ou sept ans et ce, jusqu'à 16 ans. Toutes les provinces et tous les territoires offrent aussi une année d'école maternelle pour les enfants de cinq ans, administrée par les autorités locales de l'éducation. En outre, certaines instances offrent des services à la petite enfance, dont des programmes préscolaires et de pré-maternelle. Dans la plupart des instances, les écoles primaires offrent les six à huit premières années de scolarité obligatoire, après quoi la plupart des enfants et des adolescents poursuivent le niveau secondaire, où ils peuvent choisir parmi une variété de programmes qui les conduiront vers un apprentissage professionnel et le marché du travail, ou vers des études collégiales et universitaires.

Les deux premières années du niveau secondaire offrent habituellement un ensemble de matières obligatoires, auxquelles s'ajoutent des matières facultatives. Les deux dernières années du secondaire exigent moins de cours obligatoires, ce qui permet aux élèves de choisir un plus grand nombre de cours facultatifs dans le cadre de programmes spécialisés qui les préparent au marché du travail, ou leur permettent de satisfaire aux exigences d'entrée à un collèges postsecondaire, à une université ou à un établissement de leur choix. Les étudiants qui réussissent le nombre requis de cours obligatoires et optionnels obtiennent leur diplôme d'études secondaires. Par exemple, en Ontario, depuis septembre 1999, les étudiants doivent compléter 30 crédits au cours des quatre ans du programme d'études secondaires, soit 18 cours obligatoires et 12 cours facultatifs. Pour obtenir leur diplôme, ils doivent aussi passer le test d'aptitude à lire et à écrire des écoles secondaires de l'Ontario.

La transition du primaire au secondaire varie d'une instance à l'autre. Certaines commissions et certains conseils scolaires segmentent le programme des niveaux primaire et secondaire en regroupant les classes de la maternelle à celles de la 5^e, 6^e, 7^e et 8^e années dans les écoles primaires, ou regroupent les classes de 6^e, 7^e et 8^e années dans les écoles intermédiaires, ou les classes de 7^e, 8^e et 9^e années dans les écoles secondaires de premier cycle. Les autres années sont regroupées dans les écoles secondaires ou les écoles secondaires supérieures. Au Québec, les étudiants du niveau secondaire (classes de la 7^e à la 11^e année) choisissent soit la filière de l'enseignement général, soit celle de l'enseignement professionnel, et ils peuvent poursuivre leurs études, subventionnées par l'État, dans le même domaine au niveau collégial (voir ci-dessous).

La plupart des écoles publiques disposent de plusieurs moyens d'accueil pour les élèves qui ont des besoins spéciaux (personnes handicapées physiquement ou mentalement ou personnes douées). Cela s'effectue soit par des programmes et des classes spécifiques,

soit par une prestation de programmes réguliers dans une classe normale où l'élève reçoit également un soutien et une aide supplémentaires.

Les écoles privées ou indépendantes offrent un choix autre que celui des écoles publiques dans toute province ou tout territoire, mais elles doivent satisfaire aux normes générales prescrites par cette instance. Dans la plupart des cas, elles se conforment étroitement aux exigences de leur ministère de l'Éducation en ce qui concerne les programmes et les diplômes, mais elles fonctionnent indépendamment du système public et exigent des frais de scolarité. Certaines provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan, contribuent une certaine forme d'aide financière à ces écoles.

Enseignement postsecondaire

Au cours de leur dernière année du niveau postsecondaire, les étudiants peuvent soumettre une demande d'admission à un collège ou à une université, selon la région et selon leurs compétences. Pour accéder à des études universitaires, les étudiants québécois doivent obtenir un diplôme d'études collégiales. Appelés « Collèges d'enseignement général et professionnel » ou « Cégep », les collèges québécois accueillent gratuitement tous les étudiants. Ils offrent un programme d'enseignement général préparatoire à l'université et des programmes de formation technique qui préparent les étudiants au marché du travail. Dans toutes les autres provinces et tous les autres territoires, les étudiants paient des frais de scolarité pour les cours et les programmes collégiaux.

L'enseignement postsecondaire est offert dans des établissements subventionnés par le gouvernement et dans des établissements privés. Les collèges, tels que les établissements d'enseignement technique et professionnel, les collèges communautaires, les Cégep et autres offrent des programmes allant de six mois à trois ans. Ces programmes sont conçus pour former et développer les connaissances et les compétences des étudiants en vue de carrières dans le secteur des affaires, des arts appliqués, de la technologie, des services sociaux et de certaines sciences de la santé. En général, les collèges décernent des diplômes ou des certificats, mais pas de grades universitaires. En collaboration avec des partenaires du secteur des affaires et de l'industrie, certains collèges et établissements d'enseignement technique octroient des diplômes en arts appliqués et en sciences dans le cadre de services de perfectionnement professionnel. Ils peuvent aussi offrir des programmes spécialisés en haute technologie qui préparent les étudiants à obtenir des diplômes qui les placeront sur le marché du travail.

En Colombie-Britannique, le système de collèges communautaires permet aux étudiants de compléter soit un programme menant à un diplôme, soit un programme théorique de deux ans en vue d'un baccalauréat. Dans l'un des cinq collèges universitaires de la Colombie-Britannique ou dans l'une de ses six universités, les étudiants peuvent obtenir un grade de premier cycle. Seules les universités peuvent décerner des grades supérieurs. Dans d'autres provinces, les étudiants doivent faire évaluer les cours collégiaux qu'ils ont complétés pour en obtenir les crédits équivalents lorsqu'ils soumettent une demande d'admission à une université.

La plupart des universités canadiennes offrent des programmes de baccalauréat de trois ou de quatre ans selon le programme choisi et selon la province. Dans certaines provinces, les universités décernent un baccalauréat ès arts général (B.A.) ou un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) après trois ans d'études, mais exigent une quatrième année (ou un total de quatre ans) d'études spécialisées pour obtenir un baccalauréat spécialisé (baccalauréat spécialisé ès arts ou baccalauréat spécialisé ès sciences). D'autres provinces requièrent quatre années d'étude avant de décerner un baccalauréat général ou un baccalauréat spécialisé. Les principales universités canadiennes offrent un éventail complet de programmes; d'autres sont plus spécialisées et ont développé des domaines d'excellence spécifiques. En coopération avec des établissements d'enseignement spécialisé hors campus, certaines offrent des cours et des programmes dans le cadre de programmes de formation à distance, par correspondance ou par télécommunications.

Les études supérieures spécialisées s'effectuent par l'intermédiaire de trois niveaux – du baccalauréat à la maîtrise pour accéder au doctorat – dans les universités qui offrent ces niveaux d'études et ces grades. Pour compléter une maîtrise, les étudiants suivent une ou deux années d'études supérieures, selon qu'ils détiennent un baccalauréat général ou un baccalauréat spécialisé. Certains établissements requièrent la rédaction d'un mémoire ou un stage professionnel pour l'octroi d'une maîtrise. Pour le doctorat, les étudiants passent ensuite de trois à cinq autres années habituellement vouées à la recherche, la rédaction, la présentation et la soutenance d'une thèse, en plus de participer à des séminaires et à un nombre de cours déterminé.

Éducation et formation des adultes

Au-delà des structures formelles de cours offerts dans les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, la plupart des écoles secondaires, des collèges et des universités ont, depuis plusieurs décennies, offert des cours et des programmes d'« éducation permanente ». Certains cours ont été conçus en vue de l'obtention d'un diplôme, d'autres ne s'adressent qu'aux intérêts personnels des étudiants. Dans les cours et programmes à crédit, les étudiants adultes peuvent compléter les cours exigés pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme de connaissances générales. De plus, grâce à l'important réseau canadien de collèges et d'universités, les adultes peuvent suivre un programme déterminé de cours en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat qui décrit les compétences et les connaissances acquises. Les programmes d'études peuvent être élaborés en coopération avec des entreprises qui travaillent avec les collèges et les universités pour mettre sur pied des programmes qui préparent les étudiants à un métier particulier ou à un domaine d'activité spécialisé.

Adopté lors de la CONFINTEA V, le concept d'éducation dans son spectre le plus large reconnaît que les adultes apprennent de diverses façons tout au long de leur vie; ils développent des compétences sociales au cours des années et, par leurs expériences quotidiennes, ils acquièrent des compétences techniques au travail et à la maison, et améliorent encore leur apprentissage par leurs activités de bénévolat et leurs loisirs. Les connaissances et les compétences acquises tout au long de leur vie ne peuvent pas

toujours être documentées, ni même vérifiées. Au Canada, la nouvelle perspective d'un apprentissage tout au long de la vie encourage le développement de mécanismes qui permettent de reconnaître formellement l'apprentissage et l'expérience professionnelle antérieurs. La reconnaissance des acquis (RDA) est fondée sur ce que les adultes savent et peuvent faire. Les réseaux formels d'éducation et de formation adoptent de plus en plus les processus de la RDA qui aident les adultes à démontrer et à obtenir la reconnaissance de leur apprentissage informel.

La RDA est un processus d'identification, de documentation, d'évaluation et de reconnaissance d'apprentissages acquis par des études formelles et informelles, et inclut les expériences de la vie et du travail, la formation, les études indépendantes, le bénévolat, les voyages, les loisirs et les expériences familiales. Le processus permet aussi d'avoir accès à des crédits scolaires ou à des titres de compétences, à une certification professionnelle ou au marché du travail. De nombreux partenaires, dont les gouvernements, les secteurs privés et les ONG doivent jouer un rôle dans l'élaboration de la reconnaissance des acquis, le développement d'outils et le soutien de la reconnaissance des acquis en milieu de travail.

En outre, dans sa réponse, le ministère de l'Éducation du Québec fournit un exemple de l'influence de la CONFINTEA V sur les récents changements effectués dans l'élaboration d'une politique révisée pour l'éducation des adultes au sein de cette province. Le 2 mai 2002, le Premier ministre d'alors, M. Bernard Landry, a rendu publics la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, sur le thème d'« apprendre tout au long de la vie », de même qu'un plan d'action de cinq ans qui accompagne cette politique. Celle-ci énonce clairement qu'elle a été fondée d'après la Déclaration de la CONFINTEA V à laquelle le Québec a souscrit, et les définitions et principes de cette politique établissent le cadre de travail pour l'éducation et la formation continue des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie au Québec. La politique proposée inclut l'expérience des syndicats, la collectivité, les employeurs et les autorités gouvernementales intéressées. Elle insiste particulièrement sur une approche partenariale nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2007, à l'évaluation des résultats et à l'identification des étapes suivantes, le tout dans l'esprit des engagements de la CONFINTEA V, tout en tenant compte des principales tendances internationales qui s'y rapportent avant CONFINTEA VI. La politique et son plan d'action sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Éducation du Québec à <http://www.mels.gouv.qc.ca/>.

Le gouvernement du Canada, ses ministères et ses agences

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a été le porte-parole du gouvernement fédéral dans le présent rapport. Il a souligné que le gouvernement du Canada reconnaît le besoin de développer une stratégie globale d'apprentissage, tout en respectant les instances provinciales et territoriales, de même que le besoin de rassembler, de créer et de faire circuler les renseignements et les recherches en apprentissage et leurs résultats.

Conformément à *La déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes*, qui situe l'éducation des adultes en tant que partie intégrale de l'ensemble d'un système

d'éducation, le gouvernement du Canada a lancé La Stratégie d'innovation du Canada, le 12 février 2002, avec la publication de deux documents d'accompagnement : *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités* et *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*. La Stratégie d'innovation (<http://www.innovationstrategy.ca/>) place l'apprentissage tout au long de la vie au centre même de la stratégie gouvernementale en matière d'innovation.

À la suite du lancement de ces documents, le gouvernement du Canada a sollicité des commentaires sur sa stratégie et un engagement envers elle, et a ainsi obtenu la participation et les opinions de plus de 10 000 Canadiens et reçu plus de 250 propositions formelles de divers organismes. Le processus de consultation a abouti au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, en novembre 2002, où les participants ont adopté 18 recommandations prioritaires. La première des initiatives du Premier ministre envers le plan d'action sur l'innovation est extrêmement pertinente au présent rapport :

Faire du Canada une société qui s'instruit,
où l'apprentissage et l'amélioration sont continus.

Le Sommet national a confirmé le soutien envers une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, tel que mentionné dans *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*. Les initiatives en éducation des adultes de DRHC relèvent l'importance primordiale de :

1. faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'éducation des adultes des priorités nationales;
2. résoudre les lacunes du système d'éducation des adultes;
3. identifier les besoins d'apprentissage des adultes défavorisés.

Ses quatre secteurs prioritaires sont les suivants :

Promouvoir une main-d'œuvre englobante

Le gouvernement du Canada soutient une main-d'œuvre englobante par l'intermédiaire de plusieurs initiatives. Le développement des compétences des Autochtones est promu afin que ceux-ci puissent profiter des possibilités d'emploi au sein des principaux projets de développement économique. En travaillant avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada examine également les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. Grâce à la collaboration des provinces, des territoires et des associations professionnelles, des mécanismes de reconnaissance d'accréditation étrangère sont en cours d'amélioration. Et, en reconsidérant la Stratégie emploi jeunesse, le gouvernement du Canada s'assure que les jeunes ont les compétences essentielles pour participer à une économie du savoir et aide ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi.

Augmenter la banque de connaissances

Dans son budget de 2003, le gouvernement du Canada a annoncé une contribution unique de 100 millions de dollars à l'**Institut canadien sur l'apprentissage**

http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/clip-pica/summary2003_02.shtm, qui devrait entrer en fonction au début de l'an 2004. L'Institut est un organisme pancanadien indépendant qui engage tous les partenaires du secteur de l'apprentissage à coopérer entre eux afin de promouvoir et de soutenir un « carrefour d'information » dans tous les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie. Il est conçu pour être une source d'information sur les progrès de l'apprentissage, faciliter l'échange de connaissances et de renseignements et soutenir l'expérimentation de stratégies innovatrices en apprentissage.

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

Le gouvernement du Canada soutient le développement d'une culture de l'apprentissage dans tout le pays en améliorant l'assistance financière aux étudiants et en travaillant avec les provinces et les territoires pour accroître l'accès aux possibilités d'apprentissage en jeune âge et à des services de qualité de garde d'enfants.

Accroître le développement des compétences en milieu de travail

Soutenir l'apprentissage et les métiers spécialisés; améliorer les compétences essentielles et l'alphabétisation; renforcer le rôle des conseils sectoriels; développer des méthodes innovatrices en matière d'apprentissage et les appliquer en milieu de travail; et faire valoir la reconnaissance des acquis (RDA) en l'intégrant aux programmes et aux pratiques du gouvernement fédéral; élaborer des méthodes, disséminer le savoir et effectuer un travail de sensibilisation à la RDA afin d'en renforcer sa mise en œuvre et la recherche déjà en cours; et soutenir l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage en milieu de travail.

Le gouvernement du Canada a manifesté son engagement envers l'apprentissage tout au long de la vie par un investissement de 285 millions de dollars en 2002-2003, afin d'améliorer les compétences et les possibilités d'apprentissage des Canadiens; et par des projets d'investissements subséquents au cours des deux années suivantes, en particulier :

- 41 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour attirer des émigrants qualifiés sur le marché du travail du Canada et y faciliter leur intégration;
- 60 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'accroître l'accès à ce programme, de pourvoir les étudiants de sommes d'argent plus importantes et d'aider ces mêmes étudiants à mieux gérer leurs dettes;
- 72 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour améliorer le niveau d'éducation des Autochtones et assurer qu'ils obtiennent la formation qui puisse leur donner accès à l'emploi sur d'importants projets.

Un cadre d'apprentissage des adultes pancanadien répondra aux besoins spécifiques des apprenants adultes, de même qu'aux exigences uniques de groupes intéressés tels que les citoyens en milieu rural ou isolés, les personnes handicapées, les Autochtones et les autres groupes d'adultes à risque.

L'orientation de la politique du Canada est fondée sur les mêmes principes que *La déclaration de Hambourg* qui énonce que « L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres » (paragraphe 3) et reconnaît que « Dans les sociétés fondées sur le savoir qui apparaissent aujourd'hui dans le monde entier, l'éducation des adultes et l'éducation permanente sont devenues des impératifs, dans la vie courante comme dans la vie professionnelle » (paragraphe 8).

De nombreux programmes et politiques du gouvernement s'adressent aux domaines prioritaires de *La déclaration de Hambourg* : l'alphabétisation des adultes, la diversité et l'égalité, l'éducation des Autochtones, la transformation de l'économie, un accès équitable à l'information en ce qui concerne les possibilités d'apprentissage, des possibilités offertes à tous les Canadiens, y compris aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux autres groupes sous-représentés.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA) met en valeur l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans une société et une économie du savoir. La DAA travaille en vue d'accroître l'accès à l'apprentissage à tous les Canadiens, en abolissant les obstacles financiers et non financiers. Elle agit également afin de renforcer la capacité des organismes et des collectivités à satisfaire leurs besoins en alphabétisation des adultes, améliorer les partenariats en matière d'éducation, offrir des possibilités d'éducation internationale ou développer des réseaux d'apprentissage communautaire. La DAA offre des mesures de stimulation aux adultes qui leur permettent d'économiser en vue de l'éducation postsecondaire de leurs enfants et soutient les efforts des entreprises, de la main-d'œuvre, des établissements postsecondaires et d'autres organismes communautaires.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation et ses partenaires

L'écriture est la base sur laquelle opèrent la plupart des organismes de nos sociétés modernes et, conséquemment, l'alphabétisme est un facteur clé au développement du concept d'apprentissage tout au long de la vie. Les sociétés alphabétisées offrent à tous les citoyens la possibilité de participer aux activités et de fréquenter les établissements sociaux, politiques, économiques et culturels de la vie de cette même société. L'alphabétisme est également essentiel à la contribution des individus au développement scientifique et technologique de leur société. En vue de renouveler et de rajeunir la vision du Canada sur l'éducation des adultes après CONFINTEA V, le gouvernement du Canada a confié au Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA), de la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA) de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), la tâche d'assurer l'alphabétisation du pays. Le SNA joue un rôle de centre de liaison au sein duquel sont échangées l'information et l'expertise en matière d'alphabétisation et il agit comme catalyseur en ce qui concerne les mesures à prendre en ce domaine au nom des Canadiens. Il forge ainsi des relations de coopération au niveau national entre les partenaires des secteurs public et privé, afin d'accroître l'alphabétisme au Canada.

Le SNA investit 28 millions de dollars annuellement en partenariats en alphabétisation et finance des projets qui soutiennent les cinq activités de son mandat :

1. développer du matériel d'apprentissage;
2. sensibiliser davantage le public;
3. soutenir la recherche;
4. améliorer la coordination et l'échange d'information;
5. améliorer l'accès aux programmes d'alphabétisation pour que davantage de candidats puissent en profiter.

Travaillant en partenariat avec chaque province et chaque territoire, le SNA assure la promotion de l'alphabétisation et supplémente les services provinciaux et territoriaux en alphabétisation. Le SNA soutient la création de partenariats, d'outils et de modèles dont bénéficient les Canadiens aux niveaux national, régional et local. Des assemblées annuelles de représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux maximisent les efforts déployés dans tout le pays.

Au fil des ans, le SNA a créé environ 1700 partenariats avec une vaste gamme d'organisations, des organismes en alphabétisation locaux et régionaux, conseils/commissions scolaires, collèges communautaires et organismes de bénévolat à des associations du domaine des affaires et des syndicats de salariés. Ses partenariats continus avec des organismes nationaux tels que le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation (RCA), la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF), le Laubach Literacy of Canada (LLC) (Alphabétisation Laubach du Canada) et le Collège Frontière fournissent un puissant réseau de soutien aux collectivités engagées en alphabétisation.

Pour démontrer que l'alphabétisme touche à tous les aspects de la vie d'une personne, le SNA a considérablement étendu la portée de ses activités d'alphabétisation. Elle a formé des partenariats avec le secteur du bénévolat et explore les liens qui existent entre l'alphabétisation et la santé, la justice criminelle, les droits des consommateurs et la justice sociale, de même qu'elle collabore avec des organismes représentatifs pour traiter des questions d'alphabétisme qui affectent des groupes cibles spécifiques, tels que les Autochtones et les personnes handicapées.

Des partenariats avec le monde des affaires et le secteur de la main-d'œuvre stimulent l'instauration de l'alphabétisation en milieu de travail et encouragent le soutien envers des programmes d'alphabétisation. Le Syndicat du vêtement, textile et autres industries (SVTI), le Congrès du travail du Canada (CTC), les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Conseil économique des provinces de l'Atlantique en sont des exemples. Le SNA travaille souvent en partenariat avec les provinces et les territoires pour que l'alphabétisation en milieu de travail soit promue dans leur propre région. Il travaille aussi avec ABC Canada, un organisme du secteur privé qui adresse les questions d'alphabétisation directement au monde des affaires et au secteur de la main-d'œuvre. La communauté du domaine des affaires a fait preuve d'appui envers l'alphabétisation par la publication, dans les annuaires classifiés du téléphone dans tout le pays, de la page APPRENDRE qui énumère les divers programmes d'alphabétisation. Une autre initiative

est celle des tournois de golf au profit de l'alphabétisation de la PGI, qui avait été lancée par le feu communicateur canadien, Peter Gzowski, et qui se poursuivent aujourd'hui grâce aux efforts de bénévoles et d'entreprises nationales commanditaires.

Au sein du gouvernement fédéral, le SNA a collaboré avec le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor en offrant des ateliers d'expression simple afin d'améliorer le processus de rédaction des lois. Des partenariats avec des organismes œuvrant au sein du système de justice pénale ont consolidé les efforts du ministère de la Justice et de Service correctionnel Canada à traiter avec l'alphabétisme et le crime. Des consultations permanentes avec les ministères fédéraux, tels que la Défense nationale, assurent que ces groupes bénéficient de la plus récente information sur l'alphabétisation et la formation en compétences de base en milieu de travail.

Les Partenariats en ressources humaines

Les Partenariats en ressources humaines (PRH) de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) favorisent l'apprentissage des adultes en milieu de travail par l'entremise de partenariats avec les secteurs publics et privés et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

PRH soutiennent le développement et le maintien des conseils sectoriels, dont chacun s'occupe de la promotion du développement des ressources humaines au sein d'une industrie particulière. Aujourd'hui, environ 25 p. cent des travailleurs canadiens sont employés dans des métiers couverts par les conseils sectoriels. Ces derniers, à leur tour, s'occupent de l'élaboration de matériel d'évaluation et de formation à l'intention des travailleurs actuels et potentiels dans leur secteur.

La stratégie du développement des compétences en milieu de travail reconnaît que le milieu de travail est un lieu important où les employeurs et les travailleurs sont personnellement soumis aux pressions causées par des pénuries de compétences et de main-d'œuvre provenant des rapides changements technologiques et démographiques qui transforment l'économie du Canada.

La stratégie du développement des compétences en milieu de travail de DRHC soutient cinq priorités :

1. les initiatives des organismes sectoriels;
2. l'apprentissage;
3. les compétences essentielles;
4. la reconnaissance des titres de compétences étrangers;
5. la reconnaissance des acquis (RDA).

Ces priorités réunissent les partenaires de l'industrie, employeurs et travailleurs, pour faire face aux problèmes de développement des ressources humaines à l'échelle nationale.

Le Projet de recherche sur les compétences essentielles (PRCE) de PRH identifie les compétences génériques requises par les adultes qui travaillent dans tous les secteurs au

Canada. Les découvertes du Projet constituent le cadre de travail qu'utilisent les conseils sectoriels et autres partenaires lors de l'élaboration de matériel pour l'évaluation et la formation des adultes. Par exemple, les entreprises de l'industrie pétrolière, minière, céréalière et de navigation maritime se servent du Test des compétences essentielles dans le milieu du travail (TOWES) car il leur offre un matériel fiable lorsqu'il s'agit d'évaluer les exigences en formation des travailleurs. Avec l'appui de PRH, le Conseil en camionnage adapte le test à son secteur et élabore son propre programme afin d'aider les travailleurs à améliorer leurs compétences essentielles.

L'éducation des Autochtones

Conformément aux énoncés de La déclaration de Hambourg sur les peuples autochtones et pour donner suite aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, en 1999, le gouvernement du Canada a, par l'entremise de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA), instauré une stratégie sur cinq ans, d'un budget de 1,6 milliard de dollars, pour aider les collectivités et les organismes autochtones à assumer la responsabilité de développer et de mettre en œuvre leurs propres programmes d'emploi et de ressources humaines. La stratégie a été conçue de façon à respecter la vaste diversité culturelle des peuples autochtones du Canada. Des représentants de la communauté autochtone aident leurs clients autochtones à se préparer à obtenir un emploi permanent, à l'aide d'une gestion individuelle de chaque cas, qui peut consister en une évaluation des besoins du client, des conseils en matière d'emplois, le développement de ses compétences, une évaluation de ses expériences en milieu de travail ou de l'aide à un travailleur autonome.

Le gouvernement du Canada reconnaît également que la population autochtone du pays peut profiter largement d'un financement spécifique visant à accroître les niveaux d'alphabétisation et travaille avec le SNA pour fournir ce support.

En juin 2000, le SNA a soutenu le premier Rassemblement national pour l'alphabétisation des Autochtones, qui a réuni des éducateurs d'adultes et des facilitateurs en alphabétisation des collectivités autochtones en consultations, pour déterminer la marche à suivre à l'avenir.

Travaillant en étroite collaboration avec de petits et de grands organismes autochtones, le SNA a orienté ses efforts de financement non gouvernemental vers l'atteinte des trois objectifs du Rassemblement :

- la création d'un puissant porte-parole pancanadien pour l'alphabétisation des Autochtones;
- la création de moyens de communication à l'intention des facilitateurs en alphabétisation et des concepteurs de programmes; et
- l'identification de méthodes autonomes qui appuient les deux premiers objectifs sans l'aide continue du SNA.

Les ONG pancanadiennes en alphabétisation

Au Canada, il existe six organisations nationales qui se consacrent à l'alphabétisation. Chacune répond à un besoin particulier de la collectivité en matière d'alphabétisation au niveau national.

La **Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)** et le **Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)** sont des coalitions francophones et anglophones d'organismes provinciaux et territoriaux en alphabétisation.

ABC Canada se concentre sur la sensibilisation du public par de fructueuses campagnes comme Apprendre et la Journée de l'alphabétisation familiale. La **Base de données en alphabétisation des adultes** met une banque électronique de données et de services à la disposition des groupes d'alphabétisation. Le **Collège Frontière** et le **Laubach Literacy (Alphabétisation Laubach)** offrent des services d'alphabétisation dans tout le Canada.

Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) est un organisme national sans but lucratif qui représente des coalitions pour l'alphabétisation, des organismes et des individus de toutes les provinces et de tous les territoires. Sa mission consiste à agir en tant que porte-parole national pour l'alphabétisation de tous les Canadiens par l'intermédiaire du réseautage, de la recherche, de relations intergouvernementales, du développement des apprenants, de la communication, de collaboration et d'élaboration de moyens en vue de soutenir les individus et les organismes engagés dans l'alphabétisation des adultes.

Depuis 1978, le MCL a travaillé dans le but :

- d'informer le gouvernement fédéral et la population des problèmes liés à l'alphabétisation des adultes au Canada;
- de fournir un forum national pour que les organismes d'alphabétisation provinciaux et territoriaux coopèrent afin que chaque Canadien ait accès à un programme d'alphabétisation de qualité;
- de faire en sorte que les apprenants adultes du Canada soient mieux représentés;
- de soutenir le développement d'un solide mouvement de personnes et d'organismes concernés par l'alphabétisation des adultes.

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

Organisme pancanadien, la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) a, depuis ses débuts en 1991, représenté les groupes et associations de francophones dévoués à l'alphabétisation en français au Canada. En partenariat avec ses membres, les organismes provinciaux et territoriaux qui incluent à la fois les centres d'éducation des adultes et les centres d'alphabétisation, la FCAF a développé et continue d'élargir son expertise en promotion de l'alphabétisation, particulièrement par l'offre de programmes pour les jeunes enfants et de services de communications claires et d'écriture simple.

Dans le cadre du présent rapport, le travail de la FCAF auquel il est fait référence est particulièrement concerné par l'alphabétisation familiale. Bien que plusieurs nouveaux projets aient vu le jour au cours des quelques derniers mois, le principal travail du groupe consiste à soutenir ses organismes membres afin qu'ils puissent pourvoir leurs services en alphabétisation et en maintenir l'accessibilité, informer le gouvernement et le public et coordonner des activités de promotion, de recherche et de prévention. La philosophie du groupe est que savoir lire et écrire contribue à une meilleure qualité de vie pour tous.

CHAPITRE 2

Thème 2 : Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes

Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

La stratégie d'alphabétisation de l'Île-du-Prince-Édouard exige que les instructeurs en alphabétisation et en programmes de formation de base des adultes possèdent une expérience en éducation des adultes et soient admissibles au Certificat d'enseignement de la province. Le programme d'alphabétisation et de formation de base des adultes est sujet à une évaluation annuelle des méthodes de prestation, du milieu d'apprentissage et des normes du programme éducatif. Le financement de ce programme est assuré par différentes sources dont le ministère de l'Éducation, le ministère des Services sociaux, le ministère du Développement et l'Entente sur le développement du marché du travail. À l'Île-du-Prince-Édouard, les entreprises, la main-d'œuvre et le gouvernement soutiennent les programmes d'alphabétisation.

Le Québec

Le gouvernement provincial s'est efforcé de créer une synergie en alphabétisation par l'intermédiaire de quatre politiques : la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, la Politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Politique de la lecture et du livre et la Politique d'action communautaire. Sous l'égide de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes énoncée en automne 2002, la mise en œuvre d'un plan d'action de cinq ans a été fondée sur le principe de l'expression de la demande. Le plan d'action de cette politique se concentre sur quatre mesures : rehaussement du niveau de formation de base, rehaussement des compétences de la main-d'œuvre, reconnaissance des acquis et des compétences et élimination des obstacles qui réduisent l'accessibilité aux études et la possibilité de les poursuivre. Le plan s'adresse aux populations spécifiques suivantes : les analphabètes, les jeunes de 16 à 30 ans, les personnes handicapées, les travailleurs de 45 ans et plus, les femmes peu scolarisées qui travaillent dans certaines catégories d'emplois, les Autochtones et les personnes incarcérées. Le Québec examine actuellement son *Règlement sur le Régime pédagogique de la formation générale des adultes*.

Le Manitoba

Le Manitoba fournit une aide financière à ses collèges pour assurer la gratuité de la formation de base des adultes. Une nouvelle mesure, la *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes*, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003, établit un processus législatif et de gouvernance ainsi qu'un cadre de responsabilisation en formation pour les Centres d'apprentissage pour adultes. Ces derniers ont pour mandat d'offrir des

programmes d'éducation gratuits aux adultes, leur permettant ainsi d'obtenir les crédits nécessaires afin de compléter leurs études secondaires pour lesquelles ils reçoivent un diplôme d'étudiant adulte.

En novembre 2001, le Manitoba a publié *Policy Framework for Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR)* [Cadre de travail de la politique pour la reconnaissance des acquis (RDA)] afin d'augmenter les connaissances spécialisées en RDA et de faire en sorte qu'elles soient davantage utilisées dans les établissements postsecondaires, de développer des services consultatifs en RDA dans les Centres communautaires d'apprentissage et dans les Centres d'emploi, et d'accroître les activités liées aux RDA dans le secteur de l'industrie.

De plus, la Dual Credit Initiative (L'Initiative de crédit double) de la province, en vigueur depuis septembre 2001, a établi que les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent inscrire certains cours auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse à titre de cours à crédit double, c'est-à-dire que les apprenants peuvent obtenir des crédits en vue d'un diplôme d'études secondaires, qu'ils les suivent dans un Centre d'apprentissage pour adultes ou dans une école secondaire, tout en acquérant des crédits valides dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

La Saskatchewan

Le plan d'action de la Saskatchewan sur l'éducation et la formation des Autochtones au niveau postsecondaire est une initiative stratégique conçue pour assurer que les Autochtones de la province participent pleinement à l'économie provinciale et qu'ils ont équitablement accès aux possibilités d'éducation et de formation, aux emplois intéressants et permanents et au bien-être individuel et communautaire. Les objectifs du plan d'action sont les suivants :

- Améliorer le niveau d'inscription et de participation avec succès à l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire des peuples Métis et des Premières nations.
- Préparer les peuples Métis et des Premières nations à être fortement représentés au sein de la population active de la province.
- Assurer que les peuples Métis et des Premières nations participent activement à l'économie provinciale.

Le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) a mis en œuvre, à l'échelle du système institutionnel, une politique pour la reconnaissance des acquis (RDA). Le Comité des programmes de formation générale de l'Université de la Saskatchewan a soumis sa politique Challenge for Credit (Challenge pour des crédits) qui a été approuvée par le Conseil en avril 2002 et sera sujette à révision dans trois ans. Avec ses partenaires en éducation (les Collèges Campion, Luther et le Saskatchewan Indian Federated College), l'Université de Regina offre des programmes de certificats, de diplômes et de grades universitaires aux étudiants adultes (une forme de reconnaissance de l'expérience acquise au long de la vie plutôt qu'une attestation de niveau secondaire) ou une évaluation complète des compétences de l'étudiant adulte en vue de son admission à un programme professionnel et technique, en travail social, en enseignement et en travail social auprès des Autochtones. Cette admission est basée sur un portfolio des

expériences sociales et de travail du candidat. Tel que recommandé par le Saskatchewan Labour Force Development Board (Commission de développement de la main-d'œuvre de la Saskatchewan), un cadre de travail provincial pour la RDA en Saskatchewan a été élaboré. Des renseignements, tels que des lois, de la documentation et des adresses de sites Web connexes, figurent à la fin de ce rapport au chapitre « Ressources et références ».

Le gouvernement du Canada

L'Initiative de l'Institut canadien sur l'apprentissage

En tant que partie intégrante de ses engagements envers l'apprentissage tout au long de la vie des Canadiens, le gouvernement du Canada avait accordé, dans le budget de 2003, un financement à un organisme indépendant, sans lien de dépendance, en vue d'accroître et d'approfondir les données et renseignements sur l'apprentissage au Canada.

Le gouvernement du Canada a attribué la subvention à l'Institut canadien sur l'apprentissage afin de promouvoir et de soutenir des prises de décisions fondées sur des données probantes dans tous les secteurs de l'apprentissage continu, du développement de la petite enfance à l'apprentissage des adultes et à l'apprentissage en milieu de travail. La réalisation de ce mandat se fera par l'intermédiaire des deux principaux moyens suivants :

- informer régulièrement des progrès réalisés par le Canada sur le plan des résultats en matière d'apprentissage; et
- promouvoir l'échange de connaissances et d'information entre les partenaires du secteur de l'apprentissage.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation

Au sein de DRHC, la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation travaille avec des partenaires pour effectuer des recherches et développer des outils qui, en ciblant les initiatives pancanadiennes qui font preuve d'un niveau supérieur de cohérence et de coordination, faciliteront la mobilité de l'apprenant au sein du système d'études postsecondaires du Canada.

Compétences essentielles et alphabétisation en milieu de travail

Supervisée conjointement par le Secrétariat national à l'alphabétisation et la Direction des Partenariats en ressources humaines de DRHC, l'Initiative sur les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail soutient les organismes qui participent au développement des compétences essentielles et de l'alphabétisation en milieu de travail au Canada. Cette Initiative représente un investissement de plus de 11 millions de dollars annuellement.

Les conseils sectoriels

Le budget de 2001 a accru son soutien aux conseils sectoriels en s'engageant à doubler leur financement qui passera à 60 millions de dollars (sur une période de 5 ans) afin d'en étendre et d'en renforcer le réseau.

Les organismes d'alphabétisation

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)

Dans *Pour une culture de l'éveil à l'écrit au sein de la francophonie canadienne*, la FCAF indique que l'alphabétisation du français ou l'amélioration des connaissances en français donnent de médiocres résultats si les occasions de lire et de s'exprimer en français sont rares ou non existantes. Dans un milieu linguistique minoritaire, chaque communauté, chaque famille, chaque individu doit multiplier les occasions de lire, d'écrire et de parler en français. La FCAF insiste auprès des établissements pour qu'ils créent « des espaces francophones » où la population, particulièrement les francophones dont le français est la langue maternelle, peuvent utiliser le français et accroissent ainsi les espaces où l'on peut vivre en français.

La FCAF considère *Une culture de l'éveil à l'écrit en français* comme un moyen de développer les communautés minoritaires de langues officielles (CMLO). Par cette initiative, la FCAF veut soutenir à la fois la famille et l'adulte en leur permettant d'éviter les répercussions du choix d'une seule langue et d'introduire, à tout âge, des attitudes et des habitudes nouvelles envers l'écrit. L'objectif le plus important de cette initiative est d'augmenter la qualité et la quantité des services d'alphabétisation aux familles dans tout le Canada.

Pour répondre au Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral, publié en 2003, la FCAF propose d'instaurer un réseau d'expertises en alphabétisation familiale, afin de créer un environnement favorable à l'apprentissage et à l'alphabétisation précoces au cœur de la famille et stimuler de solides recherches en ce domaine. Le rôle du réseau consisterait à développer un programme de formation, renforcer les ressources existantes et en créer de nouvelles; évaluer les outils disponibles en sollicitant, aux niveaux local, provincial, territorial et national, l'aide d'experts au sein des groupes et individus intéressés à l'alphabétisation familiale. Il soutiendrait également la formation des formateurs de même qu'il recueillerait et analyserait les renseignements et les données obtenues.

Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

Grâce au partenariat de trois ministères provinciaux et de l'Entente sur le développement du marché du travail de DRHC, l'Île-du-Prince-Édouard bénéficie d'un financement total d'environ 1,2 million de dollars pour les programmes d'apprentissage des adultes. Environ 1000 adultes participent aux programmes d'alphabétisation et d'apprentissage des adultes. Ce nombre inclut les apprenants inscrits à des programmes en alphabétisation offerts bénévolement par des organismes tels que Laubach Literacy of Canada (Alphabétisation Laubach du Canada) – Île-du-Prince-Édouard, qui reçoit environ 20 000 \$ annuellement du ministère de l'Éducation.

Le Québec

Au Québec, les investissements en éducation des adultes et en formation continue se sont chiffrés au cours des années à plus de 1,5 milliard de dollars en financement gouvernemental et à 1,2 milliard de dollars en investissements privés. Les ministères provinciaux de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Industrie et du Commerce, et de la Culture et des Communications, ont tous réussi à susciter des investissements privés, en encourageant les employeurs de leur secteur respectif à investir dans la formation continue. La *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* de 1995 mandatait la participation des employeurs de moyennes et de grandes entreprises à la formation continue et elle soutenait leurs efforts par le régime d'impôt provincial. Le plan d'action de cette politique prévoit également différentes méthodes de financement, telles que des bons de formation individuels et des réformes à l'aide financière, qui reconnaissent la diversité des adultes à faibles revenus ou des travailleurs autonomes.

Le Manitoba

Le Manitoba accorde environ 13 millions de dollars de subventions à des centres d'éducation des adultes pour offrir des programmes qui permettent aux adultes d'acquérir des crédits en vue de l'achèvement de leurs études secondaires. En 2002-2003, plus de 9000 adultes ont accédé à environ 24 500 cours dans 44 centres d'apprentissage de toute la province.

La Saskatchewan

En Saskatchewan, en 2003-2004, les subventions totales offertes à tous les établissements d'enseignement postsecondaire – y compris le SIAST (Institut de science appliquée et de technologie de la Saskatchewan), les collèges régionaux, l'Institut technique Dumont, l'Apprenticeship and Trade Certification Commission (Commission sur l'apprentissage et la qualification professionnelle) et les deux universités (Université de Regina et Université de la Saskatchewan) se sont élevées à 344 610 544 dollars (dépenses en capital exclues) et à 362 085 544 dollars (dépenses en capital incluses).

Le gouvernement du Canada

Stratégie du développement des compétences en milieu de travail

En 2002, DRHC a établi la stratégie du développement des compétences en milieu de travail afin de vérifier les stratégies innovatrices d'apprentissage en milieu de travail, de favoriser la formation de partenariats stratégiques et d'inciter d'autres à agir (les milieux d'affaires et les collectivités). La stratégie offre une approche interdisciplinaire pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre canadienne par l'intermédiaire d'instruments tels que l'apprentissage, les conseils sectoriels, les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail et la reconnaissance des acquis. Tous ces facteurs pris en compte, la stratégie du développement des compétences en milieu de travail stimulera une dynamique d'une culture d'apprentissage et la création d'une main-d'œuvre très compétente. Les éléments de cette stratégie sont les suivants :

L'apprentissage

Le plan d'action envers l'apprentissage est conçu pour relever un nombre de défis importants en ce domaine au Canada. Il constitue un élément-clé de la stratégie gouvernementale qui vise à augmenter les taux d'achèvement d'apprentissage au chapitre du développement des compétences et de l'apprentissage.

Le soutien des conseils sectoriels

Les principaux objectifs de la Stratégie des conseils sectoriels sont d'étendre leur portée sur le marché du travail de l'actuel 25 p. cent à 50 p. cent d'ici 2007, de renforcer le rendement des conseils sectoriels exemplaires et de démontrer leurs répercussions sur le développement des compétences en milieu de travail.

Les compétences essentielles et l'alphabétisation en milieu de travail

Les activités de développement des compétences essentielles et d'alphabétisation en milieu de travail seront divisées en quatre grands courants d'activité : prise de contact, synergie, mise en œuvre et recherche. Ces activités aideront à promouvoir l'importance des compétences essentielles, à soutenir les projets nationaux et innovateurs, à intégrer les compétences essentielles, l'alphabétisation et les outils d'apprentissage à d'autres parties du programme et à entreprendre des recherches importantes qui soutiennent le développement du programme. L'Initiative Compétences essentielles et alphabétisation en milieu de travail contribuera à l'investissement continu dans une recherche internationalement reconnue sur les compétences essentielles et à l'intégration et au développement de mesures innovatrices en alphabétisation en milieu de travail.

La reconnaissance des acquis (RDA)

Dans le cadre de la stratégie du développement des compétences en milieu de travail, DRHC soutient les activités de la RDA de trois façons : en intégrant la reconnaissance des acquis au sein des pratiques et programmes du gouvernement du Canada; en stimulant la sensibilisation et le savoir et en fournissant les outils nécessaires à la reconnaissance des acquis; et en instaurant des initiatives qui favorisent la reconnaissance de l'apprentissage en milieu de travail. DRHC soutient les initiatives qui encouragent les personnes à devenir des apprenants tout au long de la vie et à entretenir des liens plus importants avec la population active.

Les langues officielles

Le 12 mars 2003, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Stéphane Dion, a annoncé le Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles selon lequel des fonds seraient alloués à des programmes de développement de la petite enfance en milieu minoritaire. À la suite de cet engagement, le ministre Stewart de DRHC a annoncé que l'intention du gouvernement était d'augmenter l'accessibilité des services d'alphabétisation familiale des francophones en milieu minoritaire, en travaillant en partenariat avec des ONG en alphabétisation des adultes. Le Secrétariat national à l'alphabétisation est en charge de la mise en œuvre de cette initiative. Il y travaillera en partenariat avec la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF), les organismes provinciaux et territoriaux responsables de l'alphabétisation des adultes, et les provinces

et les territoires. Au cours des cinq prochaines années (de 2003 à 2008), un montant de 7,4 millions de dollars sera investi pour augmenter l'accessibilité à l'alphabétisation familiale dans les collectivités de langue officielle minoritaire (principalement les collectivités francophones). La mise en œuvre de cette initiative en est à sa phase initiale.

Le Bureau des relations avec les Autochtones (BRA)

Le Bureau des relations avec les Autochtones a rapporté que la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) s'est engagée envers une contribution de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans. Cette initiative a pour but d'aider les collectivités autochtones et leurs organismes à assumer la responsabilité du développement et de la mise en œuvre de leurs propres programmes d'emploi et de ressources humaines. Au cours de la période d'avril 1999 à janvier 2003, les autorités communautaires autochtones ont utilisé ces ressources pour gérer les cas de 150 517 clients, effectuer 223 861 interventions et aider 53 807 Autochtones à trouver un emploi et 5 000 à retourner à l'école.

La SDRHA inclut le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, qui encourage l'établissement de partenariats plus solides entre les agents de prestation de services aux Autochtones, sous l'égide de la SDRHA, et le secteur privé. Ceci s'effectue par un échange des meilleures pratiques, le développement de programmes de formation et d'outils de consultation innovateurs, et par des séances d'éducation et de sensibilisation en vue de favoriser le recrutement des Autochtones au sein du secteur privé et d'adopter les stratégies nécessaires pour les y retenir.

Le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH)

Par l'entremise du programme du BCPH et des Programmes de partenariats pour le développement social (personnes handicapées), le gouvernement fédéral finance l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire.

Indicateur 3 : Augmentation de la participation

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a accru sa participation par des partenariats actifs et des directives souples, à la fois au niveau des programmes d'alphabétisation/formation de base des adultes et des programmes d'apprentissage en milieu de travail.

Le Québec

Pour améliorer sa participation, le gouvernement du Québec a instauré un service de liaison entre les intervenants des admissions et ceux des références afin d'harmoniser les stratégies de services, y compris la création d'outils de reconnaissance des acquis. Il a également mis en œuvre deux cadres de travail pour la reconnaissance des acquis, dans les établissements d'enseignement et en milieu de travail, en tenant pour acquis qu'il n'est pas nécessaire de répéter l'apprentissage reçu en dehors d'un système d'éducation formel, de même qu'il est inutile de réexaminer les compétences et l'apprentissage approuvés par

un système officiel. Pour alléger le fardeau financier des apprenants potentiels, le Québec a établi des programmes de prêts et de bourses pour les étudiants à temps partiel et a instauré des mesures d'encouragement envers les clients potentiels pour qu'ils expriment leurs besoins aux niveaux organisationnel, financier et personnel.

La Saskatchewan

Pour encourager les adultes à poursuivre leur apprentissage, la Saskatchewan a publié le *Saskatchewan RPL Referral Guide: Pathways for Learning Recognition* (Guide de référence sur la RDA en Saskatchewan : voie vers la reconnaissance des acquis), guide de renseignements centralisés en ligne sur les possibilités qu'offre la RDA dans tout le système d'apprentissage de la province. Le SIAST a développé, comme outil de consultation stratégique pour les conseillers pédagogiques, une banque de données en ligne sur la RDA qui informe sur les possibilités qu'offre le SIAST en matière de RDA.

Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) a efficacement instauré la RDA dans deux secteurs de son programme, soit dans son Certificate for Aboriginal Economic Development (CAED) (Certificat de développement économique des Autochtones) et dans son programme Construction Careers (Carrières en construction).

Le ministère de l'Éducation, Saskatchewan Learning, a établi la Enhancement Funding Initiative (Initiative d'amélioration du financement) pour la RDA qui subvient au financement spécifique de onze projets pilotes dans le secteur postsecondaire, afin de pourvoir les établissements d'enseignement des capacités d'offrir des services en RDA aux apprenants adultes.

Le gouvernement du Canada

Le rapport de DRHC publié en 2002 sur les compétences et l'apprentissage, *Le savoir, clé de notre avenir*, met en évidence la nécessité de l'apprentissage tout au long de la vie et établit pour objectif de « Doter le Canada, dès maintenant et pour l'avenir, d'une main-d'œuvre plus compétente et plus adaptable ». Une des étapes pour atteindre cet objectif consiste à « Augmenter d'un million d'ici cinq ans le nombre d'apprenants adultes, hommes et femmes, de tous les groupes de la société ».

Pour que cet objectif se réalise, la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA) de DRHC exhorte tous les Canadiens à accéder aux apprentissages offerts en éliminant les obstacles financiers et non financiers. En 2002, la DAA a lancé sa stratégie de reconnaissance des acquis (RDA). Celle-ci est conçue pour encourager le développement de l'apprentissage des adultes, en leur facilitant l'accès à des possibilités d'apprentissage et en améliorant la mobilité des apprenants adultes dans tout le pays, par le développement d'une politique et d'un programme qui répondent aux besoins et aux situations des adultes.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) s'est efforcé de promouvoir l'accroissement de la participation et de l'investissement en alphabétisation et en connaissances en calcul, de même qu'il en a sensibilisé le public dans tout le Canada. Le

SNA a aussi soutenu des travaux de recherche sur les niveaux de participation et sur les obstacles à la participation (Recherche d'ABC Canada).

Le Bureau de la condition des personnes handicapées

Le Bureau de la condition des personnes handicapées a augmenté les Subventions canadiennes pour études des étudiant(e)s handicapé(e)s de 6,3 millions de dollars en 1996-1997 à 12,2 millions de dollars en 2001-2002. Les subventions individuelles sont passées de 5000 à 8000 \$ pour couvrir les dépenses liées à l'invalidité. Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, une allocation supplémentaire de 2000 \$ est également disponible pour couvrir des dépenses liées à l'invalidité. Des portions de la somme de 30 millions de dollars, accordés par le Fonds d'intégration (créé en 1997-1998), et de la somme de 189 millions de dollars, provenant de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (fondée en 1998-1999, en remplacement de l'ancienne AEPH), servent à financer des programmes d'éducation postsecondaire et de formation pour mieux préparer les étudiants au marché du travail.

Bien que les données les plus récentes sur les études postsecondaires complétées par les personnes handicapées datent de 1996, les données pour 2001 ont été publiées en juillet 2003 d'après l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités. Consultez « Ressources et références » pour vérifier les sites Web et les documents connexes.

Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)

Le Programme canadien de prêts aux étudiants favorise l'accès à l'éducation postsecondaire, par l'octroi de prêts et de bourses, à des étudiants dont les besoins financiers sont reconnus. C'est le plus important programme d'aide financière des étudiants au Canada. Chaque année, plus de 340 000 étudiants reçoivent des prêts totalisant plus de 1,5 milliard de dollars.

Le gouvernement du Canada joue depuis longtemps un rôle important envers l'accès à l'éducation postsecondaire, particulièrement en s'assurant que les exigences financières n'érigent pas de barrière à la participation à l'éducation. Une aide non remboursable, les Subventions canadiennes pour études, a assuré que des groupes d'étudiants, qui ont des niveaux de besoins particulièrement élevés, sont capables d'accéder à l'éducation postsecondaire. Depuis 1955, les Subventions canadiennes pour études sont offertes aux étudiants qui ont un handicap permanent, aux étudiants qui ont un handicap permanent et des besoins exceptionnels, aux étudiants à temps partiel ayant des besoins exceptionnels et aux femmes inscrites à certains programmes d'études de troisième cycle où elles sont traditionnellement sous-représentées. Depuis 1998, les subventions canadiennes pour études ont également aidé les étudiants qui ont des personnes à charge et, en 2002, une nouvelle subvention a été instaurée pour mieux aider les étudiants qui ont un handicap permanent et des besoins exceptionnels.

En 1998, dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles mesures qui visent à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et à d'autres méthodes d'apprentissage, particulièrement pour les étudiants qui pourraient avoir des difficultés à poursuivre leurs études sans aide

financière. Faisant partie intégrante de cette stratégie, les subventions canadiennes pour études ont été créées pour les étudiants qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge.

Le budget fédéral de 2001 a amélioré son soutien aux étudiants ayant un handicap permanent qui poursuivent des études postsecondaires en augmentant la subvention maximale, qui est passée de 5000 à 8000 \$ par année, afin de couvrir les frais exceptionnels liés aux études. Le gouvernement fédéral a également annoncé une subvention supplémentaire maximale de 2000 \$ par année pour aider les étudiants qui ont un handicap permanent et des besoins exceptionnels. Ces deux mesures fournissent une aide annuelle additionnelle de l'ordre de 10 millions de dollars.

Le budget fédéral de 2003 a annoncé un certain nombre d'améliorations au PCPE d'un total de 60 millions de dollars sur une période de deux ans. Ces dispositions consistent à améliorer l'accès et la capacité de financer des études postsecondaires et à instaurer de meilleures mesures de gestion de la dette des emprunteurs qui ont besoin d'aide lors du remboursement.

Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes

Tous les contributeurs ont identifié des sujets de recherche, soit déjà en cours dans leur instance ou sur leur propre liste de souhaits, c'est-à-dire des questions auxquelles ils aimeraient trouver réponse à la suite d'une recherche approfondie.

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a démontré un intérêt particulier envers la découverte de moyens pour stimuler la participation d'un plus grand nombre d'adultes faiblement alphabétisés aux programmes déjà établis.

- Comment attirer des adultes faiblement alphabétisés aux programmes?
- Quels sont les obstacles que doivent franchir les apprenants?
- Qu'est-ce qui pourrait améliorer les niveaux de participation?
- Comment attirer les adultes autochtones faiblement alphabétisés aux programmes?
- Quels sont les obstacles que doivent franchir les apprenants autochtones?
- Qu'est-ce qui pourrait améliorer les niveaux de participation des Autochtones?

L'objectif est d'identifier les obstacles auxquels font face les apprenants potentiels afin de réduire ou d'éliminer ce qui les empêche de participer aux programmes, espérant ainsi augmenter le nombre de participants.

Le Québec

Le Québec a identifié de nombreux sujets de recherche, que celle-ci soit déjà complétée ou sous investigation par différents intervenants :

- Comment aider les adultes qui ont des difficultés d'apprentissage? (Ministère de l'Éducation du Québec)
- Quels sont les obstacles et entraves qui empêchent les adultes de participer à des activités de formation? Comment améliorer l'accès des adultes à des activités de formation? [Deux études universitaires en cours : Université du Québec à Montréal (UQAM) et Université du Québec à Rimouski (UQAR).]
- Quelles sont les nouvelles tendances dans l'éducation des adultes au niveau national et dans les politiques de formation des pays industrialisés? (Séminaire international de l'UNESCO organisé par le ministère en décembre 1999, sur le thème des Politiques d'éducation et de formation des adultes.)
- Quel est le statut de la formation de base dans les pays industrialisés, particulièrement dans ceux qui sont en train de réformer leurs systèmes d'éducation des adultes? (Ministère de l'Éducation)

Le Manitoba

Au Manitoba, le principal projet de recherche en cours s'intitule « Aboriginal Learners in Selected Adult Learning Centres in Manitoba » (Les apprenants autochtones en centres d'apprentissage sélectionnés pour adultes au Manitoba). Le principal chercheur en est M. Jim Silver, qui travaille avec M^{me} Darlene Klyne et M. Freeman Simard, et en partenariat avec le Manitoba Education Directorate (Direction de l'Éducation du Manitoba), le Research and Planning (Recherche et planification), les constituantes de l'Apprentissage pour adultes et alphabétisation, cinq centres d'apprentissage pour adultes et leurs apprenants autochtones. L'étude tend à déterminer ce qui motive les apprenants autochtones adultes à fréquenter un centre d'apprentissage pour adultes et ce qui contribue à leur succès. Elle est basée sur des entrevues faites par des intervieweurs autochtones auprès d'apprenants autochtones adultes.

Le programme d'Apprentissage pour adultes et alphabétisation du Manitoba subventionne les centres d'éducation pour adultes et les programmes communautaires d'alphabétisation à temps partiel, et il soutient en permanence le développement et la prestation de programmes qui s'adressent aux adultes. Consultez « Ressources et références » pour d'autres listes détaillées et des sites Web.

La Saskatchewan

Ayant récemment institué un certain nombre de projets pilotes sur la reconnaissance des acquis (RDA), la Saskatchewan a identifié les documents de recherche (complétée ou en cours) suivants :

- *Saskatchewan Learning PLAR Enhancement Funding Initiative: Progress Report* (Initiative de financement du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour l'amélioration de la RDA : rapport d'étape) (mars 2002). Il trace le parcours des projets pilotes de la RDA en 2001-2002.
- Un document d'accompagnement, *Saskatchewan Learning PLAR Enhancement Funding Initiative: Final Report* (Initiative de financement du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour l'amélioration de la RDA : rapport final) (mars 2003), décrit les meilleures pratiques et les leçons tirées des projets pilotes

de la RDA. Des exemples d'outils et de matériel élaborés en cours de projet y sont inclus.

- Le projet de la RDA des universités de la Saskatchewan.

Le gouvernement du Canada

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation

Par l'entremise de la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA), DRHC commandite la recherche et les innovations qui favorisent la croissance du savoir et fournissent les outils pour y parvenir, et éveillent la sensibilisation envers la RDA comme élément clé au soutien de la mobilité et des possibilités pour les travailleurs et les apprenants dans tout le Canada. Il a été démontré que l'apprentissage et les changements personnels générés par ce processus résultent directement en amélioration en matière d'emplois, de revenus et de perspectives de carrière. À cette fin, par l'entremise de la DAA, DRHC travaille avec ses partenaires pour faire de la recherche et faire progresser des méthodes innovatrices en RDA, en vue de fournir à tous de meilleures possibilités d'emploi dans une économie du savoir.

Par l'intermédiaire du programme des Initiatives liées à l'acquisition du savoir de la DAA, le gouvernement du Canada a commandité une recherche qui démontre que la non-reconnaissance des acquis a de sérieuses conséquences en trois domaines particuliers : les attestations d'études étrangères, la non-reconnaissance des acquis et la non-transmissibilité des crédits. Cette recherche hors pair a élucidé l'initiative de la RDA. De plus, la DAA s'est également centrée sur des initiatives de recherche sur l'accessibilité et la qualité de l'apprentissage postsecondaire. Les résultats de cette recherche ont servi à promouvoir la sensibilisation et la compréhension des questions d'apprentissage auprès de tous les intervenants.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation

Conformément aux recommandations de ce rapport, le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) se fait le champion de la recherche en milieu de pratique, une approche élaborée par un réseau d'apprenants, d'enseignants, de gestionnaires et de chercheurs en éducation de base pour les adultes du Royaume-Uni, le Research and Practice in Adult Literacy – RaPAL (Recherche et pratique en alphabétisation des adultes). Le SNA appuie un réseau similaire en Alberta, le RiPAL, ainsi qu'une série de conférences et de rassemblements pancanadiens. En juin 2003, une conférence de quatre jours sur la recherche en milieu de pratique a été organisée à l'Université Memorial, à St. John's. Durant cet événement, le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) a lancé le premier numéro de sa revue semestrielle, *Literacies: Researching Practice, Practising Research* (Alphabétisation : mener des recherches sur la pratique, mettre en pratique les résultats de recherche).

En 1994, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes a été la première évaluation multinationale et multilingue sur l'alphabétisation des adultes. Les résultats de cette enquête ont aidé les responsables de l'élaboration des politiques, les éducateurs, les médias et les organismes de services communautaires à formuler pendant la dernière décennie une vision pour l'alphabétisation au Canada. L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes actuellement en cours donne suite à cette

première enquête. Elle vise à comparer les résultats et à évaluer chez les adultes le niveau d'alphabétisation, les connaissances en calcul et les compétences en résolution de problèmes. La publication des données de cette enquête est prévue pour 2004. La taille des échantillons a été planifiée de manière à fournir de nouvelles données sur le niveau d'alphabétisation des populations autochtones et non autochtones.

« Valoriser l'alphabétisation au Canada (VAC) » est une initiative stratégique conjointe du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) et du Secrétariat national à l'alphabétisation en vue de développer les capacités de recherche en alphabétisation au Canada. Ses objectifs sont d'encourager et d'aider la coopération entre les chercheurs et les intervenants en alphabétisation, d'améliorer la propagation et la mise en pratique des résultats de recherche, de stimuler la recherche dans les secteurs clés d'enquête sur l'alphabétisation des adultes et d'encourager la formation de futurs chercheurs dans le domaine de l'alphabétisation des adultes.

L'initiative VAC finance des recherches dans les secteurs clés suivants :

- Le développement des connaissances en calcul en milieu de travail
- La participation des parents à l'éducation
- Les styles d'apprentissage et les modèles d'enseignement coopératifs dans les programmes d'alphabétisation pour adultes
- L'alphabétisation des Autochtones dans un contexte culturel : une autre perspective
- Comparaison de l'alphabétisation des adultes entre le Canada et la Suède
- L'alphabétisation et la santé au Canada
- L'alphabétisation en milieu de travail : les contributions de la main-d'œuvre aux principes et à la pratique
- Expérimentation d'un modèle intègre de prévention de l'illettrisme
- Outils informatisés dédiés à l'alphabétisation des adultes sourds

Le répertoire canadien de la recherche sur l'alphabétisation des adultes en français <http://www.alpha.cdeacf.ca/recraf/> et *The Directory of Canadian Adult Literacy Research in English* <http://www.nald.ca/crd/> offrent, depuis 1994, des banques de données exhaustives sur la recherche canadienne en alphabétisation des adultes.

D'autres études commanditées par le SNA comprennent « Partnerships in Learning » (Partenariats en apprentissage), un projet tenu en 2000-2001 dont le rapport final s'est intitulé « *Action Research Improving Workplace Literacy Practice* » (Recherche-action pour améliorer les pratiques d'alphabétisation en milieu de travail). D'autres importantes initiatives de recherche incluent des études sur les pratiques efficaces, les taux de participation des apprenants, le langage simple, les besoins des collectivités autochtones, les programmes pour les jeunes, les compétences essentielles, les portraits ethnographiques, l'apprentissage à distance et les outils d'évaluation.

Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées

En juin 2003, le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a publié son rapport *Accroître l'alphabétisation des*

adultes : la nécessité d'une action pancanadienne. Le rapport contient 21 recommandations sur les façons par lesquelles le gouvernement fédéral peut augmenter ses efforts en alphabétisation.

En voici les principales :

- Organiser une rencontre entre le ministre de DRHC et les ministres provinciaux et territoriaux afin d'élaborer un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul, ce qui prépare le terrain à l'accroissement des investissements fédéraux.
- Formuler, en matière d'alphabétisation, une politique applicable à tous les ministères et organismes fédéraux. Examiner les programmes existants et les nouveaux programmes, dans l'optique de l'alphabétisation, afin de s'assurer qu'ils font progresser les objectifs d'alphabétisation, soutiennent l'accès aux programmes d'alphabétisation et permettent de communiquer clairement avec la population.
- Augmenter le budget du SNA pour qu'il soit porté de 28,2 millions à 50 millions de dollars annuellement. Un tiers de l'augmentation devrait être alloué aux projets admissibles pour plusieurs années afin d'évaluer dans quelle mesure un financement stable influe sur l'acquisition de compétences en alphabétisation.
- Concevoir une stratégie d'alphabétisation des Autochtones en consultation avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux. En attendant, ajouter immédiatement 5 millions de dollars au nouveau mécanisme de financement autochtone. En outre, allouer 15 millions de dollars à des Ententes supplémentaires sur le développement des ressources humaines autochtones afin de financer les projets d'alphabétisation des Autochtones en milieu de travail.
- Inciter les intervenants à recourir davantage à la reconnaissance des acquis pour les apprenants peu alphabétisés. Raviver l'idée d'un carnet de formation. Accroître le soutien du SNA aux projets d'apprentissage communautaire et d'alphabétisation familiale.
- Augmenter les dépenses du gouvernement en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 100 millions de dollars.
- Faire du relèvement du degré d'alphabétisation un élément clé des efforts déployés en vue d'éliminer les obstacles à l'apprentissage et à la participation au marché du travail des personnes handicapées.
- Inclure la recherche en alphabétisation dans le mandat du nouvel Institut canadien sur l'apprentissage.

Le texte complet du rapport peut être consulté à l'adresse suivante :

www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/2/HUMA/Studies/Reports/humarp03-e.htm

Les Partenariats en ressources humaines

L'Initiative de développement des compétences essentielles et des connaissances finance la recherche sur l'évaluation, le développement et le recours à la reconnaissance des compétences essentielles des Canadiens. Un élément clé de cette initiative est une initiative conjointe stratégique menée avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ses objectifs sont de :

- bâtir une capacité de recherche multidisciplinaire sur les compétences essentielles au niveau national au Canada;
- encourager la reconnaissance des compétences essentielles sur le marché du travail au Canada;
- développer des réseaux de chercheurs et établir des partenariats au sein des agences communautaires investies en matière de compétences essentielles;
- soutenir le transfert du savoir acquis par la recherche financée par l'initiative;
- soutenir le développement d'une documentation qui appuie la politique relative à la recherche sur les compétences essentielles.

Deux thèmes ont été identifiés en vue d'établir une recherche appliquée selon la politique et de propager l'information sur le programme en compétences essentielles : les répercussions de la formation en compétences essentielles en milieu de travail et les répercussions des différences culturelles des individus sur les méthodes d'acquisition de compétences essentielles.

Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard compte 48 instructeurs dans son programme d'alphabétisation/formation de base des adultes, dont le salaire annuel (amorti) est de 40 000 \$ pour la durée des classes, soit huit mois par année. Le gouvernement met un programme annuel de formation à la disposition de ces instructeurs sous forme, par exemple, d'ateliers de perfectionnement professionnel sur des sujets tels que les nouveaux outils d'évaluation pour les adultes, les difficultés d'apprentissage et le nouveau programme d'études. Les sessions de formation permettent aux instructeurs d'établir des liens entre eux et d'échanger leurs idées. L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre un programme d'études supérieures qui permet aux instructeurs d'obtenir un diplôme en Éducation des adultes. Les instructeurs qui enseignent dans des programmes d'éducation en milieu de travail peuvent participer à des programmes de formation dans des ateliers similaires, tout comme le font les bénévoles de Laubach Literacy (Alphabétisation Laubach).

Le Québec

Le Québec offre, aux enseignants dont l'emploi est instable, un certificat d'éducation des adultes en tant qu'attestation de compétences professionnelles en éducation des adultes.

Le Manitoba

Le Manitoba requiert que les instructeurs de tous les centres d'éducation des adultes complètent 40 heures de formation en RDA avant de pouvoir fournir des services en RDA aux adultes. Cette formation est offerte gratuitement par un personnel du gouvernement provincial ou par l'intermédiaire de programmes collégiaux.

La Saskatchewan

Saskatchewan Learning, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, a instauré le PERA Professional Development Fund (Fonds de perfectionnement professionnel en RDA) qui finance la coordination de 12 activités de perfectionnement professionnel au sein de 10 établissements d'enseignement, pour les membres de leur collectivité, de leur personnel ou de leur corps professoral. Ces activités ont été conçues, depuis la saison automne-hiver 2003, pour que ces établissements puissent fournir de meilleurs services en RDA aux apprenants. Consultez le chapitre « Ressources et références » pour en connaître les détails.

Le gouvernement du Canada

Développement des ressources humaines Canada

DRHC fait valoir l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans une société et une économie du savoir en offrant une variété de programmes et de projets innovateurs dans tout le Canada.

Dans les provinces de l'Ouest, le WWestNet est un consortium de représentants d'entreprises, de la main-d'œuvre, du milieu de l'éducation et du gouvernement. Il sensibilise le public aux questions et aux activités d'alphabétisation en milieu de travail et agit comme catalyseur en échangeant de l'information, en organisant des conférences et en publiant un bulletin trimestriel. Dans la continuité du succès précédent des formateurs à intégrer l'alphabétisation à la formation technique dans les industries, le WWestNet s'est ensuite centré sur la formation des éducateurs d'adultes à partir des collègues communautaires, étant donné que l'alphabétisation en milieu de travail est un concept relativement nouveau pour de nombreux collègues. En collaboration avec l'Association des collègues communautaires du Canada, le WWestNet a tenu un symposium du 26 au 28 février 2003, conçu pour familiariser les instructeurs aux concepts d'alphabétisation en milieu de travail et démontrer, en termes pratiques, comment ces concepts peuvent être intégrés aux programmes d'études collégiales. Les rapports sur les projets de cet organisme sont offerts par le Secrétariat national à l'alphabétisation.

En **Ontario**, l'Ontario Literacy Coalition (OLC) (Coalition pour l'alphabétisation en Ontario) a élaboré et établi un plan d'action d'alphabétisation en milieu de travail. Le premier module traitait de marketing et de coordination des possibilités d'alphabétisation en milieu de travail. Il était basé sur du matériel de marketing provenant de projets ayant porté fruit en milieu de travail antérieurement et sur les protocoles et stratégies établis lors du projet « Raising the Profile of Workplace Literacy » (Relever la notoriété de l'alphabétisation en milieu de travail) de l'OLC. Le deuxième module portait sur la méthodologie de la formation pour l'alphabétisation en milieu de travail et couvrait des sujets tels que l'évaluation de la situation, l'élaboration des programmes d'études, la facilitation et l'évaluation des programmes; le cours était basé sur la recherche sur les meilleures pratiques et sur une évaluation des besoins entreprise dans cinq sites pilotes.

En **Nouvelle-Écosse**, l'éducation en milieu de travail est une initiative d'un partenariat entre la main-d'œuvre, les entreprises et le secteur de l'industrie, qui s'oriente vers le développement et la prestation de programmes en compétences essentielles aux

travailleurs de la province. En collaboration avec l'Association of Workplace Educators of Nova Scotia (AWENS) (Association des éducateurs en milieu de travail de la Nouvelle-Écosse), les Nova Scotia Partners for Workplace Education (Partenaires en éducation en milieu de travail de la Nouvelle-Écosse) ont élaboré et mis en œuvre une stratégie de création d'un réseau d'instructeurs plus viable dans toute la Nouvelle-Écosse. Pour ce faire, ils ont évalué les besoins de ses membres quant à la structure de l'organisme, aux outils de communication, à l'accessibilité aux ressources d'apprentissage et au perfectionnement professionnel.

Une autre initiative du gouvernement du Canada est le développement des conseils sectoriels. Ceux-ci facilitent la collaboration des partenaires de l'industrie afin d'aider les Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans une économie basée sur le savoir. En fait, le gouvernement du Canada soutient toute une gamme d'activités sectorielles liées aux compétences, dont des études diagnostiques sur les tendances en milieux de travail, une infrastructure de soutien aux conseils sectoriels, des activités sectorielles telles que le développement de l'information sur le marché du travail, les normes de compétences nationales, le curriculum de base et fournit les outils qui stimulent et facilitent la formation en milieu de travail.

Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a établi, pour ses programmes d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes, des normes qui assurent un enseignement orienté apprenant. Les programmes d'alphabétisation en milieu de travail sont élaborés selon le contexte dans lequel les cours sont offerts. Dans ces programmes, le rapport apprenants/instructeur est de six pour un au premier niveau et de douze pour un aux deuxième et troisième niveaux. Les apprenants de ces programmes peuvent compléter les crédits requis pour obtenir le certificat d'études secondaires pour étudiants adultes de l'Î.-P.-É., s'inscrire aux programmes préparatoires en formation générale ou participer à des classes d'alphabétisation et de connaissances en calcul pour renforcer leurs compétences. La reconnaissance des acquis et l'expérience sont aussi pris en compte dans le programme du certificat.

Le Québec

Le Québec offre des services gratuits de formation générale et professionnelle pour adultes. Il a également créé des associations d'étudiants adultes et s'est assuré de leur participation au sein des comités d'écoles en les incluant dans la *Loi sur l'instruction publique*. Pour s'assurer que les commissions scolaires agissent en ce domaine, un des indicateurs du plan de réussite annuelle qui doit leur être soumis est un rapport d'inscriptions complet par service d'éducation, avec le nombre de personnes inscrites pour tous les services et pour chacun des services, au cours d'une année scolaire.

Le Manitoba

Le gouvernement du Manitoba s'est associé à un certain nombre d'organismes communautaires pour célébrer la Semaine internationale des apprenants et organiser le festival « Spread the Word » (Faites-le savoir) qui a eu lieu à Winnipeg le 8 septembre 2002, au Centre des Autochtones, et a accueilli plus de 1600 participants, adultes et enfants.

La Saskatchewan

En Saskatchewan, le personnel enseignant et administratif de divers établissements d'enseignement autochtones (y compris le Saskatchewan Indian Federated College, l'Institut Gabriel Dumont, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et l'Institut technique Dumont) ont commandité et entrepris des ateliers et des séminaires en RDA. Leur principal objectif était d'explorer la RDA et sa mise en pratique au sein d'une méthode d'apprentissage élaborée par M^{me} Diane Hill, le « Aboriginal Model of Holistic Learning » (Modèle autochtone d'apprentissage holistique).

L'Université de Regina a publié un manuel, *Portfolio Student Handbook* (Manuel de dossier d'apprentissage des étudiants), et commandité des ateliers de soutien aux apprenants adultes lors de leur admission aux cours, tout au long de leur participation et, à nouveau, lorsqu'ils quittent l'établissement.

Le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a lancé plusieurs initiatives dans le domaine de l'autonomisation des apprenants adultes, dont le Programme Sceau Rouge et l'*Accord sur le commerce intérieur*. Conçu sous une collaboration fédérale, provinciale et territoriale, le Programme Sceau Rouge facilite la mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés, par une harmonisation des exigences professionnelles et des certificats d'aptitude professionnelle basés sur les analyses nationales de professions.

Par suite du Forum des ministres du marché du travail, le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les provinces et les territoires pour être en étroite conformité avec le Chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI). Le Chapitre 7 de l'ACI veut permettre à tout travailleur qualifié pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire, d'avoir accès aux occasions d'emplois dans ce métier ou cette profession dans les autres provinces et territoires. Une coopération soutenue entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales a amélioré la mobilité des travailleurs entre les instances du Canada et a créé ainsi un marché du travail plus productif.

Les initiatives du gouvernement du Canada incluent aussi des programmes de DRHC qui appuient les initiatives en alphabétisation gérées par les Autochtones.

Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations

Depuis 2002, le Canada reconnaît la **Semaine internationale des apprenants adultes** comme étant un moyen de célébrer et de valoriser l'apprentissage des adultes dans tout le

pays. Plus spécifiquement, les buts de la Semaine internationale des apprenants adultes sont les suivants :

- augmenter la visibilité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, tant auprès du public que des divers milieux d'apprentissage (collectivités, associations, syndicats, gouvernements, milieux de travail, établissements d'enseignement, etc.);
- donner une voix aux apprenants adultes et valoriser l'apprentissage en mettant l'accent sur son potentiel de transformation et de développement dans toutes les sphères de la vie personnelle, professionnelle, politique, économique, sociale et culturelle;
- rejoindre les adultes, les apprenants potentiels et les groupes marginalisés où qu'ils soient, pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie;
- augmenter le nombre d'adultes engagés dans des activités de formation et stimuler l'expression des besoins d'apprentissage des adultes;
- développer une coopération entre les partenaires de tous les milieux d'apprentissage gouvernementaux et non gouvernementaux qui desservent une population adulte.

Les célébrations pancanadiennes de la Semaine internationale des apprenants adultes prouvent aussi l'existence d'un véritable partenariat entre les divers niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) et les organisations non gouvernementales (ONG) qui sont engagés dans la promotion et l'amélioration de l'éducation des adultes au Canada. Sous la direction de la Commission canadienne pour l'UNESCO, un Comité de partenaires a été formé pour créer des activités et préparer du matériel d'information en vue de la Semaine internationale des apprenants adultes au Canada, promouvoir la célébration et mobiliser les collectivités liées à l'éducation des adultes et les apprenants adultes dans tout le pays. Le Comité des partenaires rassemble des représentants du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), des autorités provinciales et territoriales en éducation, du gouvernement fédéral (par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada et du Secrétariat national à l'alphabétisation), ainsi que des représentants de diverses ONG canadiennes qui travaillent à l'éducation et à l'alphabétisation des adultes.

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a créé « Workplace Education PEI » (Éducation en milieu de travail de l'Î.-P.-É.) qui assure que tous les travailleurs actifs ont accès à des possibilités d'apprentissage. La province a aussi établi des normes pour les programmes d'éducation aux adultes, afin de garantir cohérence et qualité des programmes d'apprentissage. Le Conference Board du Canada <http://www.conferenceboard.ca/> dresse une liste des sociétés de l'Î.-P.-É. qui ont reçu des prix d'excellence pour leurs programmes d'alphabétisation en milieu de travail.

Le Québec

Le Québec a commencé à offrir des services d'alphabétisation à temps partiel, par des cours de jour et du soir, et a organisé des garderies de jour locales et des systèmes de transport pour faciliter l'accès aux services à un plus grand nombre d'adultes. Les programmes et les cours ont été conçus de telle sorte que les clients puissent y être admis en tout temps et recevoir leur diplôme à différentes périodes de l'année. Une innovation remarquable a été la création d'une « école de la rue » pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Le Manitoba

Le Manitoba est en train de mettre au point un système articulé d'éducation des adultes. Ce système offre de multiples points d'accès et cheminements qui permettront aux adultes d'atteindre leurs objectifs personnels, éducatifs, leurs objectifs de formation et d'emploi. Pour plus de détails, consultez la section « Ressources et références ».

La Saskatchewan

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, Saskatchewan Learning, fournit une vue d'ensemble de ses initiatives, documents et ressources en matière de reconnaissance des acquis (RDA) à l'intention des éducateurs et des formateurs (de la maternelle à la 12^e année et au niveau postsecondaire), dont les informations personnes-ressources et les adresses des sites Web. Le ministère a également publié le « *PLAR Enhancement Funding Initiative: Final Report* » (Initiative de financement du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour l'amélioration de la RDA : rapport final) (mars 2003) qui décrit les meilleures pratiques et les leçons tirées des projets pilotes de la RDA. Des exemples d'outils et de matériel élaborés en cours de projet y sont inclus. Ces documents et les adresses des sites Web peuvent être consultés à la section « Ressources et références ».

Le gouvernement du Canada

Développement des ressources humaines Canada a mis en œuvre de nombreuses mesures dans le domaine de l'alphabétisation des peuples autochtones :

Le Nunavut Arctic College assure une formation et un apprentissage pour adultes fondés sur la collectivité et adopte des solutions de remplacement à la méthode d'apprentissage en classe pour adapter l'enseignement au niveau des étudiants et les aider à atteindre leurs objectifs. Le collège travaille en étroite relation avec les agents autochtones de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) pour identifier les besoins de formation.

- Le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada travaille en coopération avec le Alberta Aboriginal Apprenticeship Committee (Comité sur l'apprentissage des Autochtones de l'Alberta) sur un projet de formation d'apprentis au sein de trois communautés, en vue d'assurer une formation et des possibilités d'emplois à 180 Autochtones.
- Le projet Port Hope Simpson Moulder of Dreams (Mouleur de rêves de Port Hope Simpson), soutenu par les agents de la SDRHA de la nation des Métis du Labrador, aide les personnes handicapées de la collectivité à s'intégrer à la population active en leur procurant une formation en poterie. Outre les bienfaits thérapeutiques de la création artistique, les participants contribuent à préserver

une partie de leur héritage culturel en recréant des motifs autochtones originaux, tout en gagnant un salaire pour eux-mêmes et pour leur famille.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA) encourage un nombre d'initiatives qui explorent et soutiennent la reconnaissance des acquis (RDA), dont les répercussions se font sentir sur l'augmentation de la participation des Canadiens à leur environnement social et économique. Les initiatives actuelles consistent à développer des outils et des connaissances pour la RDA, afin de faire face aux pénuries émergentes dans certains secteurs du milieu de travail, et tentent de mieux combler les besoins d'apprentissage évolutifs des Canadiens.

En 2003, la DAA a également lancé l'initiative de la RDA afin d'assurer une reconnaissance exhaustive de tous les apprentissages, qu'ils soient acquis formellement dans une classe, non formellement en milieu de travail ou informellement par les expériences de la vie. L'initiative a soutenu une innovation fondée sur la recherche qui développera et mettra à l'épreuve les méthodes initiales de reconnaissance des acquis.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation

Le Secrétariat national à l'alphabétisation a nommé les huit projets suivants comme exemples de meilleures pratiques :

1. The Consortium Model: A Workplace Literacy Best Practice (Le consortium : une meilleure pratique d'alphabétisation en milieu de travail)
2. AlphaRoute, premier système d'alphabétisation en ligne au Canada
3. Enhancing Family Literacy (Améliorer l'alphabétisation familiale)
4. The National Aboriginal Literacy Gathering (Rassemblement national pour l'alphabétisation des Autochtones)
5. Aboriginal Literacy Strategy for Saskatchewan (2000) (Stratégie d'alphabétisation des Autochtones pour la Saskatchewan)
6. An Endowment Fund: The Braille Literacy Fund (Un fonds de dotation : le fonds pour l'alphabétisation du braille)
7. The New Glasgow Black Education Committee - Building a Community Foundation for Learning Project (Comité d'éducation des Noirs de New Glasgow – Projet de création d'une fondation communautaire pour l'apprentissage)
8. Family Literacy Foundations (Fondations pour l'alphabétisation familiale) – projet interprovincial.

Les détails sont disponibles en annexe.

Les organismes d'alphabétisation

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

Les apprenants sont au cœur de la FCAF et l'impact de leur présence donne lieu à de bons résultats. Par exemple, grâce aux apprenants, les applications de la politique de la FCAC sur l'alphabétisation et le marketing des services d'alphabétisation sont imprégnés de la réalité du point de vue des apprenants. De plus en plus, les agences gouvernementales

sollicitent la FCAF pour utiliser son réseau afin de faire évaluer les messages qu'elles adressent à ce public.

Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

En identifiant les objectifs relatifs à l'amélioration des conditions et de la qualité de l'apprentissage des adultes pour 2009, l'Île-du-Prince-Édouard a mentionné qu'elle aura des programmes établis pour les apprenants adultes en transition vers une éducation postsecondaire; que les étudiants intéressés à obtenir un certificat d'aptitude professionnelle par la voie d'un programme d'apprentissage auront les compétences requises en alphabétisation; que la province aura mis en œuvre des stratégies innovatrices de prestation de services; que les points de repère, les indicateurs et les résultats seront identifiés et que les programmes créés seront exhaustifs, coopératifs et centrés sur les apprenants.

D'ici 2009, l'Î.-P.-É. prévoit être reconnue comme province où l'apprentissage sera valorisé au sein des familles, des collectivités et du secteur des affaires; elle aura créé une culture de l'apprentissage. Quel que soit leur âge, les membres des familles amélioreront leurs compétences en alphabétisation et participeront à des activités d'apprentissage. Les collectivités apprécieront et soutiendront le développement du savoir et des compétences. Le secteur de l'industrie et les syndicats développeront l'apprentissage en milieu de travail. Les jeunes aspireront à l'excellence, au savoir et au développement des compétences, et le système d'éducation répondra aux besoins uniques de chaque apprenant dans un paradigme de prises de décisions fondées sur des données probantes.

L'Île-du-Prince-Édouard aura considérablement réduit le pourcentage de sa population peu alphabétisée qui, selon l'EIAA, se situe en deuxième position de plus faible niveau en alphabétisation; aura augmenté le nombre d'adultes inscrits à des programmes d'apprentissage; aura créé un modèle homogène de financement des programmes d'apprentissage pour adultes, que ceux-ci soient admissibles à l'Assurance-emploi ou non; aura instauré une composante de communications et de commercialisation en appui aux objectifs et aux stratégies; aura renégocié ses ententes sur le marché du travail pour financer les services d'apprentissage des travailleurs défavorisés, des travailleurs sous-employés et des personnes sans emploi; l'Î.-P.-É. envisage également que, par l'intermédiaire de programmes d'éducation en milieu de travail, les adultes auront davantage de possibilités de poursuivre leur apprentissage tout en travaillant et que le financement des activités de base sera assuré.

L'Île-du-Prince-Édouard prévoit qu'elle aura établi un système d'apprentissage sans obstacles (en alphabétisation, éducation de base des adultes et éducation postsecondaire), ce qui signifie qu'elle aura identifié les obstacles et les personnes ayant des difficultés d'apprentissage. Elle soutiendra la recherche académique, élément essentiel d'une prise

de décisions fondée sur des données probantes, et la création d'un centre de recherche en alphabétisation de l'Î.-P.-É. Ce centre se concentrera sur l'alphabétisation émergente, l'alphabétisation familiale et celle des adultes afin de s'assurer que les besoins en alphabétisation de ses citoyens seront adéquatement satisfaits et que le financement des services de la RDA se poursuivra.

Le Québec

Le Québec veut voir la mise en œuvre complète des mesures présentées dans le plan d'action de sa politique, y compris celles déjà mentionnées. Le plan d'action couvre la période allant de 2002 à 2007, une évaluation devant être faite entre 2007 et 2009 pour déterminer les étapes suivantes. Le ministère planifie également les activités à préparer dans le cadre de la Décennie pour l'alphabétisation.

La Saskatchewan

La Saskatchewan a élaboré des plans de développement et de mise en œuvre de politiques de RDA dans les établissements agréés de tout le système d'éducation de la Saskatchewan.

Le gouvernement du Canada

Le document de Développement des ressources humaines Canada, *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada*, a proposé des objectifs et des jalons qui aideront le Canada à créer « une société inclusive où tous les Canadiens et les Canadiennes peuvent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs idées ». En particulier, trois principaux objectifs et les jalons respectifs pour les atteindre ont été retenus :

1. OBJECTIF : Permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à une éducation postsecondaire de haute qualité.

JALONS

- Donner à tous les diplômés du secondaire la possibilité de faire des études postsecondaires, sous une forme ou une autre.
- Faire passer de 39 p. cent à 50 p. cent, durant la prochaine décennie, la proportion des Canadiens de 25 à 64 ans qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires, y compris une part accrue de personnes dans les groupes à risque.
- Doubler, durant la prochaine décennie, le nombre d'apprentis ayant terminé un programme de certification, en le portant à 37 000.
- Augmenter de 5 p. cent par année d'ici 2010 le nombre d'admissions à des programmes de maîtrise et de doctorat dans les universités canadiennes.

Le gouvernement du Canada travaillera en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants au renforcement de l'éducation postsecondaire pour :

- Rendre l'éducation postsecondaire accessible aux Canadiens à faible revenu. Travailler avec les provinces et les territoires afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace des modifications aux Subventions canadiennes pour études en faveur des étudiants handicapés. Examiner d'autres améliorations qui pourraient être

- apportées à l'aide financière accordée aux étudiants afin de mieux aider les étudiants dans le besoin et de les encourager à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.
- Encourager les travailleurs Canadiens à revenu faible ou moyen à faire des études postsecondaires tout en continuant de travailler.
 - Améliorer les programmes d'aide financière aux étudiants afin d'aider les travailleurs canadiens à parfaire leur éducation en faisant des études à temps partiel.
 - Favoriser la mobilité des étudiants et des apprenants adultes et faciliter leur accès aux études postsecondaires. Explorer avec les provinces et territoires les meilleures façons de faciliter la mobilité des étudiants et des apprenants adultes, en facilitant le transfert de crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire et la reconnaissance des acquis et de l'expérience.
 - Encourager les Canadiens à faire carrière dans les métiers spécialisés. Discuter avec nos partenaires des moyens possibles d'encourager davantage de Canadiens à faire carrière dans les métiers spécialisés.
 - Mettre à profit l'expertise des collèges communautaires. Examiner les moyens d'appuyer les collèges communautaires dans le rôle important qu'ils jouent pour aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils auront besoin à l'avenir.
 - Augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées. Discuter avec les partenaires et les divers intervenants de la meilleure façon d'augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées afin de stimuler l'innovation dans l'économie canadienne. Un document parallèle d'Industrie Canada, « *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités* », énonce une série de mesures qui pourraient être prises pour faire en sorte que plus de Canadiens fassent des études supérieures.
 - Encourager et aider nos partenaires des secteurs public, privé et sans buts lucratifs à offrir aux apprenants les compétences essentielles dont ils ont besoin pour qu'ils soient préparés aux besoins en transformation rapide des employeurs canadiens.

2. OBJECTIF : Doter le Canada, dès maintenant et pour l'avenir, d'une main-d'œuvre plus compétente et plus adaptable.

JALONS

- Augmenter d'un million d'ici cinq ans le nombre d'apprenants adultes, hommes et femmes, de tous les groupes de la société.
- Faire augmenter du tiers, en cinq ans, les sommes que les entreprises canadiennes investissent par employé dans le perfectionnement de la main-d'œuvre.
- Faire diminuer de 25 p. cent, durant la prochaine décennie, le nombre d'adultes canadiens faiblement alphabétisés.

Le gouvernement du Canada examine différentes possibilités d'intervention dans certains domaines pour aider les Canadiens à profiter d'occasions de s'instruire et à réaliser leurs aspirations, et pour augmenter notre bassin de main-d'œuvre. Il discutera de ces possibilités d'intervention avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants.

- Augmenter le nombre de conseils sectoriels et l'étendue de leurs activités. Travailler avec les conseils sectoriels pour augmenter le nombre de secteurs industriels couverts et pour étendre la portée du travail qu'ils font en matière de planification des ressources humaines et de perfectionnement des compétences au sein des différents secteurs et auprès des petites et moyennes entreprises. Discuter avec les conseils sectoriels et les autres partenaires de la possibilité d'instituer une norme d'excellence intersectorielle en matière de perfectionnement des compétences en milieu de travail, qui permettrait de reconnaître publiquement le mérite des entreprises qui établissent des programmes d'apprentissage exemplaires.
- Favoriser le développement et la dissémination de connaissances et d'information sur l'apprentissage à l'âge adulte. Examiner des moyens d'intensifier la recherche et de favoriser le développement et la diffusion de connaissances et d'informations sur les compétences et l'apprentissage à l'âge adulte.
- Favoriser l'apprentissage en milieu de travail et accroître les possibilités de combiner le travail et les études. Examiner avec nos partenaires la possibilité d'offrir des incitatifs financiers aux employeurs qui aident leurs employés à acquérir des compétences de base. Examiner la possibilité de bonifier nos programmes de prêts pour les études à temps partiel
- Optimiser l'utilisation des ressources pour les mesures actives d'aide à l'emploi.
- À partir des partenariats actuels pour le développement du marché du travail, travailler avec les provinces et les territoires pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin de répondre aux besoins en matière de perfectionnement des compétences dans un marché du travail en évolution.
- Favoriser la participation au marché du travail des gens qui ont de la difficulté à l'intégrer. Examiner, avec les provinces et territoires et d'autres partenaires, certaines mesures ciblées de perfectionnement des compétences qui pourraient être prises pour venir en aide aux personnes handicapées, aux Autochtones, aux membres des minorités visibles, aux personnes peu alphabétisées ou ayant des compétences de base insuffisantes et à d'autres personnes pour qui il est particulièrement difficile de se tailler une place sur le marché du travail.

3. OBJECTIF : Faire en sorte que le Canada continue d'attirer les immigrants qualifiés dont il a besoin et les aide à réaliser pleinement leur potentiel dans la société et sur le marché du travail du Canada.

JALONS

- Faire passer de 58 p. cent en 2000 à 65 p. cent en 2010 le pourcentage des immigrants adultes ayant une formation postsecondaire.
- Réduire de moitié, pour des niveaux d'instruction et de qualification comparables, l'écart entre le revenu des immigrants actifs sur le marché du travail et celui des travailleurs nés au Canada.

Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les gouvernement provinciaux, territoriaux ainsi que les intervenants et tient compte du partage des responsabilités dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales concernant l'immigration. Voici certaines des mesures prises :

- Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les employeurs et d'autres partenaires pour sélectionner et attirer des immigrants hautement qualifiés. Le document du ministère de l'Industrie , « *Atteindre l'excellence : investir dans les gens, le savoir et les possibilités* », propose des mesures visant à permettre au Canada de continuer à accueillir les immigrants qualifiés dont il a besoin.
- Développer une approche intégrée et transparente à l'égard de la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger en collaborant avec les provinces et les territoires, les organismes de réglementation, les employeurs et les autres intervenants afin de mettre en place des mécanismes équitables, transparents et comparables d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger avant et après l'arrivée des immigrants
- Mieux appuyer l'intégration des immigrants au marché du travail du Canada en examinant, avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires, des méthodes qui permettraient aux immigrants de mieux s'intégrer au marché du travail, telles que la formation linguistique, des initiatives liées à l'emploi auprès des employeurs, des renseignements adaptés sur le marché du travail et offrir des mesures d'aide à la recherche d'emploi.
- Aider les immigrants à réaliser pleinement leur potentiel tout au long de leur vie professionnelle en examinant les moyens de voir à ce que le Canada dispose des renseignements et des connaissances nécessaires pour optimiser à long terme les retombées de l'immigration sur le marché du travail et dans la société.

CHAPITRE 3

Thème 3 : Alphabétisation et éducation de base

Les provinces ont fait un rapport sur leur système respectif d'éducation des adultes et notamment sur le thème de l'alphabétisation et de l'éducation de base au cours des six dernières années. Les données soumises, de même que celles des ministères fédéraux et des groupes d'intervenants en alphabétisation, sont classifiées ci-dessous selon les huit indicateurs de la grille d'analyse commune.

Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a décrit un système d'apprentissage des adultes structuré, accessible et abordable, et en fait, gratuit pour les apprenants adultes. Leur définition d'« apprenants adultes » désigne les personnes de 18 ans et plus qui ne fréquentent plus le système d'éducation formel depuis au moins un an. Leur programme est offert au sein d'un environnement d'apprentissage communautaire sous un horaire de cours flexible. Le gouvernement provincial, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a signé une entente avec le Collège Holland de la province pour qu'il administre, gère et exécute le programme. Le leadership et la coordination des rôles des divers partenaires sont clairement identifiés. Les cours sont donnés par des instructeurs qui ont été formés sur les dossiers d'apprentissage de la clientèle, la reconnaissance des acquis (RDA) étant prise en compte. Le PEI Learner Assessment Service (Service d'évaluation des apprenants de l'Î.-P.-É.) identifie les forces et les faiblesses de chaque apprenant et les prend en considération pour élaborer les programmes d'apprentissage.

Le Québec

La province du Québec a examiné scrupuleusement son programme de formation de base des adultes, qui permet de se préparer soit à un Diplôme d'études professionnelles (DEP) soit à un Diplôme d'études secondaires (DES), pour évaluer dans quelle mesure les apprenants acquièrent les compétences disciplinaires polyvalentes, compétences génériques, personnelles et sociales, afin qu'ils puissent relever les défis de la société actuelle. Les recommandations clés de cette étude sont les suivantes :

- Reconnaissance juridique des groupes d'action communautaire autonomes qui travaillent dans l'éducation des adultes.
- Expansion, amélioration et harmonisation des services d'accueil, de référence et d'aide, comprenant notamment la reconnaissance des acquis.
- Une approche régionale envers l'expansion de la participation, à l'aide de mécanismes qui favorisent l'expression des demandes individuelles et en réponse aux besoins régionaux de la main-d'œuvre.
- Des mesures envers la prévention de l'analphabétisme auprès de parents d'enfants de 0 à 6 ans et auprès d'enfants de 6 à 12 ans.

- Création de programmes d'éveil à l'écrit et de compétences parentales soutenus.
- Développement de mesures pour l'appropriation de l'éveil à l'écrit.
- Promotion de la formation de base en milieu de travail.

La Saskatchewan

En décrivant sa stratégie provinciale d'alphabétisation, le gouvernement de la Saskatchewan a indiqué, comme prémisse sous-jacente, que l'alphabétisation constitue la base de pleine participation d'une société et a affirmé son engagement à promouvoir et à former une main-d'œuvre instruite et qualifiée.

Le ministère de l'Éducation, Saskatchewan Learning, est en cours d'élaboration d'une stratégie provinciale d'alphabétisation pour établir le cadre de travail qui contribuera à créer des services de formation en alphabétisation dans la province. Il a développé le « Intake and Assessment Framework for Adult Basic Education » (Cadre de travail pour l'admission et l'évaluation en formation de base des adultes) et d'autres programmes connexes. Le cadre de travail est conçu pour décrire les meilleures pratiques d'évaluation, de sélection de niveau et de gestion des renseignements sur les clients.

En partenariat avec le Saskatchewan Literacy Network (Réseau d'alphabétisation de la Saskatchewan), le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan s'est donné, comme tâche actuelle, de poser les jalons de l'alphabétisation pour établir les normes des programmes de premier niveau en alphabétisation qui aideront les apprenants à faire la transition vers un enseignement plus formel.

En outre, le ministère est en cours de restructuration de ses programmes d'éducation de base des adultes. Au chapitre de cette restructuration figurent le développement de 10 nouveaux programmes auxquels les points de vue des Autochtones sont pleinement intégrés, l'ajout du cours « Life/Work Studies » (Études sur les expériences de la vie et en milieu de travail) et une réorientation vers un enseignement transactionnel et des méthodes de transformation. Il inclut aussi la révision du programme de 12^e année pour adultes.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Un des partenaires du Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA), le Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada), a fait remarquer que le programme d'innovation du gouvernement fédéral permet d'envisager l'alphabétisation sous l'angle d'une question nationale. De ce fait, il demande que le point de vue des communautés liées à l'alphabétisation sur le développement des politiques et des cadres de travail pour l'alphabétisation des adultes soit présenté au niveau pancanadien.

En automne 2002, le MCL a développé l'ébauche d'un programme d'action nationale en alphabétisation qui a déjà été soigneusement examiné et approuvé par l'ensemble de la communauté d'alphabétisation. Les deux premiers domaines prioritaires de ce

programme sont le « Développement de politiques » et la « Mise au point d'un système de qualité ». En octobre 2002, dans le cadre des rencontres pour le programme d'innovation, le MCL, en collaboration avec cinq autres organismes nationaux et l'ensemble de la communauté d'alphabétisation, a également transmis des recommandations spécifiques au gouvernement fédéral. La première était que le gouvernement fédéral devrait adopter le rôle de chef de file dans le développement d'une stratégie des compétences essentielles et d'un programme d'alphabétisation pancanadien, en créant de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes d'alphabétisation nationaux et provinciaux et les intervenants au sein de la collectivité.

Au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage de novembre 2002, les participants ont aussi identifié l'alphabétisation comme étant la priorité au chapitre de l'apprentissage et ont réclamé le « développement d'un système d'apprentissage pancanadien ». Les recommandations du Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) font appel à la coopération interministérielle et intergouvernementale. Le MCL a élaboré sur ces thèmes dans un mémoire présenté au Comité permanent du Parlement sur l'alphabétisation en avril 2003.

Le cinquième domaine prioritaire du calendrier d'action nationale en alphabétisation du MCL, le « Développement de partenariats », expose la nécessité d'un vaste engagement de démarches solidaires envers l'alphabétisation et les problèmes connexes. Le MCL a émis une série de feuillets d'information qui exposent les liens entre l'alphabétisation et d'autres questions d'ordre social et économique, recommandent des solutions unifiées et énumèrent les organismes et le matériel ressources. Consultez la section « Ressources et références » sous l'entête du MCL ou le site Web <http://www.literacy.ca>.

Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard dispose d'un modèle de partenariat qui assure un continuum d'apprentissage au sein des programmes d'alphabétisation et de formation des adultes.

Le Québec

Le Québec a effectué un investissement de 1,5 milliard de dollars en alphabétisation et en formation de base, dont 640 millions de dollars en formation générale et professionnelle et 2 millions de dollars en éducation populaire.

Le Manitoba

Le Manitoba investit actuellement 1,3 million de dollars, soit une augmentation de 40 p. cent par rapport à 1997, en subventions attribuées à 35 programmes d'alphabétisation communautaire, pour les adultes qui doivent améliorer leurs compétences en alphabétisation afin d'atteindre leurs objectifs en matière d'emploi, de

formation et leurs objectifs personnels liés à l'alphabétisation. En 2002-2003, environ 2500 adultes ont eu accès à des programmes d'alphabétisation, soit une augmentation de 31 p. cent par rapport au nombre d'inscriptions en 1997.

Le gouvernement du Canada

Développement des ressources humaines Canada est en cours d'investir 7,4 millions de dollars sur cinq ans pour accroître l'accès des collectivités linguistiques minoritaires (principalement francophones) aux programmes d'alphabétisation familiale. Le budget fédéral de 1997 a haussé celui du Secrétariat national à l'alphabétisation de 30 p. cent, spécifiquement pour les projets d'alphabétisation en milieu de travail et familiale, de même que pour la création d'une infrastructure pour l'alphabétisation. En 2002, la ministre de Développement des ressources humaines Canada, M^{me} Jane Stewart a créé la stratégie du développement des compétences en milieu de travail qui a contribué 1,5 million de dollars supplémentaires aux efforts d'alphabétisation en milieu de travail.

Par l'entremise de DRHC, le Bureau des technologies d'apprentissage a, depuis 1998, investi 32 millions de dollars dans les Réseaux d'apprentissage communautaires, qui participent au développement des compétences locales en mettant la technologie d'accès en ligne au service de l'apprentissage individuel, du réseautage communautaire et de la création d'emplois.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) est concerné par le fait que « les investissements en alphabétisation des adultes sont en voie de diminution, et non d'augmentation, particulièrement au niveau élémentaire. Les exigences qui pèsent sur les agences d'alphabétisation et sur les groupes d'encadrement qui soutiennent ce domaine augmentent, alors que le financement du gouvernement demeure statique et même décroît. ». Néanmoins, le MCL apprécie « le soutien que ce secteur reçoit de la part du Secrétariat national à l'alphabétisation de DRHC ».

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

Sur le plan des politiques, la FCAF a participé à plusieurs activités, publié des documents de référence et participé à différents comités. Par exemple, la FCAF s'est adressée au Comité permanent du Parlement. Durant dix ans, la FCAF a siégé au comité du Groupe conseil sur le Gouvernement en direct; le programme du gouvernement du Canada prévoit offrir des renseignements et services gouvernementaux sur Internet d'ici 2005. Elle a aussi participé au Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, point culminant de la consultation gouvernementale sur la Stratégie d'innovation du Canada. En collaboration avec le Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada), elle a, durant dix ans, organisé la Journée d'action pour l'alphabétisation sur la colline du parlement à Ottawa.

Sous la rubrique de création de documents, la FCAF a participé à la consultation sur le document *Development of a Pan-Canadian Strategy for Literacy and the Improvement of Basic Skills: Recommendations to the Federal Government* (Élaboration d'une stratégie pancanadienne pour l'alphabétisation et l'amélioration des compétences de base : recommandations au gouvernement fédéral), produit par le MCL et qui soumet douze recommandations. Elle a aussi préparé le document *L'alphabétisation et la santé*, présenté à la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, et doit également élaborer un document de mise en œuvre dans le cadre de travail du Plan d'action de la *Loi sur les langues officielles* du gouvernement du Canada.

Indicateur 3 : Augmentation de la participation

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

La participation a augmenté à l'Île-du-Prince-Édouard grâce aux programmes de financement des gouvernements fédéral et provincial. De plus, elle a entrepris d'importants projets de sensibilisation par l'intermédiaire d'annonces à la radio, de la télévision, de témoignages et d'autres médias et sites susceptibles d'atteindre les apprenants potentiels. Une de ces campagnes s'intitulait « Want to read better? » (Voulez-vous mieux lire?).

Le Québec

En 2000-2001, le Québec comptait 222 395 adultes inscrits à des programmes de formation générale et professionnelle pour adultes. Une campagne de promotion de l'alphabétisation a été lancée de façon suivie en 2001; elle visait la population et s'est centrée sur les lieux que fréquentent les personnes peu scolarisées. Au nombre des campagnes l'on peut citer la promotion de Info Alpha, ligne de référence en alphabétisation; le développement et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur l'apprentissage tout au long de la vie pour la population en général, y compris la promotion de Info Apprendre, ligne de référence en apprentissage; une campagne continue de sensibilisation à la formation professionnelle et technique qui incluent des activités de promotion (spectacles, concours); le développement d'une campagne de promotion de la reconnaissance des acquis; le développement d'une campagne de promotion de la formation continue de la main-d'œuvre; la célébration de la première Semaine québécoise des adultes en formation en 2002; la participation aux activités de sensibilisation de la Fondation pour l'alphabétisation; et la mise en œuvre d'une stratégie de communications auprès des personnes immigrantes.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le MCL a souligné qu'étant donné que les demandes de programmes augmentent alors qu'il n'y a pas de hausse de financement, il en résulte, en fait, que les programmes desservent moins d'apprenants. Pour véritablement augmenter la participation, le MCL

doit examiner quels sont les obstacles qui empêchent les personnes défavorisées de participer aux programmes.

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF a fait remarquer que, n'étant pas un organisme gouvernemental, elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour compiler des statistiques et des informations quantitatives sur la participation des individus et des groupes aux programmes d'alphabétisation.

Le 12 mars 2003, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Stéphane Dion, a annoncé, dans le cadre de son Plan d'action sur les langues officielles, que le financement serait orienté vers les programmes pour la petite enfance en milieu minoritaire. Pour respecter son engagement, le ministre de DRHC a mentionné que le gouvernement souhaitait élargir l'accès des foyers francophones en milieu minoritaire aux services d'alphabétisation familiale, en partenariat avec les organismes d'alphabétisation. Le Secrétariat national à l'alphabétisation coordonnera la mise en œuvre des activités et la FCAF en sera son principal partenaire. L'investissement de 7,4 millions de dollars s'étendra sur cinq ans (de 2002 à 2008) et la mise en application de ce projet en est actuellement à sa phase initiale. La FCAF est heureuse de cette initiative, mais reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer un financement stable et suffisant au réseau des organismes d'alphabétisation du Canada.

Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes

Les provinces

Le Québec

Le Québec a donné un aperçu des études de recherche de ce domaine actuellement en cours dans la province :

- Quels sont les liens entre la santé et l'alphabétisation? (Étude universitaire effectuée par l'Université Laval et l'Université de Montréal sur la santé et l'alphabétisation)
- Quelles sont les pratiques de lecture et d'écriture des adultes en milieux défavorisés? (Inventaire des pratiques de lecture et données implicites recueillies auprès de personnes ayant de faibles compétences en lecture par divers organismes de soutien et de services dans la région des Cantons de l'Est, Université de Sherbrooke.)
- Comment intervenir auprès des parents faiblement scolarisés pour briser le cycle de récurrence de l'analphabétisme? (Plusieurs études sur la prévention de l'analphabétisme et sur les compétences parentales menées par le ministère; une recherche-action sur les parents peu scolarisés menée par deux organismes communautaires; le Groupe Alpha Laval et Entraide Pont-Viau/Laval-des-Rapides; expérimentation d'un modèle multidisciplinaire de prévention de l'analphabétisme par l'Université de Montréal et la Fondation pour l'alphabétisation.)

- Qu'est-ce que l'appropriation de la lecture et de l'écriture? Qu'est-ce que cette réalité met en jeu dans le processus d'alphabétisation des adultes? Comment pouvons-nous renouveler les pratiques des alphabétiseurs par une meilleure compréhension du rapport à l'écrit? (Coopération entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et La Boîte à lettre de Longueuil)
- Comment pouvons-nous améliorer le travail d'élaboration des groupes d'alphabétisation? Analyse des projets de développement financés par le Programme des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).
- Quels sont les groupes ciblés par la formation de base? Analyse des caractéristiques de cette population (MEQ).
- Quels sont les effets des contacts entre les adultes peu scolarisés et les services d'alphabétisation? (Université Laval en collaboration avec la Table de concertation en alphabétisation de l'Île de Montréal)
- Étude sur la reconnaissance et la transférabilité du savoir basé sur l'expérience des formateurs en alphabétisation. (Université de Sherbrooke)
- Quels sont les modèles émergents d'une « société du savoir » qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie? Comment est-ce que l'éducation permanente est perçue au sein des systèmes sociaux? Mise en œuvre d'un modèle de recherche interdisciplinaire sur l'éducation permanente par une approche collaborative. (UQAM et la Fondation québécoise pour l'alphabétisation)
- Comment les employeurs peuvent-ils être mieux sensibilisés à la formation de base? (Analyse des exposés de trois colloques, Fondation québécoise pour l'alphabétisation)

Le Manitoba

Le Manitoba a décrit l'étude « Align and Revise Manitoba Stages within Framework of Emerging National Standard of Literacy and Essential Skills (1999-2001) » (Alignement et révision des jalons du Manitoba dans le cadre de travail sur les normes nationales émergentes en alphabétisation et compétences essentielles), dont le but était d'aligner les jalons posés par le Manitoba en alphabétisation et compétences essentielles sur les mesures de compétences en alphabétisation décrites dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) et sur les niveaux de complexité des profils des compétences essentielles du Canada. L'étude a résulté en la création d'un cadre de travail en vue d'un curriculum en alphabétisation des adultes, qui facilite l'intégration de l'alphabétisation et d'autres formes d'apprentissage et de compétences de base adaptées aux contextes socio-économiques et culturels des apprenants, et favorise l'interconnexion entre les objectifs personnels des apprenants et leurs objectifs de formation professionnelle.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) a relevé plusieurs tendances encourageantes en matière d'alphabétisation : un nouveau journal périodique de recherche en alphabétisation lancé en vue de pourvoir les

groupes d'intervenants en alphabétisation d'un accès à la recherche et de favoriser la réflexion et le dialogue; deux centres de ressources canadiens, la Base de données en alphabétisation des adultes et le Centre AlphaPlus, qui mettent la recherche et d'autre matériel en ligne, à la disposition du public; et un exposé général des structures et des initiatives préparé pour le SNA.

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF a décrit ses projets de recherche actuels sur l'alphabétisation familiale, son principal domaine d'intérêt.

1. Groupe de chercheurs sur l'alphabétisation familiale (projet en cours)

La FCAF s'intéresse à l'alphabétisation familiale en milieu francophone et a déployé d'immenses efforts, au cours de l'année dernière, pour donner le coup d'envoi à « Culture de l'éveil à l'écrit en français ». À cette fin, elle a créé un réseau d'experts composé de chercheurs de plusieurs universités du Canada. Après avoir tenu plusieurs consultations en 2002, la FCAF a rassemblé des experts et des chercheurs pour former un comité consultatif sur la formation et elle a travaillé avec ses groupes membres qui sont experts en alphabétisation familiale.

La FCAF est donc en train de créer des partenariats pour que soit fructueuse la recherche qui fournira une base scientifique plutôt qu'anecdotique au projet. De nombreuses recherches en alphabétisation familiale ou en alphabétisation en jeune âge décrivent des interventions et des expériences faites au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Cependant, il existe peu de recherches théoriques ou empiriques sur le sujet et encore moins dans les communautés minoritaires de langues officielles (CMLO). Malgré cela, la recherche actuelle nous permet de nous prononcer sur le choix de la langue dans l'apprentissage en jeune âge du français écrit :

- Le choix de la langue du début de l'alphabétisation est intimement lié aux plus vastes questions du milieu linguistique des populations minoritaires.
- Le choix de la langue du début de l'alphabétisation a une immense influence sur la future identité de l'enfant.

En janvier 2003, des chercheurs et des collaborateurs des divers ministères et des collectivités qui participaient au colloque organisé par la FCAF ont confirmé leur intérêt à l'égard de « l'éveil à l'écrit en français ». Le colloque nous a permis de définir les sept avenues de recherche suivantes, qui développeront sans doute les connaissances sur la façon de créer un environnement propice à l'alphabétisation en français dès le jeune âge :

- Alphabétisation et société
- Famille, identité et langue
- Compétences dans le domaine de « l'éveil à l'écrit » chez les enfants d'âge préscolaire
- Programmes d'intervention en milieu familial

- Qu'est-ce qui influence l'alphabétisation et le choix de la langue?
- Relations entre la famille et l'école
- Outils pour « l'éveil à l'écrit » et formation requise pour les utiliser.

Le consensus est clair : « l'éveil à l'écrit en français » en milieu familial influence le développement des individus autant que celui de la population francophone et la FCAF s'efforce de stimuler la recherche en ce domaine.

2. Alphabétisme et alphabétisation des francophones au Canada : Résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) (recherche publiée)

La FCAF s'est engagée dans cette recherche sur l'alphabétisme des francophones afin de mieux connaître et comprendre leurs pratiques de lecture et d'écriture et de mieux répondre à leurs besoins. Cette enquête, dirigée par DRHC, Statistique Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avait pour objectif de tracer des profils d'alphabétisme comparables pour divers groupes sociaux et pour différents pays. Elle a débuté en 1994 et s'est poursuivie jusqu'au début de 1999.

Les conclusions de cette recherche peuvent se résumer dans les termes suivants : les francophones sont engagés dans un processus de transition et de rattrapage qui, sur le plan scolaire, n'est pas encore terminé. Aussi, un enjeu stratégique de leur devenir est leur transition vers la société du savoir, vers une société éducative où leur maîtrise orale et écrite de la langue est de plus en plus indispensable. Selon la majorité des indicateurs de l'EIAA, les résultats des francophones se situent en deça de ceux des anglophones.

Statistique Canada mène actuellement une nouvelle enquête qui devrait présenter davantage de données précises sur les francophones, vu l'échantillonnage supplémentaire des populations du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

3. Huit champs d'intervention pour améliorer l'alphabétisme des francophones (étude publiée)

Dans la continuité de la recherche de Statistique Canada ci-dessus mentionnée, la FCAF, en collaboration avec Serge Wagner de l'Université du Québec à Montréal, a coordonné la préparation d'un rapport qui propose huit champs d'intervention pour améliorer l'alphabétisme des francophones :

- Intégrer la vision élargie de l'alphabétisme
- Valoriser l'alphabétisme
- Améliorer la qualité et l'équité de la scolarité initiale
- Renforcer l'alphabétisation à la maison et la prévention
- Stimuler l'alphabétisation dans la vie communautaire et culturelle
- Promouvoir l'alphabétisme au travail et en lien avec l'emploi
- Accroître l'accès des adultes à l'alphabétisation et à la formation de base
- Mobiliser et concerter la société civile et les pouvoirs publics

4. Caractéristiques de la publicité télévisée conçue à l'intention du public qui fournit des renseignements à un auditoire peu alphabétisé (recherche publiée)

La FCAF a tenu des groupes de discussion pour obtenir des renseignements de qualité, en vue de les présenter aux conférences provinciales sur l'amélioration de l'efficacité du matériel d'information publique pour un auditoire peu alphabétisé. Les groupes de discussion ont réuni 54 personnes peu alphabétisées, de quatre grandes villes du Canada, qui ont débattu les points suivants :

- Les éléments qui font obstacle à la compréhension des personnes peu alphabétisées.
- Les techniques de création publicitaire qui empêchent cet auditoire de comprendre les annonces.
- Les principaux attributs de communication qui caractérisent une annonce télévisée efficace et informative, c'est-à-dire qui facilite la compréhension du message de la façon dont vous voulez qu'il soit compris.

Les communicateurs en relations publiques sont très réticents à changer leurs pratiques actuelles. Cependant, les conséquences possibles en relations publiques et en publicité qu'ont présentées les résultats de l'étude ont provoqué les réactions suivantes :

- Ils ont été surpris et étonnés par le phénomène; ils pouvaient difficilement croire que la moitié de la population canadienne éprouve des difficultés liées à un alphabétisme insuffisant.
- Ils craignent fortement les conséquences possibles des campagnes de relations publiques actuelles (ils se demandant si les annonces devraient être refaites plus simplement).
- Ils ont fini par nier l'importance du phénomène ou par en réduire sa signification (de toute façon, la population peu alphabétisée ne représente pas un groupe de clients importants car elle a de faibles répercussions sur l'économie).
- Ils ont fait état de différents arguments logiques pour minimiser le fait que les communications constituent un enjeu réel en ce domaine.

5. Pour une société pleinement alphabétisée (document publié)

En juin 2000, plus de 250 personnes ont participé au colloque « Pour une société pleinement alphabétisée » organisée par la FCAF, l'Institut canadien d'éducation des adultes et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Le document publié a trois objectifs : il s'agit en partie d'un compte rendu de la conférence, en partie d'un programme pour l'avenir de l'alphabétisation en français au Canada, et en dernier lieu, d'un outil de réflexion et d'action. Pour que la communauté francophone du Canada soit complètement alphabétisée, Serge Wagner a identifié, dans son discours d'ouverture, trois principales voies d'action :

- Assurer des ressources suffisantes et identifier les fortes variations régionales des efforts d'alphabétisation.
- Rejoindre les populations marginalisées qui ont grand besoin de services d'alphabétisation.

- Promouvoir l'alphabétisme et la consolidation d'environnements lettrés.

Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes

Les provinces

Le Québec

Au Québec, une formation a été dispensée aux enseignants en fonction tout au long de l'élaboration du nouveau curriculum de formation de base. En outre, les alphabétiseurs reçoivent une formation permanente sur six aspects clés : développement des compétences parentales, appropriation de l'éveil à l'écrit, partenariat, éveil à la lecture et à l'écriture, difficultés d'apprentissage et formation en milieu de travail.

Le Manitoba

Le Manitoba établit le calendrier annuel de formation en apprentissage et alphabétisation pour adultes de façon à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel gratuites aux facilitateurs en alphabétisation et aux bénévoles de la collectivité, afin d'assurer qualité et continuité d'une éducation orientée apprenant et contextuellement adaptée à l'enseignement des adultes.

La Saskatchewan

Dans le cadre du projet Basic Education Redesign (Remise en valeur de l'enseignement de base) de la Saskatchewan, le ministère de l'Éducation, Saskatchewan Learning, a offert, dans toute la province, une formation aux éducateurs en fonction en éducation de base aux adultes, par l'intermédiaire de Saskatchewan Communications Network. (Réseau de communications de la Saskatchewan).

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) a souligné qu'« au sein de la communauté d'alphabétisation des adultes, l'impression générale est que notre domaine est marginalisé et que, si nous voulons une société totalement alphabétisée, nous devons nous pencher sur ce problème. « Bien que les alphabétiseurs puissent acquérir une formation formelle et des diplômes au sein de plusieurs universités et collèges communautaires, la majorité des alphabétiseurs rémunérés ont probablement reçu leur formation par l'expérience de travail. En outre, une grande partie du travail est effectuée par des bénévoles dont certains n'ont qu'une formation limitée. Les alphabétiseurs ont aussi besoin de beaucoup plus de temps et de soutien pour le perfectionnement professionnel, les études et la réflexion. Plusieurs instances sont intéressées à développer des normes et des processus de certification pour les travailleurs, et dans certaines d'entre elles, les intervenants ont fait preuve d'un solide engagement à cet égard. Certaines provinces ont des systèmes provinciaux de certification et le besoin d'échanger les meilleures pratiques se fait sentir dans tout le pays. » Référez-vous au National Literacy Action Agenda (Programme d'action nationale en alphabétisation), Priority 2 (priorité 2), goal 2b (objectif 2b).

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF s'est à nouveau centrée sur l'alphabétisation familiale lorsqu'elle décrit la formation offerte aux éducateurs et facilitateurs d'adultes. La FCAF voulait rassembler des experts de « l'éveil à l'écrit » dans les domaines de la recherche et de l'évaluation, du curriculum, de la formation, de la promotion et de la dissémination de l'information, et instaurer des moyens d'établir des liens entre les contributeurs à ce concept et à l'alphabétisation familiale en français au Canada. En 2001-2002, la FCAF a procédé à une évaluation de « *Foundational Training in Family Literacy* » (Formation de base en alphabétisation familiale) au Centre for Family Literacy (Centre d'alphabétisation familiale) à Edmonton, en Alberta. Concluant que le programme et le matériel de formation pourraient être très utiles aux participants francophones, la FCAF a obtenu une aide financière pour adapter la formation aux besoins et aux conditions des formateurs francophones du Canada. En 2003, après avoir signé une entente avec le Centre for Family Literacy (Centre d'alphabétisation familiale), les deux parties ont formé un comité consultatif et la première rencontre a eu lieu en mars 2003, à Edmonton. De plus, la FCAF a fait traduire et adapter le manuel de formation *Practitioners Resources* qui aurait pour titre *Fondements de l'alphabétisation familiale dans un contexte minoritaire*, avec objectif d'essayer le programme de formation auprès d'un petit groupe de participants en 2004, avant de le publier plus tard au cours de l'année.

Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes

Les provinces

Les provinces ont une variété de moyens pour accréditer les individus qui complètent différents niveaux de formation.

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a décrit les indicateurs de qualité suivants pour évaluer ses programmes et ses enseignants : qualifications de l'instructeur, matériel et ressources, technologie, succès de l'apprenant, nombre d'apprenants qui passent au niveau postsecondaire; des centaines d'apprenants obtiennent annuellement leur certificat d'équivalence d'études secondaires. La province offre également un Certificat d'études secondaires pour étudiants adultes. Le Québec a intégré une instruction culturelle et civique à son nouveau curriculum de formation de base.

Le Manitoba

Au Manitoba, les nouveaux Stages in Literacy and Learning (Étapes en alphabétisation et apprentissage) (Étapes 1 à 3) incluent la lecture, l'écriture et l'expression orale, fondés sur l'accomplissement des tâches de la vie réelle des apprenants, y compris leur portfolio individuel. Les apprenants peuvent recevoir un certificat du ministère de même que des crédits vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes, ce qui facilite leur transition vers une éducation complémentaire, une formation ou l'entrée sur le marché du travail.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Parmi les organismes d'alphabétisation, le MCL et un certain nombre de coalitions provinciales et territoriales pour l'alphabétisation tiennent absolument à ce que le point de vue des apprenants soient inclus dans tout leur travail. À cette fin, le MCL soutient le Learners Advisory Network (LAN) (Réseau de consultation des apprenants) où siège un apprenant adulte de chaque province et de chaque territoire. Des documents à l'appui se trouvent à la section « Ressources et références » sous l'entête MLC.

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF s'est attardée une fois de plus sur l'alphabétisation familiale en décrivant des moyens d'autonomiser les apprenants adultes :

Un comité d'apprenants en alphabétisation

Les apprenants ont toujours joué un rôle important dans la Fédération et cela, depuis ses débuts en 1991. Parmi les membres de son Conseil, quatre sont des apprenants adultes.

Similairement, la création du Comité pancanadien des apprenants en alphabétisation, instauré en 2001, vise à contribuer à la formation de porte-parole parmi les apprenants adultes, afin d'aider la FCAF à atteindre ses objectifs et à être les représentants de ses besoins. Tout en mettant leur expérience à profit, les apprenants contribuent une perspective très concrète de leur réalité, ce qui est très utile à la formation et à la promotion de l'organisme.

Par exemple, les membres du comité ont participé à la Journée d'action pour l'alphabétisation, journée de lobbying sur la colline du parlement à Ottawa. Les membres, après avoir assisté à une rencontre de formation sur le lobbying, sont, sans aucun doute, les personnes les plus écoutées. Ils ont également conçu un bulletin de procédures qui sert à élucider certains aspects du fonctionnement du comité et est à la disposition de tous les groupes d'alphabétisation.

Des communicateurs efficaces

Toujours dans le même élan, la FCAF a formé des groupes de discussion composés d'apprenants en alphabétisation. Ainsi, grâce à la participation des apprenants, des communicateurs de toutes les milieux peuvent vérifier et évaluer la compréhensibilité de leurs messages. Par exemple, la FCAF a mis sur pied « Communicateurs efficaces » qui offrent des services en communication orale claire et en rédaction simple. Dans le cadre de ce projet, la FCAF s'adresse aux apprenants de son réseau. Les avantages de l'existence du Comité des apprenants se sont fait remarquer :

- Depuis que le Comité des apprenants assure la représentation du Prix de la francophonie en alphabétisation, la FCAF a enregistré une augmentation du nombre des textes soumis, de 25 en 2000 à 80 en 2003.
- Le Comité a participé à l'organisation de la seule activité pancanadienne, « Le printemps des lettres », lors de la célébration de la Semaine

internationale des apprenants adultes. À cette occasion, 126 apprenants ont rédigé une lettre à Daniel Lavoie, porte-parole de la FCAF. La Fédération a recueilli les lettres et expédié 700 copies de leur collecte aux participants et aux groupes d'alphabétisation.

- Au point de vue de l'établissement des programmes, les activités de représentation et de promotion de l'alphabétisation de la FCAF émergent des besoins réels des apprenants. Le Comité envoie le *Bulletin des apprenants* à plus de 6000 personnes. À chaque nouvelle édition de son bulletin, la FCAF ajoute environ une centaine d'adresses d'apprenants à sa liste de distribution.

Le printemps des lettres

En automne 2002, à l'occasion de la Semaine internationale des apprenants adultes, la FCAF a lancé son activité pancanadienne, « Le printemps des lettres ». La Fédération a invité tous les apprenants à écrire une lettre à l'auteur-compositeur-interprète, Daniel Lavoie, leur porte-parole. Les apprenants devaient répondre à l'une des questions suivantes : « Qu'est-ce que vous avez voulu lire ou écrire en premier quand vous avez appris à lire ou à écrire? » ou « Qu'est-ce que vous avez voulu apprendre en premier quand vous avez pris la décision de retourner aux études? »

En tout, 126 apprenants ont écrit à Daniel Lavoie. La FCAF a ensuite rassemblé les lettres qui, au printemps, ont été distribuées à tous les participants et à tous les centres d'alphabétisation. Daniel Lavoie a enregistré 10 lettres des 126 reçues et les stations de radio communautaire hors Québec ont diffusé cet enregistrement.

Le Prix de la francophonie en alphabétisation

Depuis 1995, en coopération avec l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), la FCAF a réinstauré le Prix de la francophonie en alphabétisation. La Fédération assure la promotion d'un concours pancanadien, excellent moyen de disséminer les bienfaits de l'alphabétisation.

En 2003, 80 apprenants ont participé à ce concours et ont envoyé des récits émouvants de leur progrès en alphabétisation. Le gagnant de cette année, M. Gilles Vaudry, a reçu son prix au parlement du Québec. Le Comité des apprenants a contribué à promouvoir le concours.

Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations

Les provinces

Les contributeurs ont décrit en détail les éléments de leur travail qu'ils considèrent innovateurs ou qui se sont montrés fructueux.

L'Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'éducation de base et l'alphabétisation des adultes sont offertes gratuitement dans toute la province. De vocation communautaire, les programmes sont financés par un partenariat des gouvernements fédéral et provincial.

Le Québec

Au Québec, des efforts spéciaux ont été déployés envers des programmes innovateurs et notamment en alphabétisation familiale, envers l'éveil à l'écrit et en appropriation de l'écrit. De plus, la création d'entreprises communautaires (restaurants populaires, magasins de vêtements d'occasion) et la participation aux structures démocratiques des adultes et aux organismes d'éducation des adultes ont déclenché le transfert de l'apprentissage à la fois au sein des cadres scolaires et en dehors de ces mêmes cadres.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le MCL a souligné la « tendance croissante vers l'intégration » et cherche des solutions en alphabétisation par des partenariats, parfois avec une autre ONG, dont « *L'Alphabétisation et la vie familiale et communautaire : Tisser des liens* » en est un exemple. De plus en plus, elle tend à créer de plus vastes partenariats communautaires tel qu'au sein du modèle « Learning Communities » (Communautés d'apprentissage). Plusieurs provinces ont établi des cadres de travail pour que les normes de qualité et les meilleures pratiques soient observées.

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF a décrit ses meilleures pratiques innovatrices comme suit :

Des communicateurs efficaces

Depuis 1994, la FCAF s'intéresse à la capacité de communiquer clairement car elle s'est rendu compte que, même si un adulte sait lire et écrire, il ou elle doit souvent déchiffrer des textes administratifs et des parties de textes qui sont inaccessibles, voire incompréhensibles. Afin que les adultes francophones faiblement alphabétisés aient accès à l'information et qu'ils puissent la comprendre, la FCAF a créé, en 2000, des programmes de formation « Écrire simplement » et « Pour des communications orales claires ». Ces cours sont conçus pour des éditeurs et autres spécialistes en communications des secteurs public, parapublic et privé, et leur fournissent des techniques pour réécrire des documents en un langage clair et accessible au public. En collaboration avec Communication Canada, la FCAF a organisé une série de forums de discussion pour promouvoir ces notions parmi les contributeurs et les participants.

La trousse Montre-moi

En mars 1999, la FCAF a lancé la trousse *Montre-moi* dans le cadre de travail de son projet d'alphabétisation familiale, « Apprendre, ça commence à la maison ». *Montre-moi* s'adresse aux parents faiblement alphabétisés qui ont des enfants de moins de 5 ans. Les objectifs spécifiques de la trousse (qui inclut un manuel pour les facilitateurs) sont tels que décrits dans le plan pédagogique initial, c'est-à-dire de :

- Sensibiliser les parents en s'assurant qu'ils comprennent l'importance de leur rôle de guides et de premiers éducateurs de leurs enfants.
- Valoriser les parents en les aidant à identifier les gestes qu'ils posent déjà pour aider leurs enfants à apprendre.
- Permettre aux parents de développer leurs connaissances sur les stades de développement des enfants et d'acquérir de nouvelles compétences et un savoir-faire qui leur permettront de lire des histoires à leurs enfants.
- Montrer aux parents comment utiliser leur vie quotidienne pour aider leurs enfants à apprendre.
- Donner aux parents le goût de s'améliorer, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, d'explorer ce que leur communauté a à offrir, de participer à ces activités et de partager leurs expériences avec les autres.

C'est dans le cadre de travail d'un groupe de discussion en vue de commercialiser *Montre-moi* que ce projet a évolué, grâce à la collaboration des parents et des contributeurs qui avaient été consultés dès le début. Plus tard, la FCAF les a consultés à nouveau pour obtenir leurs impressions sur le prototype de la trousse avant d'en finaliser la production. La FCAF procédait à ces consultations afin d'assurer que la trousse finale satisfaisaient les besoins en ce domaine.

L'évaluation de la trousse suite à sa parution s'est avéré être un succès total si l'on considère que 5000 exemplaires ont été expédiés en moins de 18 mois. Les résultats de l'évaluation indiquent clairement que les parents et les participants ont un grand besoin d'outils de ce genre et que ces besoins se font doublement sentir chez les parents francophones qui vivent en milieu linguistique minoritaire.

Offre active de services

L'éducation des adultes doit faire partie d'un continuum de formation. En milieu linguistique minoritaire, les adultes sont mieux servis s'ils ont accès à un établissement d'enseignement qui offre des services de formation allant des compétences de base au niveau post-alphabétisation. C'est la raison pour laquelle une simple fenêtre ouverte sur l'alphabétisation et la formation, comme offrent les organismes membres de la FCAF, constitue une méthode efficace.

Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

En ce qui concerne la prochaine étape de travail en ce domaine, l'Île-du-Prince-Édouard prévoit augmenter le nombre d'adultes qui retournent à l'école, le nombre d'adultes qui obtiennent un diplôme de 12^e année ou son équivalent, et instaurer des initiatives en vue de mieux sensibiliser le public envers une plus grande participation des adultes aux programmes d'éducation.

Le Québec

Le Québec tend à instaurer toutes les mesures du plan d'action de sa politique, y compris celles déjà mentionnées. Le plan d'action de la province couvre la période de 2002 à 2007, une évaluation étant prévue entre 2007 et 2009 pour déterminer les prochaines étapes. Par ailleurs, le ministère prévoit également mettre des activités sur pied dans le cadre de la Décennie pour l'alphabétisation des Nations Unies (de 2003 à 2012).

Le gouvernement du Canada

En réponse aux demandes relatives à ses futurs projets pour 2009, le Secrétariat national à l'alphabétisation a effectué une analyse préliminaire des documents du gouvernement, de ses politiques et de ses lois. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada a identifié les priorités suivantes :

1. Le besoin de créer un système d'alphabétisation et d'éducation de base
2. Le besoin d'en améliorer l'accessibilité et les taux de rétention
3. Le besoin d'améliorer la recherche

1. Le système d'alphabétisation et d'éducation de base

L'analyse du SNA des documents, politiques et lois du gouvernement a démontré qu'il soutient un système d'éducation coordonné et unifié, doté d'un modèle de financement qui assure une prestation permanente des services. En alphabétisation et en éducation de base, ce genre de système fournirait un continuum de programmes éducatifs en vue de satisfaire les besoins des adultes, de l'alphabétisation de base au diplôme d'études secondaires. Un système articulé aurait pour avantage d'accroître l'accessibilité des programmes aux adultes et de permettre leur mobilité au sein de ceux-ci étant donné que les crédits d'apprentissage seraient transférables.

Chaque province ou territoire reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir un système d'éducation structuré mais souple, qui permette à différentes agences de travailler ensemble de façon complémentaire. Pourtant, chaque province et chaque territoire en est à un stade différent en terme de soutien d'un système d'alphabétisation et d'éducation de base de haute qualité. Pour instaurer un système d'alphabétisation et d'éducation de base, il faut établir des niveaux et des jalons en alphabétisation, un curriculum et un système de crédits communs, des cadres de travail fiables, une évaluation des outils, des normes ou des meilleures pratiques, un processus de certification des enseignants pour adultes et des partenariats.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces éléments dépendent de la combinaison de cinq facteurs : une infrastructure coordonnée, un leadership fort, un cadre de travail au sein de la politique, un financement soutenu et une législation.

Il est évident que chaque province ou territoire suit sa propre voie vers une destination similaire, qui est, bien sûr, l'établissement d'un système d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes. Certaines provinces et certains territoires n'en sont qu'aux premières étapes, alors que d'autres en sont à

réfléchir sur les leçons que la mise en œuvre d'un tel système leur a offertes. Néanmoins, les 13 provinces et territoires sont en voie d'ouvrir 13 sentiers vers une destination commune, ce qui résulte indubitablement en duplication d'efforts, de services et de ressources. Deux questions se posent : « Est-il possible que les provinces et les territoires empruntent la même voie? » et « Comment régler les problèmes spécifiques à chaque province et à chaque territoire si ces mêmes provinces et territoires désirent adopter le même cheminement? »

2. Amélioration de l'accessibilité et des taux de rétention

Une analyse des documents de la politique et des services gouvernementaux, des plans stratégiques et d'affaires indique que les questions d'accessibilité et de rétention des adultes dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation de base demeurent une forte priorité au sein des 13 provinces et territoires.

Les provinces et les territoires lancent des initiatives en vue d'améliorer l'accès à ces programmes, qui incluent la reconnaissance des acquis, la prestation de services de soutien tels que des garderies et de l'aide financière, de même que la mise en service de diverses méthodes de prestation telles que l'enseignement à distance ou en ligne. Certaines provinces et certains territoires ont mis au point des stratégies d'alphabétisation qui font ressortir la nécessité de lancer des campagnes de sensibilisation auprès du public, en espérant que cela résultera en une augmentation de la participation étudiante.

Les provinces et les territoires reconnaissent également l'importance de satisfaire les besoins des collectivités et des étudiants. L'hypothèse est que des programmes centrés sur la collectivité et sur les apprenants résulteront en un meilleur taux de rétention et en un plus faible taux de déperdition d'effectifs. Les provinces et les territoires considèrent également divers moyens d'aider les étudiants handicapés, afin de leur faciliter la transition de l'école au milieu de travail.

Enfin, les provinces et les territoires élaborent des politiques, des stratégies et des initiatives qui rendront ces programmes et services plus accessibles à des populations spécifiques, dont les Premières nations, les Métis et les Inuits, les personnes handicapées et les minorités visibles. Comme exemple concret, des politiques et stratégies qui reconnaissent l'importance du développement d'un curriculum, de méthodes d'enseignement et d'outils d'évaluation culturellement adaptés, et de la restauration du rôle des langues autochtones dans l'alphabétisation et l'apprentissage ont été annoncées pour les peuples des Premières nations, des Métis et des Inuits. Certaines provinces et certains territoires canalisent tous leurs efforts envers les étudiants postsecondaires dans des programmes de diplômes collégiaux et de grades universitaires, alors que d'autres ciblent spécifiquement l'alphabétisation et l'éducation de base des adultes.

3. Amélioration de la recherche

Au Canada, quelques provinces et territoires soutiennent des études de recherche, des rencontres et des réseaux. Le ministère de la Formation et des Collèges et

Universités (MFCU) de l'Ontario est un chef de file en développement d'une culture de la recherche, avec la publication, en 2000, du document *Plan de travail : stratégie de l'Ontario pour la recherche en alphabétisation*. En juin 2003, le MFCU a financé une conférence sur la mise en pratique de la recherche à l'intention des enseignants ontariens. L'objectif de cette stratégie est d'établir une méthode systématique pour identifier les besoins de recherche, mener la recherche et assurer la propagation de ses résultats. Le ministère de l'Alberta finance le réseau RiPal qui appuie les éducateurs en alphabétisation des adultes, en liant recherche et pratique et en menant des recherches sur la pratique. Ce réseau a aussi été l'hôte de « Bearing Blossoms, Sowing Seeds » (Être en bourgeons, semer des graines), une rencontre sur la mise en pratique des résultats de recherche en alphabétisation. En Colombie-Britannique, le ministère de l'Éducation postsecondaire finance des projets de recherche à l'intention des éducateurs en alphabétisation intéressés à la mise en pratique des résultats de recherche. Ainsi, le ministère a financé une activité qui précédait la Conférence sur la recherche en alphabétisation de l'Université de la Colombie-Britannique, appelée « Portraits in Literacy » (Portraits en alphabétisation). Les éducateurs qui ont participé à cet événement ont décidé d'explorer l'idée d'un réseau de recherche sur la pratique en Colombie-Britannique. À Terre-Neuve-et-Labrador, le Literacy Development Council (Conseil de développement de l'alphabétisation) finance, depuis juin 2003, un institut de recherche sur la pratique en alphabétisation des adultes.

Les Partenariats en ressources humaines

Pour renforcer et étendre le réseau des conseils sectoriels exemplaires dans les domaines stratégiques de l'économie, l'objectif des initiatives sectorielles double sa couverture du marché du travail de 25 à 50 % sur cinq ans.

Les initiatives sectorielles des PRH sont :

- Dans les quatre prochaines années, que le nombre d'apprenants adultes augmente d'un million d'hommes et de femmes dans tous les segments de la société.
- Dans les quatre prochaines années, que les entreprises augmentent d'un tiers leur investissement annuel, par employé, dans la formation.

Pour relever ces défis, PRH poursuit une stratégie de revitalisation de l'apprentissage au Canada. Les éléments en sont les suivants :

- augmenter les inscriptions dans les programmes d'apprentissage;
- accroître le nombre de participants qui complètent l'apprentissage;
- promouvoir un système d'apprentissage plus cohérent;
- améliorer le système actuel de reconnaissance interprovinciale des certificats d'aptitude professionnelle par l'entremise du programme Sceau rouge.

L'Initiative sur les compétences essentielles de PRH contribuera à atteindre les objectifs établis par la Stratégie d'innovation du Canada, lancée en 2002 par le gouvernement fédéral, particulièrement :

- pour réduire le nombre d'adultes canadiens peu alphabétisés, et
- pour augmenter le nombre d'apprenants adultes dans tous les segments de la société.

Les organismes d'alphabétisation

Le Movement for Canadian Literacy (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

Le Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada) a souligné que son National Literacy Action Agenda (Programme d'action nationale en alphabétisation) pourrait servir de guide à l'action des gouvernements, des groupes de coordination nationaux et provinciaux en alphabétisation et de l'ensemble de la communauté d'alphabétisation. L'ambition du MCL envers l'alphabétisation des adultes requiert la participation de nombreux membres, dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes d'alphabétisation nationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux, le secteur des affaires et de la main-d'œuvre, d'autres partenaires de la collectivité, les apprenants individuels et les travailleurs en alphabétisation.

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF a décrit ses objectifs d'avenir :

1. **Soutenir l'alphabétisation et l'éducation des adultes** par les moyens suivants :
 - Développer une « Culture de l'éveil à l'écrit » à l'aide d'un réseau d'experts en alphabétisation familiale, de la participation continue des apprenants et du développement du projet « Communicateurs efficaces ». Offrir une formation de base aux formateurs en alphabétisation familiale en adaptant la version anglaise de *Foundational Training* (Formation de base).
 - Sensibiliser davantage le public à la réalité des personnes qui n'ont que de faibles compétences en lecture, en organisant des colloques dans le cadre du projet « Pour des communications plus claires ».
 - Augmenter de six à douze le nombre de membres du Comité des apprenants, établir un programme de formation permanente pour les chefs de file en apprentissage, publier et distribuer un document de travail sur l'importance et l'impact de la participation des apprenants.
 - Effectuer un suivi à l'aide d'activités de promotion auprès des gouvernements et du public en vue d'offrir des programmes d'alphabétisation, à la fois de francisation et de re francisation.

2. **Promouvoir l'alphabétisation**

En tant qu'organisation non gouvernementale, la FCAF fait de la promotion un segment fondamental de son travail et cette méthode promotionnelle transparaît dans toutes ses activités. Par exemple, les deux principales publications de la FCAF et de ses partenaires sont *La revue à lire* et *Le bulletin de A à Z*. Produit en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), *La revue à lire* est la seule revue en français sur l'alphabétisme. Elle est publiée chaque année à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation et ses articles tendent à sensibiliser le grand public à l'alphabétisation et à l'importance

de l'éducation des adultes en français. Avec ses 40 000 exemplaires, c'est le tirage le plus important des publications de la FCAF. En 2002, son thème était « Apprendre durant toute sa vie ». Le thème de la prochaine et dixième édition sera « L'éveil à l'écrit en français » et son titre, « Apprendre, ça commence à la maison ».

La FCAF publie un bulletin intitulé *Le bulletin de A à Z* qui traite de différents sujets liés à l'alphabétisme en français. Le numéro de l'automne 2002 présentait des activités et des projets entrepris par des groupes provinciaux et territoriaux et soulignait la vigueur des groupes d'alphabétisation. Le prochain numéro traitera de l'employabilité, de la formation de base et du monde du travail. Son tirage est de 2000 exemplaires distribués dans tout le pays.

En outre, la Fédération expédie annuellement de 50 à 300 communiqués de presse à ses membres, à des associations francophones et à des groupes d'alphabétisation, et poursuit ainsi son objectif de promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

CHAPITRE 4

Thème 7 : Éducation des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information

Les provinces ont donné un compte rendu de leur propre système d'éducation des adultes et se sont principalement attardées sur les activités menées au cours des six dernières années sur le thème « Éducation des adultes, culture, médias et nouvelles technologies de l'information ». Les réponses soumises, de même que celles des ministères fédéraux concernés et celles des intervenants en ce domaine, sont résumées ci-dessous, selon les huit indicateurs décrits par la grille d'analyse commune.

Indicateur 1 : Création de structures et de cadres institutionnels

Les provinces

Le Québec

Le Québec a étendu ses services d'apprentissage à distance et en ligne et mène des expériences de ses modèles de programmes en la matière. Au nombre de ses autres efforts, on trouve la promotion d'activités culturelles liées à la formation permanente, dont des visites en bibliothèques; l'intégration, dans la révision du curriculum de la formation de base, d'un volet culturel qui inclut les médias; le soutien aux activités d'écriture simple et à la publication d'une revue basée sur cette approche; l'intégration, dans le curriculum de la formation de base, de compétences en technologies de l'information et des communications et du domaine artistique et culturel, y compris les médias.

La Saskatchewan

Grâce à CommunityNet, un réseau provincial de télécommunications, le gouvernement de la Saskatchewan s'applique à assurer que les établissements d'enseignement et les apprenants ont accès au réseau Internet à haut débit et à des services d'apprentissage offerts de différentes façons, y compris en ligne, à la télévision et en multimédias.

Saskatchewan Learning, le ministère provincial de l'Éducation, travaille en coopération avec les établissements d'enseignement postsecondaires de la province (les universités, l'institut technique, les collèges régionaux et les institutions d'enseignement autochtones) pour améliorer la qualité de l'enseignement et en augmenter l'accessibilité par l'utilisation efficace de la technologie.

Le partenariat Campus Saskatchewan (Campus de la Saskatchewan) a été créé pour développer des stratégies et poser des gestes en vue de maîtriser les facteurs essentiels au succès de l'apprentissage amélioré par la technologie, y compris en ce qui concerne le développement du contenu (coordination du programme, transfert de crédits), le perfectionnement et le soutien d'un corps professoral (formation et soutien technique), et

les services aux apprenants (conseils et inscription, services de bibliothèque, information générale).

Indicateur 2 : Hausse de l'investissement en éducation des adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, le partenariat entre le domaine des affaires, de la main-d'œuvre et du gouvernement en vue d'instaurer l'apprentissage en milieu de travail s'est traduit par un investissement accru en éducation des adultes.

Le Québec

Au Québec, l'investissement public en éducation à distance et en ligne se chiffre à 2 555 000 dollars.

Le gouvernement du Canada

Le Bureau des technologies d'apprentissage

Au niveau fédéral, le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a, depuis 1997, contribué un appui financier à près de 500 projets pour un total d'environ 35 millions de dollars.

Le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) aide à mettre en pratique les politiques et à instaurer les stratégies qui guident l'évolution et l'application des technologies d'apprentissage, à l'aide de méthodes qui satisfont au mieux les besoins d'apprentissage tout au long de la vie des Canadiens. Développement des ressources humaines Canada (DRHC) oriente la programmation du BTA de façon à soutenir les Réseaux d'apprentissage communautaire (RAC). L'initiative de ces réseaux engage des partenaires et des commanditaires à aider la population canadienne adulte à perfectionner ses compétences, afin qu'elle participe pleinement au marché du travail et dans leurs collectivités, dans une économie du savoir. Les composants clés des Réseaux d'apprentissage communautaire sont : l'utilisation de la technologie comme outil pour soutenir et permettre l'apprentissage et le réseautage; une forte participation communautaire grâce à des partenariats avec le secteur public, les bénévoles et le secteur privé; la promotion d'une meilleure compréhension individuelle et communautaire des besoins de compétences et de possibilités d'apprentissage, par le développement d'un inventaire des acquis et des faiblesses en apprentissage au sein de la collectivité.

Indicateur 3 : Augmentation de la participation

Les provinces

Le Québec

Le Québec a augmenté sa participation à l'aide de plusieurs campagnes de promotion dans les médias écrits et électroniques. La province a également fait preuve d'une grande ouverture d'esprit et utilise plus librement les supports culturels québécois tels que les bibliothèques, les maisons d'édition, les théâtres et les musées.

Le gouvernement du Canada

Le Bureau des technologies d'apprentissage

Le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) de DRHC finance des projets d'aide aux individus qui, pour diverses raisons, ont très peu intégré les technologies à leur vie, dont les Autochtones et les personnes handicapées. L'une des importantes contributions des technologies d'information et de communication est la souplesse qu'elles offrent à un large éventail de styles d'apprentissage qui ne se limitent pas à l'apprentissage des personnes handicapées.

Indicateur 4 : Études de recherche en éducation des adultes

Les provinces

Le Québec

La province du Québec a identifié les questions suivantes comme étant celles qui font actuellement l'objet de recherche spécifique :

- Comment intégrer adéquatement et harmonieusement les technologies de l'information et de la communication en éducation des adultes? (Études et travaux de réflexion de plusieurs organismes, dont le Centre francophone d'informatisation des organisations [CEFRIO] et le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada [REFAD])
- Comment améliorer la participation des adultes aux activités de formation par des services adéquats d'éducation à distance? (Études et travaux de réflexion entrepris par le ministère de l'Éducation)
- Comment améliorer les services de formation à distance pour atteindre les personnes faiblement scolarisées? (Ministère de l'Éducation)

De plus, un inventaire des pratiques d'alphabétisation à distance, au Québec et ailleurs, a été documenté par le ministère de l'Éducation, à l'aide d'un rapport périodique sur les pratiques d'éducation à distance.

Indicateur 5 : Statut et formation des éducateurs et facilitateurs d'adultes

Les provinces

Le Québec

Le Québec offre, aux alphabétiseurs, une éducation permanente en utilisation des ordinateurs et en applications sur ordinateurs, y compris l'utilisation d'Internet.

La Saskatchewan

La Saskatchewan dispense, au corps professoral, des programmes de perfectionnement professionnel, de conception pédagogique et de soutien technique en apprentissage secondé par la technologie, par l'intermédiaire des centres d'enseignement et d'apprentissage des établissements. De plus, les établissements coopèrent et offrent des ateliers sur l'utilisation efficace de la technologie, les stratégies d'enseignement innovatrices, le catalogage des normes et des pratiques pour les objets d'apprentissage et leurs archives, les directives de l'accessibilité aux personnes handicapées et l'établissement de collectivités d'enseignement et d'apprentissage.

Indicateur 6 : Autonomisation des apprenants adultes

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard décrit son International Computer Driving Licence (Certificat international en compétences informatiques), certificat attestant des compétences informatiques du détenteur à travailler de façon autonome, au sein d'une entreprise et dans un établissement d'enseignement, comme étant une innovation qui renforce l'autonomie des apprenants en éducation des adultes. Ce certificat témoigne de l'acquisition de crédits spécifiques en aptitudes en ordinateurs, en utilisation du clavier et du courriel.

Le Québec

Le Québec remarque que l'utilisation accrue des technologies de l'information comme moyen d'apprentissage peut renforcer l'autonomie des apprenants adultes, particulièrement lorsque la formation est dispensée en divers endroits, tels qu'à des centres d'éducation pour adultes, centres de formation professionnelle, collèges et universités, en milieu de travail ou communautaire, en milieu familial, à des centres de détention, en ligne ou à distance, en milieu de travail virtuel, soit individuellement ou sous forme d'enseignement magistral.

Indicateur 7 : Exemples de meilleures pratiques et d'innovations

Nos contributeurs se sont particulièrement intéressés à l'éducation à distance comme exemples de meilleures pratiques et d'innovations dans le domaine de la technologie des médias, de la culture, de l'information et des communications.

Les provinces

L'Île-du-Prince-Édouard

Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a identifié son International Computer Driving Licence (Certificat international en compétences informatiques), certificat attestant des compétences informatiques du détenteur à travailler de façon autonome, au sein d'une entreprise et dans un établissement d'enseignement, comme étant une innovation pouvant aussi être décrite comme meilleure pratique.

Le Québec

Le ministère de l'Éducation du Québec a fait remarquer que la coordination dont il a fait preuve pour dispenser l'éducation à distance aux niveaux secondaire, collégial et universitaire est un exemple de meilleure pratique.

Le gouvernement du Canada

Le Bureau des technologies d'apprentissage

Le Bureau des technologies d'apprentissage (BTA) de DRHC mentionne que le succès des projets basés sur les technologies de l'information dépend tout autant de ce que l'on connaît des apprenants et de leurs besoins que de la facilité d'accès aux technologies d'apprentissage. Pour décrire un projet comme étant une réussite, c'est-à-dire comme exemple de meilleure pratique, le BTA offre les conseils suivants :

« Des pratiques pédagogiques efficaces contribuent à la réussite d'un projet. L'introduction de pratiques d'apprentissage soutenues par la technologie constitue un processus de changement – reconnaître l'importance de la participation des apprenants dès le début, valoriser leurs efforts, les encourager et les guider et leur communiquer le sentiment de poursuivre le même objectif qu'eux.

« Il est fondamental de faire preuve d'attention envers le processus. Par exemple, l'avantage du « n'importe quand, n'importe où » qu'offrent les technologies de l'information doit être équilibré par des mesures qui remédient au sentiment d'isolement des apprenants.

« Offrir à chaque apprenant un éventail de soutiens techniques et d'apprentissage, de même que des possibilités d'interaction, est d'une importance qui détermine la réussite d'un projet.

« Les organismes dont les projets ont porté fruit tendent à « institutionnaliser » les pratiques d'apprentissage innovatrices soutenues par les technologies de l'information qu'ils ont expérimentées pendant leurs projets, en intégrant leurs principales caractéristiques à l'ensemble de leurs programmes. »

Indicateur 8 : Mesures à prendre à l'avenir et objectifs concrets pour 2009

Les provinces

Les ministères de l'Éducation de deux instances nous ont répondu et ont fait part de leurs objectifs et de leurs projets pour 2009.

L'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard projette de mettre au point un programme d'alphabétisation et d'éducation des adultes en ligne, pour ceux qui préfèrent cette méthode d'enseignement.

Le Québec

Le ministère de l'éducation du Québec prévoit faire adopter totalement les mesures présentées dans le plan d'action de sa politique, qui couvre la période de 2002 à 2007, qu'il évaluera entre 2007 et 2009 afin de déterminer les prochaines étapes à franchir. Le ministère se penche également sur les activités à préparer dans le cadre de la Décennie pour l'alphabétisation des Nations Unies (2003-2012).

Les organismes d'alphabétisation

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

La FCAF contribue au développement, à l'avancement et à la promotion de l'éducation des adultes. Dans le cadre de travail du Bilan de mi-parcours de la CONFINTEA, elle a présenté ses activités au sein des divers champs d'intervention déterminés par la Commission canadienne pour l'UNESCO.

La FCAF prévoit instaurer un réseau d'expertises en alphabétisation familiale, constitué de nombreux chercheurs canadiens, afin de créer les nouveaux moyens d'intervention : « La culture de l'éveil à l'écrit ». Elle s'efforcera également de sensibiliser les spécialistes en communications aux besoins spécifiques des personnes faiblement alphabétisées. Elle veut aussi former des formateurs en alphabétisation familiale et s'assurer que les apprenants sont représentés à la plupart des niveaux.

En bref, la FCAF croit que ses efforts ont résulté en des étapes et des gains politiques concrets. En fait, l'annonce du nouveau Projet sur les langues officielles, du ministre Stéphane Dion, d'investir des fonds en alphabétisation familiale, est une autre étape franchie vers l'établissement d'une stratégie d'alphabétisation pancanadienne. Le droit à l'éducation est une valeur que la FCAF soutient et défend, tout en assurant la participation totale des apprenants adultes dans sa structure et dans la société.

Ressources et références

Les provinces et les territoires

Agences et ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation au Canada

<http://www.cmec.ca/educmin.en.stm>

L'Île-du-Prince-Édouard

Contactez :

Mike Clow, Directeur, Continuing Education and Training (Éducation permanente et Formation professionnelle), gmclow@edu.pe.ca

<http://www.gv.pe.ca/education/peb-info/index.php3>

Barbara MacNutt, Directrice, Literacy Initiatives Secretariat (Secrétariat des initiatives en alphabétisation), (902) 368-6286

http://www.edu.pe.ca/continuinged/literacy/adult_educ.asp

Rapports disponibles (format Adobe Acrobat)

- *Get Your Career in Gear* (Lancez votre carrière), rapport final de l'Expo pour la jeunesse sur les carrières
- *Tough Challenges, Great Rewards* (Redoutables défis, hautes récompenses), évaluation du programme d'alphabétisation/éducation de base des adultes 2002
- *Summer Tutoring Program for Kids 2002* (Programme de tutorat d'été 2002 pour les jeunes enfants); rapport final

Le Québec

Contactez :

Alain Mercier, Directeur de la Formation générale des adultes

<http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGA/portail.html>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/formation_con/Politique/politique_a.pdf

Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre

<http://www1.oecd.org/els/pdfs/EDSFLDOCA027.pdf>

Le Manitoba

Contactez :

Barbara Waynes, Department of Advanced Education and Training (ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle)

<http://www.edu.gov.mb.ca/aet/index.html>

Anna Beauchamp, Adult Learning and Literacy (ALL) (Apprentissage et alphabétisation des adultes), agence de Advanced Education and Training (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle) du Manitoba : <http://www.edu.gov.mb.ca/aet/all/index.html>

Adult Secondary Education Council (ASEC) (Conseil de l'Éducation secondaire pour adultes)

Literacy Partners of Manitoba (LPM) (Partenaires en alphabétisation du Manitoba)

Prior Learning Assessment in Manitoba (Reconnaissance des acquis au Manitoba)

Workplace Education Manitoba (Éducation en milieu de travail, Manitoba)

Centre for Education and Work (Centre d'éducation et de la main-d'œuvre)

Curriculum in Collaboration with Adult Learning Centres (Programme en collaboration avec les Centres d'apprentissage pour adultes) (PDF 1,8 mégaoctet)

Report on Curriculum Benchmarking Committees (Rapport sur le programme des Comités des analyses comparatives), de Robin Millar

Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes

Dual Credit Initiative (Initiative de crédit double) du Manitoba

Policy Framework for PLAR (Cadre de travail de la politique sur la reconnaissance des acquis)

Stages of Literacy and Learning (Étapes en alphabétisation et en apprentissage) du Manitoba

La Saskatchewan

Contactez :

Sharon Markesteyn, Conseillère principale en politiques, Saskatchewan Learning (ministère de l'Éducation de la Saskatchewan) <http://www.sasked.gov.sk.ca/P/index.html>

Recognition of Prior Learning (RPL) Referral Guide [Guide de référence sur la reconnaissance des acquis (RDA)]

Saskatchewan RPL Referral Guide: Pathways for Learning Recognition (Guide de référence sur la RDA en Saskatchewan : voie vers la reconnaissance des acquis), guide de renseignements centralisés en ligne sur les possibilités qu'offre la RDA dans tout le système d'apprentissage de la province.

http://www.sasked.gov.sk.ca/P/rpl/docs/RPL_Referral_Guide_24_04_03.pdf

Saskatchewan Learning PLAR Enhancement Funding Initiative: Final Report (Initiative de financement du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour l'amélioration de la RDA : rapport final) (mars 2003)

http://www.sasked.gov.sk.ca/P/rpl/docs/Enhancement_plar_03_19.pdf

Ce rapport final est un document d'accompagnement du *Saskatchewan Learning PLAR Enhancement Funding Initiative: A progress report* (Initiative de financement du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan pour l'amélioration de la RDA : rapport d'étape) (mars 2002) <http://www.slfdb.com/plar/whatsnew/PLARreport.pdf>

Voir <http://www.siastr.sk.ca/policies/316.pdf> pour obtenir des renseignements sur la politique institutionnelle en RDA du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST).

Voir http://www.usask.ca/university_council/acad_prog/reports/04-21-02.shtml pour la politique Challenge for Credit (Challenge pour des crédits) de l'Université de la Saskatchewan.

Voir <http://www.slfdb.com/rplpolicy.pdf> pour le cadre de travail provincial en RDA, tel que recommandé par le Saskatchewan Labour Force Development Board (Commission de développement de la main-d'œuvre de la Saskatchewan).

Voir le projet de RDA des universités de la Saskatchewan à l'adresse : <http://www.extension.usask.ca/ExtensionDivision/resources/PLAR/index.html>

Voir aussi :

- *Prior Learning Assessment & Recognition: A Guide for University Faculty & Administrators* (Reconnaissance des acquis : un guide pour le corps professoral et les administrateurs des universités) (Auteur : Angelina T. Wong). Contactez : University Extension Press, Université de la Saskatchewan. Tél. (306) 966-5565 Télécopieur (306) 966-5567
- *University-Level Prior Learning Assessment and Recognition: Building capacity for institutional response* (Reconnaissance des acquis au niveau universitaire : capacité d'établissement de mesures institutionnelles). (Auteur : Angelina T. Wong). Contactez : Angie.Wong@Usask.ca
- *PLAR and its applications for an Aboriginal Model of Holistic Learning* (La RDA et sa mise en pratique pour un modèle autochtone d'apprentissage holistique) (Diane Hill). Voir : <http://www.tyendinaga.net/fnti/prior/diane>

Gouvernement du Canada

Comité permanent du développement des ressources humaines

<http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/37/2/HUMA/Studies/Reports/humarp03-e.htm>

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/>

Stratégie d'innovation du gouvernement du Canada

www.innovationstrategy.gc.ca

Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)

<http://labour.hrdc-drhc.gc.ca//index.cfm/doc/english>

Groupe de coordination de la mobilité de la main-d'œuvre

<http://hrdc.gc.ca/sp-ps/lmp/mobility/flmm.shtml>

Institut canadien sur l'apprentissage

http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/clip-pica/summary2003_02.shtml

Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation

<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrib/learnlit/lld.shtml>

Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)

<http://www.nald.ca/nls/ials/ialsreps/ialsbk1.htm>

Valoriser l'alphabétisation au Canada

http://www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/valuing_literacy_e.asp>

Programme des initiatives d'apprentissage (PIA)

<http://www18.hrdc-drhc.gc.ca/programs/lip/desc.asp>

Recherche et innovations

<http://18.hrdc-drhc.gc.ca/programs/researchinnovation/desc.asp>

Initiative Mobilité académique internationale

www.hrdc-drhc.gc.ca/hrib/learnlit/iam/indez.shtml

Direction des Partenariats en ressources humaines (PRH)

<http://hrdc-drhc.gc.ca/hrib/hrp-prh>

Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH)

<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrib/sdd-dds/odi/menu/home.shtml>

Comment répondre aux besoins des travailleurs handicapés — JAN Canada

<http://janweb.icdi.wvu.edu/>

Les données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 ont été publiées en juillet 2003.

<http://www.statcan.ca/english/sdds/3251.htm>

http://www.statcan.ca/english/sdds/document/3251_D3_T9_V1_E.pdf>

Bureau des technologies d'apprentissage (BTA)

<http://olt-bta.hrdc-drhc.gc.ca/>

Statistique Canada

<http://www.statcan.ca/english/freepub/89-573-XIE/free.htm>

<http://www.statcan.ca/english/freepub/89-552-MIE/89-552-MIE2002010.pdf>

Étudiants handicapés

<http://www.statcan.ca/english/sdds/3251.htm>

http://www.statcan.ca/english/sdds/document/3251_D3_T9_V1_E.pdf>

Ressources autochtones

Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA)
Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada (CDRHAC) <http://www.ahrdcc.com>
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)
AHRDS Renewal Committee (ARC) (Comité de renouvellement de la SDRHA)
Bureau des relations avec les Autochtones (BRA)
Assemblée des Premières Nations (APN)
Congrès des peuples autochtones
Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)
Métis National Council (MNC) (Conseil national des Métis)
Association des femmes autochtones du Canada

Ressources Éducation et apprentissage

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)
<http://www.cmec.ca/>

Portail international de l'éducation au Canada

<http://www.educationcanada.cmec.ca/>

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

<http://www.cicic.ca/>

Association des collèges communautaires du Canada (ACCC)

<http://www.accc.ca>

Association des université et collèges du Canada

http://www.aucc.ca/index_e.html

Association des registraires des universités et collèges du Canada

Guide canadien des relevés de notes <http://arucctranscriptguide.homeunix.org:8080/>

Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes (ACÉEÉA)

<http://www.oise.utoronto.ca/CASAE/>

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis

<http://www.capla.ca/Ressources.php>

L'Alliance des conseils sectoriels (ACS)

<http://www.councils.org>

Forum canadien sur l'apprentissage (FCA)

<http://www.caf-fca.org>

Conference Board du Canada

<http://www.conferenceboard.ca/>

Sujets d'intérêt du Conference Board :

- Centre national sur l'enseignement et l'apprentissage
- National Council on Education and Learning (Conseil national sur l'éducation et l'apprentissage) et Forum sur les compétences relatives à l'employabilité
- *Profil des compétences en matière d'innovation* (juillet 2003)
- *Strength from Within: Overcoming the Barriers to Workplace Literacy Development* (Forces internes : franchir les obstacles au développement de l'alphabétisation en milieu de travail) (avril 2003)
- *eLearning in Canada: Survey Findings and Presentation* (L'apprentissage électronique au Canada : résultats d'enquête et présentation) (avril 2003)
- *Business and Education IdeaBook* (Recueil d'idées en affaires et en éducation) de 2003; décrit les initiatives des gagnants en 2003 et en présente une sélection qui illustre la diversité d'activités des organismes participants
- 1st Annual Global Business-Education Partnerships Issues and Trends Survey (Première enquête annuelle sur les questions et tendances liées aux partenariats mondiaux entre le domaine des affaires et l'éducation)

Les organismes d'alphabétisation (ONG)

World Literacy of Canada (Alphabétisation mondiale du Canada)

<http://www.worldlit.ca/>

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)

<http://www.fcfa.net>

Bibliographie de la FCAF

Cadotte, Loraine. Évaluation de la trousse *Montre-moi*, synthèse, FCAF, septembre 2000.

Golin, Grégoire. Caractéristiques des annonces TV grand public qui informent une audience peu alphabétisée, FCAF, 2002.

Pouliot, Diane. Rapport annuel, FCAF, 2002-2003.

Wagner, Serge. Avec la collaboration de Jean-Pierre Corbeil, Pierre Doray et Évelyne Fortin. *Alphabétisme et alphabétisation des francophones au Canada : Résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*, Statistique Canada, 1998.

Wagner, Serge. Huit champs d'intervention pour améliorer l'alphabétisme des francophones, FCAF, 2002.

Wagner, Serge. Pour une société pleinement alphabétisée, travaux et premier suivi d'un colloque pancanadien, FCAF, 2000.

Publications de la FCAF

Le Bulletin des apprenants

De A à Z

La revue à lire

Movement for Canadian Literacy (MCL) (Rassemblement pour l'alphabétisation au Canada)

<http://www.literacy.ca/>

Feuillets d'informations du MCL

- Creating a National Literacy Agenda, Priority 1 ("Developing Policies"), Priority 2 ("Developing a Quality System"), and Priority 5 ("Developing Partnerships") (Création d'un programme d'action nationale en alphabétisation, priorité 1 « Développement de politiques », priorité 2 « Mise au point d'un système de qualité » et priorité 5 « Développement de partenariats »)
- Building a Pan-Canadian Strategy on Literacy and Essential Skills: Recommendations to the Federal Government (Bâtir une stratégie pancanadienne en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles : recommandations au gouvernement fédéral), 21 octobre 2002
- Strengthening Our Literacy Foundation is Key to Canada's Future: Recommendations for the House of Commons Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities (Renforcer notre base d'alphabétisme est la clé de l'avenir du Canada : recommandations au Comité permanent de la Chambre des communes sur le développement des ressources humaines et le statut des personnes handicapées)
- "Who Wants to Learn? Patterns of Participation in Canadian Literacy and upgrading Programs" (Qui veut apprendre? Modèles de participation à des programmes canadiens d'alphabétisation et de perfectionnement), ABC Canada/Literacy BC, 2001
- Priority 3 ("Ensuring Access to the System") in the National Literacy Action Agenda (Priorité 3 « Assurer l'accès au système » du programme d'action nationale en alphabétisation)

Autres documents du MCL :

- La brochure *What Adult Learners would like YOU to know* (Ce que les apprenants adultes aimeraient que VOUS sachiez), élaboré par le Comité consultatif des apprenants du MCL.
- Le manuel *Provincial Learner Support Networks* (Réseaux provinciaux de soutien aux apprenants) (2001) comprend quatre sections : projets et modèles de réussite dans tout le Canada; meilleures pratiques, péages et ressources; lignes de conduite en support à une participation significative aux conseils et aux comités; et une enquête sur les coalitions provinciales et territoriales en alphabétisation.
- *The Book of Changes* (Le livre des changements), disponible en ligne et dans chaque province, est une collection de récits personnels d'apprenants qui relatent de la façon par laquelle l'alphabétisation a changé leur vie.
- Une présentation fondée sur une enquête de plus de 150 apprenants adultes, du Comité consultatif des apprenants au Comité permanent du Parlement, sur le développement des ressources humaines et le statut des personnes handicapées (juin 2003).

Base de données en alphabétisation des adultes (BDAA)

<http://www.nald.ca/>

Page du site Web sur les organismes d'alphabétisation au Canada et dans le monde.
<http://www.nald.ca/litorg/litorg.htm>

Canadian Language and Literacy Research Network CLLRNet (Réseau de recherche sur les langues et l'alphabétisation au Canada) (2000-2005)

University of Western Ontario, London, Ontario
(519) 661-3619

Info-Alpha

<http://www.fqa.qc.ca/menu4/infoalpha.html>

Ligne Info Apprendre

1-888-488-3888

Fondation pour l'alphabétisation

<http://www.fqa.qc.ca>

info@fqa.qc.ca

Programme de soutien aux organismes d'alphabétisation populaire autonomes (PSAPA), programme de financement du ministère de l'Éducation

Laubach Literacy of Canada (LLC) (Alphabétisation Laubach du Canada)

<http://www.laubach.ca/>

International

Commission canadienne pour l'UNESCO

http://www.unesco.ca/french/home_f.htm

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

<http://www.unesco.org/education/uie/activities/CONFVReviewindex.shtml>

Conseil international d'éducation des adultes (CIEA)

<http://www.web.net/icae/>

SMSI : Le Sommet mondial sur la société de l'information

http://www.itu.int/wsis/documents/background.asp?lang=en&c_type=dt

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation

<http://www.un.org/av/photo/subjects/literacy.htm>

« L'alphabétisation, source de liberté » est le thème de la décennie.

http://portal.unesco.org/education/ev.php?URL_ID=5000&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1045089465

Annexe

Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)

Exemples de meilleures pratiques

1. The Consortium Model: A Workplace Literacy Best Practice (Le consortium : une meilleure pratique d'alphabétisation en milieu de travail)

Poursuivant son mandat de créer des partenariats, le SNA a collaboré avec quatre provinces pour former des consortiums provinciaux d'alphabétisation en milieu de travail (le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta).

Le modèle du Manitoba en est le plus ancien et peut être cité en exemple. En 1991, le Manitoba Literacy Office (Bureau d'alphabétisation du Manitoba) et le SNA se sont unis à la division du Manitoba des Manufacturiers et Exportateurs du Canada et à la Manitoba Federation of Labour (Fédération de la main-d'œuvre du Manitoba, pour former Workplace Education Manitoba (WEM) (Éducation en milieu de travail, Manitoba). Le mandat de ce groupe est d'encourager et de sensibiliser le public aux questions d'alphabétisation en milieu de travail et aux moyens d'y parvenir.

Le domaine des affaires et celui de la main-d'œuvre ont chacun deux représentants au sein du comité, ce qui en fait un partenariat équilibré.

Résultat

Environ 20 programmes d'alphabétisation en milieu de travail, financés par le gouvernement provincial, sont dispensés annuellement dans la province. Un nombre presque aussi important de programmes soutenus par Workplace Education Manitoba (Éducation en milieu de travail, Manitoba) continuent d'être financés par le domaine de l'industrie. En outre, la province fait preuve d'un haut niveau de compréhension envers l'éducation en milieu de travail et les partenaires favorisent l'alphabétisation en milieu de travail qui s'est répandue dans toute la province.

Le succès de ce modèle repose sur la communication entre pairs et sur une présentation du problème qui est comprise par les divers groupes d'intervenants. Ce modèle assure également que la responsabilité requise est partagée. De plus, il établit une assise à l'alphabétisation en milieu de travail qui va bien au-delà de tout programme de financement gouvernemental spécifique.

2. AlphaRoute

AlphaRoute est le premier site d'alphabétisation en ligne au Canada. Il donne accès à des agences de prestation de services en alphabétisation et en compétences de base en Ontario, qui fournissent les outils et les ressources nécessaires à une formation à distance ou alternative en alphabétisation pour les quatre différents groupes : les Francophones, les Anglophones, la communauté sourde et les Autochtones. AlphaRoute a été créé en

partenariat avec le Centre AlphaPlus, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario et le Secrétariat national à l'alphabétisation, Développement des ressources humaines Canada. En 2002, AlphaRoute a fait l'objet d'un projet pilote en Ontario et comprenait alors de six à huit sites pilotes dans tout le pays.

Résultats

En automne 2001, AlphaRoute a été lancé pour l'alphabétisation des Autochtones et de la communauté sourde et est maintenant un projet pilote dans ces collectivités. AlphaPlus suit actuellement les recommandations des agences d'apprentissage et de compétences de base, des facilitateurs, des apprenants, des créateurs de programmes et des autres partenaires.

En juin 2001, AlphaPlus a reçu les résultats des études pilotes des Francophones et des Anglophones et s'est appliqué cette année à instaurer les révisions requises. En 2002, AlphaPlus a également préparé et offert un programme de formation aux utilisateurs des services en alphabétisation et en compétences de base d'AlphaRoute.

Deux rapports de recherche ont été co-financés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario et le Secrétariat national à l'alphabétisation :

- AlphaRoute Phase II - Rapport de recherche (1999) produit par AlphaPlus et le Research Interaction Network Inc.
Ce rapport a indiqué que même les apprenants adultes en alphabétisation de base peuvent acquérir des compétences en alphabétisation en ligne à l'aide d'AlphaRoute.
- Using AlphaRoute in Rural Northern Ontario Communities not serviced by Literacy and Basic Skills (LBS) Delivery Agencies (Utiliser AlphaRoute dans les collectivités rurales du Nord de l'Ontario non desservies par les agences d'alphabétisation et de compétences de base) (par Contact North – janvier 2002)
Cette étude a démontré que les apprenants adultes en alphabétisation peuvent efficacement apprendre en ligne à l'aide d'AlphaRoute.

3. Amélioration de l'alphabétisation familiale

En partenariat avec les National Centres of Excellence (NCE) (Centres nationaux pour l'excellence), l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a entrepris un projet en vue de promouvoir le développement de programmes communautaires en alphabétisation familiale. Ce projet met en application les recommandations qui ont résulté d'une évaluation des besoins faite antérieurement par l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Il consiste en une recherche sur le rôle des éducateurs en alphabétisation familiale et sur le développement de matériel et d'ateliers qui leur permettent de mieux comprendre les problèmes qui se posent.

Résultats

Le projet est en cours mais l'on s'attend déjà à ce que la sensibilisation aux initiatives d'alphabétisation familiale sur l'Île-du-Prince-Édouard et l'appréciation de ces projets s'accroissent. Il est également prévu de concevoir un programme que d'autres collectivités rurales fondées sur les ressources naturelles des provinces de l'Atlantique

pourront mettre en œuvre au cours de plusieurs années à venir. Le développement de partenariats entre la collectivité de recherche, le conseil scolaire, le ministère de l'Éducation et les membres de la collectivité, est un exemple d'approche interdisciplinaire au développement de politiques et de prestation de services.

4. The National Aboriginal Literacy Gathering (Le Rassemblement national pour l'alphabétisation des Autochtones)

Fondé sur une vaste consultation auprès des administrateurs et des responsables de la prestation de services aux Autochtones, le projet a réuni les conditions d'une toute première rencontre. La planification de l'événement indiquait déjà un taux de participation très élevé. Ce rassemblement devait fournir le contexte nécessaire au développement des meilleurs modèles possibles de promotion et de prestation de services d'alphabétisation aux Autochtones. Ce sont des entreprises dirigées par des Autochtones qui en ont assuré l'important financement.

Résultats

Le rassemblement national des Autochtones a pu se pencher sur des questions telles que le réseautage, les meilleurs outils d'évaluation utilisés pour les organismes d'alphabétisation des Autochtones, le développement et le soutien d'éducateurs en alphabétisation et la recherche pour soutenir et améliorer l'alphabétisation des Autochtones.

Au milieu de l'an 2000, le SNA a, pour la première fois et au niveau national, donné la possibilité aux alphabétisateurs et aux étudiants de se rencontrer. Cette rencontre a été le début d'un dialogue croissant entre les principaux intervenants sur la meilleure approche envers les besoins d'apprentissage divers des jeunes et des adultes autochtones. Ce dialogue progresse lentement vers la création d'un organisme national d'éducateurs en alphabétisation en vue de promouvoir les méthodes qui ont fait l'objet d'expérimentation et les stratégies fructueuses. Le SNA du DRHC offre appui et encouragement, les personnes directement concernées contribuent connaissances et énergie.

5. Stratégie en alphabétisation des Autochtones pour la Saskatchewan (2000)

À la suite du National Aboriginal Literacy Gathering (Rassemblement national pour l'alphabétisation des Autochtones) au printemps 2000, les neuf délégués de la Saskatchewan ont formé un Provincial Aboriginal Literacy Steering Committee (Comité provincial pour l'alphabétisation des Autochtones) pour soutenir le développement d'une stratégie d'alphabétisation des Autochtones en Saskatchewan. Le Provincial Aboriginal Literacy Steering Committee (Comité provincial pour l'alphabétisation des Autochtones) représente les apprenants, les éducateurs en alphabétisation, les organismes autochtones, le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle du gouvernement de la Saskatchewan et le Saskatchewan Literacy Network (Réseau d'alphabétisation de la Saskatchewan) (coalition provinciale). Depuis le Provincial Aboriginal Literacy Gathering (Rassemblement provincial pour l'alphabétisation des Autochtones) du printemps 2002, des recommandations, qui visent à renforcer les stratégies en cours et à identifier les lacunes du programme ou à l'améliorer, ont été

soumises au gouvernement provincial afin que les besoins des Autochtones soient pris en compte dans la stratégie d'alphabétisation de la Saskatchewan.

Résultats

La stratégie provinciale d'alphabétisation englobera dorénavant une stratégie d'alphabétisation des Autochtones

6. An Endowment Fund: The Braille Literacy Fund (Un fonds de dotation : le fonds pour l'alphabétisation du braille)

Les apprenants aveugles rencontrent de sérieux obstacles à l'alphabétisation en matière de programmes offerts, de matériel d'apprentissage et de moniteurs formés. Le SNA a travaillé avec l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) pour créer la Braille Literacy Foundation (Fondation d'alphabétisation du braille). Celle-ci est maintenant une source autonome de soutien financier pour l'alphabétisation du braille et a décerné plus d'un million de dollars en subventions à des programmes dans toutes les provinces et tous les territoires.

La Fondation s'adresse aux apprenants qui ont, précédemment, eu peu ou pas de possibilités d'améliorer leurs compétences en alphabétisation. Le résultat de son intervention sur la qualité des emplois de ces personnes est allé au-delà des attentes les plus inattendues de l'INCA. L'INCA peut démontrer que l'amélioration de l'employabilité et, facteur encore plus important pour ses clients, les niveaux de revenus des apprenants qui ont complété leur deuxième diplôme en connaissance du braille se sont accrus de près de 55 p. cent.

7. The New Glasgow Black Education Committee - Building a Community Foundation for Learning Project (Comité d'éducation des Noirs de New Glasgow – Projet de création d'une fondation communautaire pour l'apprentissage)

En association avec l'African Canadian Services Division (Section des services aux Afro-Canadiens) et le département de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, le New Glasgow Black Education Committee (NGBEC) (Comité d'éducation des Noirs de New Glasgow) a entrepris une évaluation des besoins en alphabétisation des Afro-Canadiens adultes qui résident dans la région de New Glasgow. Des groupes de discussion, des entrevues individuelles et des séances d'information publique sont tenus afin d'identifier les apprenants adultes et leurs besoins; ces activités permettent également de détecter les lacunes des programmes actuels et de mieux sensibiliser la collectivité aux possibilités d'apprentissage des adultes.

Les intervenants se réunissent à plusieurs reprises, en cours de projet, pour discuter de leurs objectifs et pour faire part de leurs commentaires sur la progression du projet. Une évaluation de mi-parcours aura lieu et tous les partenaires recevront une ébauche provisoire du rapport final. Ce dernier et ses recommandations seront distribués à tous les partenaires, et les spécialistes régionaux en éducation et en alphabétisation se réuniront pour discuter de leurs répercussions sur les collectivités.

Le projet se poursuit et les résultats escomptés sont d'identifier les besoins en alphabétisation de la collectivité, promouvoir l'apprentissage et améliorer l'accès aux programmes, forger des partenariats et aider à établir la base pour de futurs programmes d'alphabétisation des adultes dans la région de New Glasgow.

Ce projet est un excellent exemple de ce qui peut être accompli par des partenariats entre les groupes communautaires et les établissements d'enseignement, objectifs qui ne pourraient être atteints individuellement.

8. Family Literacy Foundations (Fondations pour l'alphabétisation familiale) - projet interprovincial

Le Centre for Family Literacy (Centre pour l'alphabétisation familiale) de l'Alberta a travaillé avec des spécialistes en alphabétisation familiale et des universités de tout le Canada afin de former une équipe de formateurs en alphabétisation familiale dans chacune des cinq régions du Canada.

Basée sur le **Family Literacy Foundational Training** (Formation de base de l'alphabétisation familiale) développé pour l'Alberta et qui s'est avéré être un succès, cette stratégie de formation a été élaborée pour satisfaire les besoins de formation en alphabétisation familiale de tous les éducateurs en alphabétisation familiale potentiels, y compris au sein des agences communautaires, des centres de ressources familiales, auprès des éducateurs en garderies et des programmes autochtones.

La formation porte sur tous les aspects de la pratique de l'alphabétisation familiale : l'alphabétisation émergente et celle des adultes, les compétences des facilitateurs, le travail avec les familles et les groupes, les modèles de programmes, la gestion de programmes et l'évaluation. Cinq équipes de 10 personnes chacune ont été formées pour les cinq régions : l'Atlantique; le Québec et l'Ontario; les T.-N.-O. et le Nunavut; la Saskatchewan et le Manitoba; l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon. En outre, le *Training Manual* (Manuel de formation) et le *Facilitator's Guide* (Guide du facilitateur) ont été révisés pour refléter les besoins de toutes les régions. Ce projet confirme que la formation doit être adaptée aux besoins des facilitateurs de programmes. Alors que l'alphabétisation familiale s'étend au-delà de la communauté d'alphabétisation pour atteindre les grands organismes, une formation plus complète s'impose pour s'assurer de bonnes pratiques.

Août 2004 : ADDENDUM au bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V sur l'éducation des adultes

Objet du bilan

Il importe de préciser d'emblée que même si le bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V sur l'éducation des adultes date de juin 2004, le rapport porte sur l'état des lieux et sur l'avenir prospectif de l'éducation des adultes en date de septembre 2003. Le document a été préparé pour le bilan à mi-parcours du suivi de la conférence sur l'éducation des adultes qui a eu lieu en septembre 2003 à Bangkok, en Thaïlande. C'est pourquoi il est un instantané de l'éducation des adultes en septembre 2003.

Il y a eu changements et progrès en la matière depuis septembre 2003. Aussi, après avoir étudié le bilan à mi-parcours, Ressources humaines et Développement des compétences Canada souhaite y ajouter ce qui suit pour qu'il reflète plus justement l'état actuel de l'éducation des adultes.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Le Bilan de mi-parcours du suivi à CONFINTEA V sur l'éducation des adultes renvoie fréquemment à Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Or, le 12 décembre 2003, le premier ministre a annoncé que cet organisme serait scindé en deux ministères : Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et Développement social Canada. RHDCC s'emploie à constituer une nouvelle direction générale de l'apprentissage, qui se consacrera essentiellement à l'élaboration et à l'application de mesures destinées à surmonter les obstacles financiers à l'apprentissage par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants et de la Stratégie d'incitation à l'épargne-études ainsi que de mesures visant à éliminer les obstacles autres que financiers à l'éducation des adultes. De même, les programmes de subventions et de contributions à l'apprentissage visent tous à éliminer ou tout au moins à réduire ces obstacles.

Conseil canadien sur l'apprentissage

Le rapport sur CONFINTEA renvoie au projet d'institut canadien sur l'apprentissage, devenu le Conseil canadien sur l'apprentissage au début de 2004. Sa mission est d'informer régulièrement les Canadiens sur les progrès accomplis en regard des résultats d'apprentissage et de favoriser la diffusion des connaissances et de l'information entre les différents intervenants.

Direction du Programme canadien de prêts aux étudiants, RHDCC, et Division de la subvention canadienne pour l'épargne-études, Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation, RHDCC

Le budget 2004 a révélé l'intention du gouvernement du Canada d'accorder priorité à l'apprentissage à vie, entre autres objectifs. Il annonçait une série d'améliorations au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) ainsi qu'à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Le PCPE a été enrichi d'une subvention aux étudiants de première année de familles à faible revenu, d'une subvention immédiate aux étudiants ayant une incapacité, du rehaussement du plafond des prêts, de l'abaissement de la contribution attendue des parents et de l'assouplissement des critères d'admissibilité aux mesures de gestion de la dette, y compris une exemption d'intérêts et la réduction de la dette, toutes mesures qui prendront effet d'ici août 2005.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé l'amélioration de la SCEE de façon à aider les familles à faible revenu à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Il s'agit entre autres de meilleurs taux pour la SCEE et de l'instauration du Bon d'études canadien pour inciter les familles à faible revenu à mettre de l'argent de côté pour les études de leurs enfants.

Ces changements représentent un investissement d'environ 400 millions de dollars entre 2004 et 2006.

Secrétariat national à l'alphabétisation, Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation, RHDCC

En 2004, le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA) a demandé à ses partenaires de lui faire connaître les champs de recherche prioritaires qui pourraient l'aider à soutenir le milieu canadien de l'alphabétisation. Les cinq domaines suivants ont été retenus : créer un groupe consultatif sur la recherche; étudier la transparence et l'efficacité des services d'alphabétisation; développer la capacité de recherche des communautés autochtones et francophones; soutenir la recherche dans la pratique; assurer l'accessibilité de la connaissance. Le SNA a examiné les projets de recherche qu'il a financés de 1998 à 2003 et fait des recommandations visant l'adoption d'une approche uniforme de la recherche à l'échelle globale.

Parmi les études déjà financées par le SNA figurent celle de 2000-2001 sur les partenariats d'apprentissage, qui a donné lieu au rapport intitulé *Action Research Improving Workplace Literacy Practice* (recherche-action pour améliorer les pratiques d'alphabétisation en milieu de travail). À celui-ci s'ajoutent d'autres importants travaux sur les méthodes les plus efficaces, le taux de participation des apprenants et apprenantes, l'utilisation d'une langue courante, les besoins des communautés autochtones, les programmes visant les jeunes, les compétences essentielles, les profils ethnographiques, le téléapprentissage et les instruments d'évaluation.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (par l'intermédiaire du SNA et de la Direction générale de la politique sur l'apprentissage) collaborent avec Statistique Canada à l'enquête internationale sur les compétences en lecture, dont le but est de recueillir de l'information sur les caractéristiques sociales et les compétences linguistiques des personnes qui ont participé aux niveaux 1 et 2 de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA 2003). L'étude consistera en tests de lecture destinés à mettre en lumière les forces et faiblesses particulières des participants et participantes et devrait renseigner sur les liens entre les

cinq éléments des compétences en lecture. La principale ronde de collecte de données devrait commencer à l'automne 2004. Les résultats seront prêts en 2006.

Direction de la coordination et de la recherche en matière de politiques, Direction générale de la politique stratégique et de la planification, RHDCC

Les projets pilotes contribuent substantiellement à fonder les décisions sur l'expérience. C'est pourquoi la Direction de la coordination et de la recherche en matière de politiques finance actuellement un projet pilote de Compte individuel de développement (CID) appelé « \$avoir en banque », dont le but est d'aider les personnes à faible à revenu à se constituer des économies pour perfectionner leurs compétences. Le CID est crédité d'un montant proportionnel à la contribution des titulaires au CID, selon le lieu de résidence de ces derniers, mais généralement dans un rapport de 3 pour 1, dans le but de constituer un fonds pour le perfectionnement des compétences, la scolarisation ou la création d'une petite entreprise. L'expérience doit durer neuf ans; elle aura touché 4788 participants et participantes dans dix communautés canadiennes. Les résultats seront diffusés au cours des années à venir, à mesure que les participants et participantes sont retracés, et le rapport final devrait être déposé en 2009. \$avoir en banque favorise le perfectionnement et procure aux Canadiennes et Canadiens ayant un faible revenu la possibilité de rompre le cycle de la pauvreté en trouvant un emploi plus rémunérateur et en améliorant leur taux d'activité.

Direction des partenariats en ressources humaines, Direction générale des compétences en milieu de travail, RHDCC

L'Initiative des compétences essentielles de la Direction des partenariats en ressources humaines (DPRH) finance des projets de recherche et l'élaboration d'applications faisant appel à des compétences essentielles. Ces dernières sont les compétences courantes et générales mises en œuvre dans toute occupation professionnelle : lecture de textes, utilisation de documents, calcul de base, écriture, communication verbale, capacité de raisonnement, travail en équipe, utilisation de l'ordinateur et apprentissage à vie. Le Projet de recherche sur les compétences essentielles (PRCE), entrepris en vertu de l'Initiative, vise, comme son nom l'indique, l'élaboration de profils de compétences essentielles communes à la plupart des activités professionnelles au Canada. Des conseils sectoriels et d'autres partenaires utilisent les résultats du PRCE pour concevoir des documents d'évaluation et de formation des adultes.

L'Initiative finance aussi les travaux de divers partenaires : élaboration d'instruments d'évaluation des compétences essentielles et de formation, recension des pratiques exemplaires et poursuite de la recherche sur l'application de ces compétences essentielles. C'est le cas du *Test of Workplace Essential Skills* (TOWES ou outil d'évaluation des compétences essentielles en milieu de travail), d'abord conçu grâce au financement du SNA et maintenant employé par les entreprises de domaines divers (pétrole, mines, transport maritime et production céréalière) pour élaborer des documents fondés sur les véritables exigences du monde du travail afin d'évaluer les besoins de formation du personnel. Le soutien de la DPRH a permis entre autres au Conseil du camionnage d'adapter le TOWES à son secteur d'activité et d'entreprendre l'élaboration

de programmes de formation grâce auxquels le personnel pourra acquérir ou développer des compétences essentielles.

La DPRH et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada se sont alliés pour financer l'Initiative conjointe sur les compétences essentielles. C'est grâce à ce projet que sept équipes canadiennes d'universitaires reçoivent pendant deux ans (jusqu'en mars 2006) des fonds pour faire de la recherche sur le développement et l'application de compétences essentielles. Les sept projets financés sont les suivants :

- Stratégies d'autoformation pour l'acquisition de compétences essentielles dans le milieu de travail
- *Thought for food: essential skills and food system performance* (ou réfléchir pour se nourrir : rendement sur le chapitre des compétences essentielles et du système d'alimentation)
- Formation fondée sur les compétences essentielles pour les travailleurs handicapés afin d'améliorer les négociations touchant les mesures d'adaptation
- Contextes et représentations de la formation aux compétences essentielles au Québec selon les comités sectoriels de main-d'œuvre
- Typologie des diagnostics de formation utilisée par les directeurs de ressources humaines, dans le cadre de développement de compétences
- *Essential skills and the labour market attachment of vulnerable peoples* (ou compétences essentielles et taux d'activité des personnes vulnérables)
- *Effectiveness of formal and informal learning processes of learning essential skills: a study of immigrant service organizations* (ou efficacité des processus structurés ou non d'apprentissage des compétences essentielles : étude des organismes de services aux immigrants).

Enfin, l'Initiative conjointe va aussi financer deux ateliers de recherche sur les compétences essentielles. Le premier devrait avoir lieu à Edmonton, en février 2005.

En octobre 2004, la DPRH propose son Symposium sur les compétences essentielles aux chercheurs, praticiens et décideurs du Canada et d'ailleurs qui souhaitent établir de nouveaux programmes de recherche et d'action sur les compétences essentielles. Les présentations, dont le recueil sera publié au début de 2005, porteront entre autres sur les sujets suivants :

- vision universitaire et internationale des cadres actuels de l'apprentissage lié à l'emploi;
- compétences essentielles et apprentissage informel chez les adultes peu alphabétisés;
- compétences essentielles et travailleurs en milieu rural : se servir du cadre des compétences essentielles pour promouvoir le développement économique et la durabilité en milieu rural;
- compétences essentielles et populations à risque : meilleures pratiques pour l'intégration, la prestation et l'évaluation.

Division du Programme des conseils sectoriels, Direction des partenariats en ressources humaines, RHDCC

Par l'intermédiaire de son Programme des conseils sectoriels, la Direction des partenariats en ressources humaines finance la création et le maintien de conseils sectoriels, dont chacun veille à la promotion du perfectionnement des ressources humaines dans une industrie particulière. On estime maintenant à 40 p. 100 environ le nombre de personnes qui occupent des postes couverts par un conseil sectoriel. Ces conseils s'occupent des questions de RH et de compétences dans leur secteur en offrant, par exemple, des produits et services de perfectionnement et d'information sur les carrières.

Division des stratégies d'apprentissage et d'appui, Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation, RHDCC

La Division des stratégies d'apprentissage et d'appui (DSAA) élabore des méthodes et des stratégies visant à réduire les obstacles autres que financiers à l'éducation tout au long de la vie. Ces stratégies sont entre autres :

Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

- RHDCC entend intégrer l'évaluation et la reconnaissance des acquis aux pratiques et programmes du gouvernement du Canada, promouvoir le développement des connaissances ainsi que l'élaboration de nouveaux instruments permettant d'évaluer les acquis et promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage en milieu de travail.

Soutien des apprenants

- RHDCC cherche des politiques et pratiques qui pourraient être adaptées de manière à donner aux adultes plus de possibilités d'apprentissage et à éliminer les obstacles qu'ils et elles doivent affronter à cet égard. Il faut noter en particulier le concept des centres de soutien des apprenants, destiné à aider les adultes qui étudient à tirer parti de modes d'assistance globaux, tels la prise de contact, la planification intégrale de la carrière et le soutien à l'alphabétisation, qui peuvent renforcer leur capacité d'apprendre de manière autonome. Deux centres pilotes sont en création.

Initiative Mobilité académique internationale (MAI)

- Depuis 1995, RHDCC (tout comme le ministère qui l'a précédé) offre l'initiative MAI, qui ouvre des possibilités de formation internationale en Amérique du Nord (Canada-É.-U.-Mexique), dans les pays de l'Union européenne et, plus récemment, dans la région circumpolaire. L'objectif de l'initiative est d'aider les élèves canadiens et canadiennes à acquérir les compétences de portée internationale dont ils et elles ont besoin pour tirer leur épingle du jeu de l'économie mondiale, grâce au mouvement des élèves et au transfert des connaissances par-delà les frontières.

Bureau des technologies d'apprentissage (BTA), Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation, RHDCC

Le BTA fait la promotion de possibilités novatrices d'apprentissage à vie qui font appel à la technologie pour enrichir les compétences des Canadiens et Canadiennes. Plus précisément, il facilite la création et le développement de réseaux d'apprentissage communautaire (RAC), qui se distinguent essentiellement par une solide compréhension des besoins de formation des communautés, l'usage des technologies de réseau existantes, le perfectionnement individuel et collectif et de solides partenariats.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Politique d'apprentissage et Bureau des technologies) est coprésident, de concert avec Industrie Canada (Direction générale des applications de l'autoroute de l'information) d'un groupe de travail sur l'apprentissage électronique. Les résultats de leur travail seront la base des grandes lignes de la politique fédérale de l'apprentissage électronique.

Initiatives d'apprentissage au gouvernement du Canada

De nombreux organismes et ministères ont lancé des initiatives qui contribuent à la réalisation du programme national d'apprentissage à vie sans être du ressort du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ils sont énumérés dans les pages suivantes.

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Relations fédérales, provinciales/territoriales et multilatérales en matière d'éducation

Le Ministère supervise la position et les priorités du Canada en matière de politique étrangère dans le contexte de l'éducation à l'étranger. À cet égard, il coordonne les relations du Canada en éducation internationale, dans des contextes bilatéraux et multilatéraux, notamment avec des organisations comme l'APEC, le Commonwealth, l'OEA, l'OCDE et l'UNESCO, ainsi que dans des réunions comme le Sommet des Amériques et le G8.

Le Ministère collabore étroitement à cet égard avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], les ministères fédéraux pertinents et des organismes représentant la société civile. Il se joint aux délégations canadiennes participant aux réunions et activités internationales et multilatérales en matière d'éducation.

http://www.dfait-maeci.gc.ca/culture/iear/academic_relations/rerelations-fr.asp

Programmes d'enseignement coopératif

Les programmes d'enseignement coopératif et d'études à l'étranger sont parrainés par des collèges et universités du Canada. Ils sont conçus pour promouvoir les relations internationales et resserrer les liens de coopération dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Les collèges et universités du Canada concluent des ententes de collaboration avec des établissements d'enseignement d'autres pays qui partagent les mêmes objectifs. Les étudiantes et étudiants peuvent étudier et travailler à l'étranger pendant une période maximale d'un an, selon l'entente prise avec l'établissement hôte.

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/123go/programs-fr.asp>

Bourses du gouvernement du Canada

Les bourses du gouvernement du Canada permettent à des ressortissantes et à des ressortissants étrangers ayant obtenu un succès marqué dans leur cheminement scolaire d'entreprendre des études de deuxième et de troisième cycles ou des recherches postdoctorales dans des établissements d'enseignement du Canada. Les domaines d'études et de recherches admis comprennent les différentes disciplines artistiques, les sciences sociales et les sciences humaines, le commerce et l'administration des affaires, les sciences naturelles et le génie. Les programmes d'études proposés doivent porter sur un sujet touchant le Canada ou comprendre un volet canadien important. Les bourses accordées sont habituellement d'une durée maximale d'une année universitaire.

Programmes en études canadiennes

Série de programmes d'aide aux universitaires qui sont à l'extérieur du Canada pour enseigner, faire de la recherche et publier des documents sur le Canada dans une gamme de disciplines. Il existe 24 associations d'études canadiennes nationales et multinationales dans le monde.

http://www.cdnstudies.ca/a_aboutCS/menu-fr.html

Portail des programmes canadiens et internationaux de bourses d'études

<http://www.scholarships-bourses-ca.org/menu-fr.html>

Missions canadiennes à l'étranger

Bon nombre de missions canadiennes à l'étranger ont un site Web donnant accès à des renseignements divers et à des formulaires concernant les études au Canada et l'obtention d'un permis d'études.

http://www.dfait-maeci.gc.ca/abidjan/information_study-fr.asp

<http://www.beijing.gc.ca/beijing/fr/navmain/visa/study/index.html>

Programme Fulbright Canada–États-Unis

Le Programme Fulbright Canada–États-Unis est un programme binational des gouvernements du Canada et des États-Unis, respectivement appuyés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada et par le Département d'État des États-Unis. Le Programme Fulbright Canada–États-Unis vise à accroître la compréhension entre les deux pays en accordant des bourses aux meilleurs étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, aux professeurs, aux professionnels et aux chercheurs indépendants du Canada et des États-Unis, pour leur permettre de faire de la recherche, d'étudier ou d'enseigner dans le pays voisin. Ces échanges contribuent au perfectionnement de nos futurs dirigeants et dirigeantes et permettent aux spécialistes de chaque pays d'aborder des questions actuelles d'intérêt public.

<http://www.fulbright.ca/fr/home.asp>

Affaires indiennes et du Nord Canada

Enseignement primaire et secondaire

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) verse des fonds aux conseils de bande ou à d'autres responsables de l'éducation des Premières nations pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiennes et Indiens inscrits résidant dans les réserves. Cela comprend la prestation de services d'enseignement dans les écoles situées dans les réserves (gérées par les Premières nations et l'Administration fédérale),

le remboursement des droits de scolarité des élèves des réserves qui fréquentent des écoles provinciales et le financement des coûts des services de soutien aux élèves dont le transport, le counselling, l'hébergement et l'aide financière.

http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/elem_f.html

Programmes d'enseignement postsecondaire

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) soutient financièrement les élèves indiens et inuits admissibles en vertu du Programme d'enseignement postsecondaire (PEP), par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) qui aident les étudiantes et étudiants autochtones à payer les droits de scolarité, les livres et les déplacements, en plus de verser des indemnités de subsistance au besoin.

http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html

Programme des centres culturels et éducatifs (PCCÉ)

Le PCCÉ apporte une aide financière aux Premières nations, aux conseils tribaux, aux conseils de district, aux collectivités inuites et aux sociétés à but non lucratif des Premières nations et des Inuits afin de préserver, de mettre en valeur et de promouvoir la culture et le patrimoine des Premières nations et des Inuits, par la prestation de programmes et de services conçus aux niveaux des collectivités. L'aide consiste à financer les centres existants, qui élaborent et exécutent des programmes culturels et éducatifs pour permettre aux Premières nations et aux Inuits d'y participer et au grand public de mieux les connaître.

http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/cecp_f.html

Programme de garde d'enfants – Alberta, Ontario

Le gouvernement du Canada a conclu une entente financière et administrative avec les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, en vertu de laquelle il finance directement des places en garderie pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Ces fonds doivent servir à fournir des services de développement de la petite enfance et d'apprentissage comparables à ceux qu'offrent ces gouvernements provinciaux aux personnes vivant à l'extérieur des réserves.

http://unionsociale.gc.ca/ecd/2003/report1_f/c8f.html

Portail des Autochtones au Canada – Apprentissage

Source centralisée d'information sur l'éducation et la formation, les bourses, les écoles, les universités et les collèges à l'intention des Autochtones.

<http://www.autochtonesauCanada.gc.ca/acp/site.nsf/fr/ao28010.html>

Système de bourses pour étudiants autochtones

Le Système de bourses pour étudiants autochtones fournit un précieux outil aux étudiantes et aux étudiants autochtones qui veulent faire des études postsecondaires. Les bourses sont offertes par diverses organisations. On peut faire les recherches par région, discipline, fournisseur et mots-clés. Pour demander une bourse, il faut communiquer avec les organismes subventionnaires.

<http://sdiprod1.inac.gc.ca/abs/main.asp?lang=F>

Activités de formation en enseignement spécial

<http://sdiprodl.inac.gc.ca/seto/about.asp?plang=F>

Agence canadienne de développement international

Plan d'action en matière d'éducation de base

Le plan d'action expose les moyens que prendront l'ACDI et ses partenaires du Canada et des pays en développement pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous. Les efforts de l'ACDI viseront essentiellement l'universalité d'accès à l'enseignement primaire, la parité entre les sexes tant au primaire qu'au secondaire et l'amélioration de la qualité de l'éducation de base pour les apprenantes et apprenants de tous âges. Entre 2000 et 2005, l'Agence comptait quadrupler ses investissements en matière d'éducation de base.

<http://www.acdi-cida.gc.ca/education-f/plan>

Programme des universités et collèges

Le Programme des universités et collèges (PUC) vise l'accroissement de la capacité des établissements d'enseignement et de formation des pays en développement à faire face à leurs priorités de développement respectives, le tout en collaboration avec les universités et les collèges.

http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/D774FFFD60A543A785256D7B004A286D?OpenDocument

Agence du revenu du Canada

Régime enregistré d'épargne-études (RREE)

Un régime d'épargne-études est un instrument d'épargne généralement utilisé par les parents qui souhaitent mettre de côté l'argent nécessaire aux études postsecondaires de leurs enfants. L'argent fourni par le gouvernement et les familles en vertu d'un RREE est déposé dans un compte réservé à cette fin et ne peut servir qu'à financer le coût des études postsecondaires. Bref, un RREE est un régime d'épargne-études enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il existe des régimes collectifs, familiaux et non familiaux.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/registered/resp/menu-f.html>

Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Le Régime d'encouragement à l'éducation permanente permet à une personne de tirer de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) de quoi financer sa propre formation ou celle de son conjoint ou de sa conjointe. Il n'est toutefois pas possible d'utiliser un REER pour financer les études de son propre enfant ou de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe. Les étudiants ayant une incapacité peuvent financer un cours à l'aide d'un REER sans avoir à étudier à temps plein.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/individuals/topics/rrsp/withdrawals/llp/menu-f.html>

Déductions et crédits pour les étudiantes et les étudiants

Des déductions et crédits courants sont possibles, au titre des droits d'admission et de scolarité, de l'intérêt couru sur les prêts aux études, des frais de déménagement, des frais de garde ainsi que de la TPS et de la TVH.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/individuals/segments/students/deductions-f.html>

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

La Prestation fiscale canadienne pour enfants est une prestation mensuelle non imposable versée aux familles admissibles pour les aider à assumer ce qu'il en coûte d'élever des enfants de moins de 18 ans.

<http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/cctb/menu-f.html>

Déduction concernant l'aide pour frais de scolarité reçue pour la formation de base des adultes (FBA)

La FBA consiste en études primaires ou secondaires ou en tout autre type de formation non admissible au crédit d'impôt pour frais de scolarité. Elle comprend donc les cours suivis pour obtenir le diplôme d'études secondaires, améliorer ses compétences en lecture et en écriture, mettre à niveau les acquis du secondaire afin de se préparer à occuper un poste particulier ou suivre des études supérieures. Une personne qui a touché (et déclaré dans son revenu) une aide financière couvrant une partie ou l'ensemble des droits de scolarité exigés pour des cours du primaire ou du secondaire peut réclamer une déduction pour le montant de l'aide admissible reçue.

Le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord-Ouest ont conclu une entente relative au marché du travail avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et délivrent un T4E aux personnes qui ont reçu une aide financière tout en participant à une initiative d'emploi approuvée (prestations en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi, aide visant les frais de scolarité pour la formation de base des adultes, etc.).

http://www.cra-arc.gc.ca/E/pub/tg/5000-g/5000-g-11-03e.html#P904_129414

Allocations spéciales pour enfants

Les allocations spéciales pour enfants sont des paiements mensuels exempts d'impôt devant servir aux soins et à l'éducation des enfants de moins de 18 ans qui résident physiquement au Canada et qui sont sous la responsabilité d'un ministère fédéral ou provincial, d'un service de protection de l'enfance ou d'un établissement.

http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/children_special_allowances-f.html

Portail de formulaires et de publications concernant les étudiantes et les étudiants

Ce site ouvre accès à tous les formulaires et les publications dont les étudiantes et les étudiants peuvent avoir besoin relativement à leur déclaration de revenus.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/individuals/segments/students/menu-f.html>

Brochure Les étudiants et l'impôt

<http://www.cra-arc.gc.ca/E/pub/tg/p105/p105-f.html>

Information à l'usage des étudiantes et étudiants étrangers au Canada

Certains étudiantes et étudiants étrangers qui étudient au Canada doivent produire une déclaration de revenus canadienne. Il faut d'abord déterminer le statut de résidence pour savoir si et comment le revenu sera imposé au Canada. Il est suggéré de communiquer avec le Bureau des services fiscaux, au 1 800 267-5177, pour connaître les règles applicables.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tax/nonresidents/individuals/students-f.html>

Certificat pour les frais de scolarité et le montant relatif aux études

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, tout établissement d'éducation doit être reconnu pour être autorisé à délivrer à ses étudiants un Certificat pour les frais de scolarité et le montant relatif aux études (T2202A). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (art. 118.5 et 118.6), c'est le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences qui détermine l'admissibilité d'un établissement d'enseignement privé offrant des cours (sauf ceux qui permettent d'obtenir des crédits universitaires) qui visent à donner ou à augmenter la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle. Toute décision concernant l'impôt sur le revenu relève toujours du ministère du Revenu.

Citoyenneté et Immigration Canada

Programme de cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)

Les CLIC sont des cours de français et d'anglais de base offerts aux immigrantes et aux immigrants ainsi qu'aux réfugiés pour faciliter leur intégration sociale, culturelle et économique au Canada. Dans le cadre de ces cours, les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants s'initient au mode de vie du Canada pour ainsi devenir au plus tôt des membres actifs de la société canadienne.

<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-2.html>

<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/bienvenue/bien-22.html>

Renseignements sur l'éducation à l'intention des nouveaux arrivants

<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/fiche-ecole-post.html>

<http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/fiche-ecole.html>

Commerce international Canada

Service de commercialisation de l'éducation

Le mandat du Service de commercialisation de l'éducation est de promouvoir dans le monde les produits, les services et l'expertise du Canada dans le domaine de l'éducation et de la formation. Par l'entremise des ambassades, hauts-commissariats, consulats, salons professionnels, études de marché et efforts concertés, le Service offre une aide coordonnée aux fournisseurs canadiens d'éducation et de formation désireux de commercialiser leurs produits et services à l'échelle internationale. Le Service collabore avec d'autres ministères et agences de promotion, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des établissements d'enseignement afin d'appuyer l'essor du secteur canadien de l'éducation et de la formation sur la scène internationale. Il gère en outre la page d'accueil de l'Industrie canadienne du savoir.

Deux fois l'an, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est l'hôte d'une table ronde pancanadienne sur la commercialisation de l'éducation, à laquelle participent les ministères provinciaux de l'Éducation, des organismes provinciaux de commercialisation de l'éducation, des associations nationales du domaine et d'autres ministères fédéraux afin de promouvoir collectivement et plus efficacement le Canada comme une destination intéressante d'études qui offre un enseignement et des services et des produits d'apprentissage d'avant-garde, grâce à ses établissements d'enseignement de calibre mondial. Ce forum offre un moyen efficace d'établir une approche et des synergies communes. Le gouvernement appuie aussi activement les

programmes provinciaux et territoriaux de mise en œuvre des stratégies de promotion internationale.

Le Conseil consultatif sur la commercialisation des services de l'éducation, qui conseille le ministre du Commerce international, est un organisme représentatif de haut niveau formé d'experts de toutes les provinces et dont font également partie, à titre d'observateurs, des associations nationales et des fonctionnaires provinciaux et fédéraux.
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/ics-cki/menu-fr.asp>

Commission de la fonction publique

Échanges Canada

Échanges Canada est un programme de perfectionnement qui vise à promouvoir et à faciliter l'échange de personnel grâce à des affectations temporaires entre les ministères et les organismes de la fonction publique et tous les autres secteurs, au Canada et à l'étranger. En acceptant des affectations dans un nouveau secteur, les participantes et participants augmentent leurs compétences personnelles et professionnelles, tandis que leurs employeurs profitent de ces nouvelles aptitudes, connaissances et méthodes.
http://www.hrma-agrh.gc.ca/ic-ec/index_f.asp

Défense nationale

Académie canadienne de la Défense

En avril 2002, la Défense a créé l'Académie canadienne de la Défense dans le but d'établir des partenariats avec des établissements d'enseignement du Canada et d'autres pays. Chaque année, plus de 40 collèges et universités, y compris le Collège militaire royal du Canada, décernent diplômes et grades à près de 600 membres des Forces canadiennes.
http://www.forces.gc.ca/site/about/education_f.asp

Éducation des personnes à charge – Gestion

Le site Éducation des personnes à charge – Gestion porte sur l'éducation des personnes à charge du MDN au Canada et à l'étranger et sur les frais y afférents. On y trouve une information abondante sur les possibilités d'enseignement en Europe, des règlements sur la politique et l'administration des écoles outre-mer et sur la sélection du personnel et des personnes à charge en vue de postes à l'étranger. Le site renseigne aussi sur les allocations pour études à l'étranger et les indemnités s'appliquant aux personnes à charge qui étudient au Canada. S'y ajoutent des lignes directrices à l'adresse des officiers supérieurs. Le site propose enfin de multiples liens vers des pages d'information sur les écoles internationales des Forces canadiennes, les associations d'anciens et d'anciennes des écoles outre-mer du MDN et d'autres sources d'information sur l'éducation au Canada et dans le monde.
<http://www.forces.ca/dgcb/educat/>

Développement social Canada

Prestation nationale pour enfants

Un partenariat unique entre les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires et les Premières nations. La Prestation nationale pour enfants vise à prévenir et à réduire la pauvreté des enfants au Canada, à favoriser la participation au marché du travail en faisant en sorte que le travail soit toujours plus profitable aux familles que l'aide sociale

et à réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs de programme et en uniformisant les prestations partout au Canada.

<http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/ps/collaboratifs/9999-000109/pn.shtml>

Appel de propositions : apprentissage et garde des jeunes enfants et inclusion sociale

http://www.sdc.gc.ca/asp/gateway.asp?hr=en/hip/sd/02_infoguide000.shtml&hs=cyd

École de la fonction publique du Canada

L'École de la fonction publique du Canada est le fournisseur de services de formation de la fonction publique du Canada. Elle a été créée pour répondre de manière plus unifiée aux besoins communs des fonctionnaires fédéraux en matière d'apprentissage et de perfectionnement et garantir que tous les fonctionnaires, partout au Canada, possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens les résultats auxquels ils s'attendent.

L'École réunit trois organismes fédéraux bien établis – Formation et perfectionnement Canada et Formation linguistique Canada, de la Commission de la fonction publique, et le Centre canadien de gestion – afin de fournir un accès centralisé à l'apprentissage commun dont les fonctionnaires ont besoin pour servir efficacement le Canada et les Canadiens.

http://www.myschool-monecole.gc.ca/main_f.html

Forum pancanadien des apprenants

Le Forum pancanadien des apprenants réunit des représentantes et des représentants de réseaux interministériels d'importance, intéressés par la formation et de ministères et organismes fédéraux qui offrent des occasions d'apprentissage. Les membres de ce réseau sont les ambassadeurs ou les champions de l'apprentissage dans leurs sphères d'influence. En participant au Forum, ils et elles contribuent à la production de résultats positifs pour la clientèle de l'École de la fonction publique du Canada.

http://www.myschool-monecole.gc.ca/events/special/pancan/index_f.html

Campusdirect

Campusdirect est un projet pilote constitué d'un portail d'apprentissage en direct et d'une bibliothèque de cours pour apprentissage autonome à l'intention des fonctionnaires, rendu possible par des applications nouvelles et novatrices d'enseignement et d'apprentissage. *Campusdirect* relève du Réseau des instituts d'apprentissage et de perfectionnement (RIAP) et est géré par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC). Le Conseil du Trésor a décidé de financer le projet pilote pendant trois ans.

http://www.campusdirect.gc.ca/a/a_f.asp

Services internationaux – Apprentissage et développement organisationnel

Les programmes d'apprentissage sont conçus pour appuyer les gouvernements dans la modernisation des services d'administration dans les secteurs du développement institutionnel et de la valorisation durable du potentiel. Les Services fournissent en outre de l'aide technique pour les projets de développement international en mettant à contribution l'expertise du gouvernement canadien.

Grâce à des ententes de partenariat avec des organisations de développement international, d'autres ministères canadiens ou des institutions privées, l'École offre des programmes dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines; encadrement institutionnel et gestion dans le secteur public; développement du leadership et gestion du changement; enseignement des langues secondes; gestion des opérations et des finances; étude des structures de l'administration publique.

http://www.myschool-monecole.gc.ca/services/ilp_f.html

Industrie Canada

Rescol canadien

Rescol est un partenariat entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, la communauté enseignante et le secteur privé, qui fait la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en apprentissage. Ce partenariat a permis à Rescol de brancher les écoles et les bibliothèques publiques du Canada à Internet le 30 mars 1999, une première mondiale. Afin de poursuivre toujours plus loin dans cette direction, Rescol et ses partenaires ont étendu la connectivité des écoles aux salles de classes. C'est ainsi qu'en mai 2000, près d'un demi-million d'ordinateurs étaient branchés à Internet dans les écoles canadiennes.

<http://www.schoolnet.ca/accueil/f/>

Campus branché canadien

Le gouvernement fédéral favorise l'accessibilité du public à diverses possibilités de formation postsecondaire au moyen de l'initiative Campus branché, un portail Internet qui relie les apprenantes et les apprenants à plus de 2500 cours en direct offerts par plus de 80 collèges et universités participants.

<http://www.campusconnection.ca/index.jsp>

Campus Canada

Campus Canada coopère avec les établissements d'enseignement postsecondaire, universités et collèges, et vise à rendre les études universitaires et collégiales plus accessibles par l'apprentissage en ligne. Les services offerts permettent aux apprenantes et apprenants d'obtenir des attestations d'études universitaires ou collégiales qui répondent parfaitement à leurs objectifs personnels et à leurs besoins d'apprentissage.

Le site Web de Campus Canada renseigne sur les grades, les diplômes et les certificats universitaires et collégiaux offerts en ligne par ses établissements partenaires. Campus Canada aide aussi les adultes qui possèdent une formation et une expérience professionnelle substantielle à déterminer si celles-ci peuvent être évaluées aux fins de délivrance de crédits. La reconnaissance de l'expérience professionnelle permet d'acquérir plus rapidement un diplôme, un certificat ou un grade. Campus Canada collabore avec Campus branché canadien pour fournir aux apprenantes et aux apprenants un choix encore plus vaste de cours et de programmes.

<http://www.campuscanada.ca/about/default.asp?LANG=f>

Ordinateurs pour les écoles

Ordinateurs pour les écoles rend plus accessible aux jeunes Canadiennes et aux jeunes Canadiens la technologie informatique, en milieu d'apprentissage, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans une économie et une société axées sur la technologie. <http://cfs-ope.ic.gc.ca/default.asp?lang=fr&id=67>

EduSpecs

EduSpecs d'Industrie Canada est la contribution du Canada aux efforts déployés par un certain nombre de pays pour élaborer des spécifications techniques et des normes communes d'apprentissage par l'intermédiaire d'Internet. La vision sous-jacente consiste à rendre accessibles aux Canadiennes et aux Canadiens des ressources d'enseignement et de formation de qualité, qui répondent à leurs besoins et servent leurs intérêts sur les plans individuel et collectif. Parmi les activités d'EduSpecs, citons : représenter le Canada au sein d'organismes internationaux d'apprentissage par Internet, veiller à ce que tout le secteur de l'apprentissage en ligne dispose de l'information pertinente sur les spécifications et les normes, effectuer des recherches dans le domaine des spécifications et des normes relatives à l'apprentissage en ligne, encourager l'utilisation de spécifications et de normes par la communauté canadienne de l'apprentissage en ligne.

<http://eduspecs.ic.gc.ca/pub/index.html?iin.lang=fr>

ConnectAction des générations

ConnectAction des générations (CAC) invite les étudiantes et étudiants à interroger des Canadiennes et Canadiens plus âgés sur des thèmes liés à leur vie, à écrire, à préparer des images et autres supports et à publier les produits sur le site Web de CAC suivant les modèles fournis. C'est une initiative unique du Programme Rescol à la source d'Industrie Canada, dont le but est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à développer leurs compétences relatives à Internet. Sur le site, on peut voir les dossiers complétés, s'inscrire en direct, utiliser la boîte à outils, consulter des ressources éducatives et lire des guides.

http://www.schoolnet.ca/grassroots/gcc/about/gcc_f.asp

Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement

Le Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement souligne les efforts d'enseignantes et d'enseignants hors du commun qui se sont distingués par des pratiques d'enseignement novatrices, qui ont fait preuve d'engagement et de leadership et qui ont contribué à l'acquisition de compétences par les élèves ainsi qu'à leur participation et à leur bon rendement. On trouve sur le site Web les directives de mise en candidature, de l'information sur les lauréates et lauréats antérieurs et des renseignements sur les pratiques exemplaires dans le domaine de l'enseignement.

<http://pma-ppm.ic.gc.ca/pub/index.html?iin.lang=fr>

Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'éducation de la petite enfance

<http://www.ic.gc.ca/cmb/welcomeic.nsf/859afa4f64ae6b1f852565e60060bc68/85256a5d006b972085256dc5006d2665!OpenDocument>

t

Toile scolaire francophone

La Toile scolaire francophone est un projet de collaboration mis sur pied par Rescol, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. La Toile permet à de jeunes professionnelles et professionnels canadiens de visiter d'autres pays membres de la francophonie pour initier et former des enseignantes et des enseignants, des étudiantes et des étudiants ainsi que des jeunes aux technologies de l'information et des communications (TIC).

<http://www.schoolnet.ca/toile/f/index.html>

Patrimoine canadien

Programme des études canadiennes

Le Programme des études canadiennes a été créé en 1984, dans le but d'encourager les Canadiens et les Canadiennes à mieux connaître leur pays. À cette fin, un programme de financement appuie la production de matériel didactique pour divers ordres d'enseignement, y compris la formation continue, et pour le grand public, le tout portant sur des domaines jugés méconnus ou négligés des études canadiennes.

Les fonds versés peuvent couvrir jusqu'à la moitié des frais d'impression ainsi que des frais d'élaboration et de production de films, de matériel audiovisuel et de matériel didactique pour l'enseignement automatisé ou assisté par ordinateur. Outre son rôle de bailleur de fonds, le Programme coordonne avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux ou territoriaux des projets conjoints visant à promouvoir et à stimuler les études canadiennes au pays, en plus de collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à la promotion des études sur le Canada à l'étranger.

http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/pec-csp/info_f.cfm

Programme des langues officielles dans l'enseignement

Il s'agit d'un programme conçu : 1) pour aider les provinces et les territoires à offrir aux membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (les anglophones du Québec et les francophones de l'extérieur du Québec) la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle; et 2) pour permettre à toutes les citoyennes et tous les citoyens canadiens d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde au primaire et au secondaire.

Aux termes d'un protocole multilatéral d'une durée de cinq ans conclu avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et d'ententes bilatérales conclues avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux (ministères de l'Éducation), le gouvernement du Canada finance une partie des coûts supplémentaires engagés pour offrir aux minorités linguistiques des programmes d'enseignement dans leur langue et d'enseignement du français ou de l'anglais comme langue seconde, y compris des programmes d'immersion (projets d'infrastructure, élargissement et développement des programmes, formation et perfectionnement des enseignantes et des enseignants, aide aux étudiantes et étudiants).

http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/lo-ol/progs/efpe-fpae_e.cfm

Jeunesse Canada au travail

Jeunesse Canada au travail offre aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux jeunes diplômés l'occasion de mettre leurs compétences à l'épreuve, d'établir les bases de leur carrière, de gagner de l'argent pour leurs études et d'enrichir leur perspective de carrière. Les emplois d'été et les stages qui sont offerts permettent aux jeunes participantes et participants de vivre une expérience unique d'apprentissage et de travail, que ce soit une occasion de pratiquer leur langue maternelle dans un musée, un emploi sur le terrain dans un de nos magnifiques parcs nationaux ou encore un stage au Canada ou à l'étranger.

http://www.canadianheritage.gc.ca/special/yvw-jct/html/welcome_f.htm

Reconnaissance des compétences acquises à l'étranger : enquête sur les projets en milieu communautaire et les projets de recherche récents (1995-2001) financés par le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien

Marilyn Smith, Groupe de recherche comparée international, Recherche et analyse stratégiques (RAS), Planification stratégique et coordination des politiques, ministère du Patrimoine canadien.

http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/multi/pubs/sra-ras/sra-ras_f.pdf

Santé Canada

Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)

Le PACE finance à long terme des groupes communautaires pour leur permettre de mettre sur pied et d'offrir des services qui répondent aux besoins de santé et de développement des enfants de 0 à 6 ans qui sont à risque. Le PACE reconnaît que les groupes communautaires peuvent identifier les besoins des enfants et y répondre et encourage le partenariat et le développement des capacités communautaires.

http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/pace_objectifs_f.html

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) dans les collectivités urbaines et nordiques est un programme général d'intervention précoce qui s'adresse aux enfants et aux familles des peuples inuits, métis et des Premières nations vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités nordiques. Il a pour objet de préparer les enfants autochtones à entrer à l'école tout en répondant à leurs besoins spirituels, affectifs, intellectuels et physiques. L'objectif principal du PAPA est de démontrer que des stratégies d'intervention précoce conçues et gérées à l'échelon local peuvent engendrer chez les enfants autochtones un sentiment d'estime de soi et une soif d'apprendre, leur donner la chance de réussir dans la vie et de s'épanouir pleinement. On compte maintenant 114 centres PAPA dans diverses communautés urbaines et nordiques au Canada.

http://www.phac-aspc.gc.ca/dca-dea/programs-mes/papa_accueil_f.html

Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves

Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves vise à préparer les jeunes enfants des Premières nations à leurs années d'école, en tenant compte de leurs besoins émotionnels, sociaux, de santé, nutritionnels et psychologiques. Cette initiative favorise l'élaboration de projets qui regroupent les éléments suivants : culture et langue, éducation, promotion de la santé, nutrition, aide sociale et engagement parental.

Par ailleurs, le programme encourage la mise sur pied de projets placés sous l'autorité des communautés des Premières nations, qui ont pour but d'inculquer aux participants et participantes un sentiment de fierté et un désir d'apprendre, d'aider à l'acquisition des compétences parentales et d'améliorer les relations familiales, de favoriser le développement affectif et social, et d'accroître la confiance en soi. Il vise également à aider les parents à améliorer leurs compétences en vue de contribuer au développement sain de leurs enfants.

<http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/pc/papa/index.htm>

Statistique Canada

Programme de la statistique de l'éducation et Centre de la statistique de l'éducation

Le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada élabore des enquêtes, fournit des statistiques et effectue des recherches et des analyses sur les questions d'actualité en éducation, en formation et en alphabétisation. Il élabore son programme en consultation avec le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (un partenariat entre Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et d'autres intervenants en éducation.

http://www.statcan.ca/francais/edu/edstat_f.htm

Programme pancanadien de recherche en éducation (PIPCE)

En 1997, le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), partenariat entre Statistique Canada et le CMEC, a lancé le Programme pancanadien de recherche en éducation (PPRE) pour attirer l'attention du milieu de la recherche du Canada sur les sujets de recherche jugés importants par les ministres de l'Éducation et de la Formation des provinces et des territoires et pour favoriser les échanges sur ces sujets avec les divers partenaires du secteur de l'éducation. En commandant des études sur des sujets donnés et en organisant des colloques, le PPRE favorise et présente des travaux de recherches adaptés aux politiques et encourage la communication entre les intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation.

http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-582-XIF/2003001/educ_f.htm

Programme de liaison universitaire

Le Programme de liaison universitaire de Statistique Canada permet aux enseignantes et aux enseignants des établissements postsecondaires de trouver les produits et renseignements de Statistique Canada dont ils ont besoin pour leurs cours, leurs manuels scolaires et les travaux qu'ils donnent à faire aux étudiantes et aux étudiants. Ce programme leur permet aussi de visiter les bureaux de Statistique Canada pendant un congé sabbatique ou autre pour faire de la recherche et des études de faisabilité liées aux bases de données, aux recherches en cours et aux rapports de Statistique Canada. Le programme s'adresse aux facultés d'éducation et à certains départements de sciences sociales dans tout le Canada.

http://www.statcan.ca/francais/liaison/index_f.htm

E-STAT

E-STAT est un outil interactif d'enseignement et d'apprentissage offert par Statistique Canada au secteur de l'éducation. Il s'agit d'un dépôt de statistiques sur le Canada et sur sa population. E-STAT contient des données sur l'ensemble de la collectivité canadienne dont 25 millions de séries chronologiques (format multidimensionnel) courantes de CANSIM (Système canadien d'information socio-économique), ainsi que des données de recensements. Au moyen d'E-STAT, les enseignants et les élèves peuvent transformer ces statistiques en cartes, en diagrammes et en tableaux. Le produit E-STAT est offert exclusivement aux établissements d'enseignement.

http://www.statcan.ca/francais/Estat/licence_f.htm

Programme des centres de données de recherche

Le programme des centres de données de recherche (CDR) s'inscrit dans une initiative de Statistique Canada, du [Conseil de recherches en sciences humaines du Canada \(CRSH\)](#) et de

consortiums d'universités visant à renforcer la capacité de recherche sociale du Canada et à soutenir le milieu de la recherche sur les politiques. Les centres de données de recherche (CDR) permettent aux chercheurs de consulter les microdonnées d'enquêtes sur les ménages et sur la population. Le personnel des centres relève de Statistique Canada.

http://www.statcan.ca/francais/rdc/index_f.htm

Revue trimestrielle de l'éducation

Périodique de StatCan sur l'éducation et la formation au Canada présentant des données tirées de dossiers administratifs et d'enquêtes et une analyse des questions et tendances actuelles du secteur de l'éducation. (N'est plus disponible depuis mars 2004; doit être remplacée par un nouveau périodique.)

<http://www.statcan.ca/english/ads/81-003-XPB/index.htm>

Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada

Publication Internet gratuite qui fournit des renseignements sommaires sur des questions d'éducation et donne accès aux indicateurs et aux résultats d'analyse sur l'éducation au Canada.

<http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=81-004-X&CHROPG=1>

Éducation, compétences et apprentissage (devenu Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation) – Documents de recherche

http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/listpub_f.cgi?catno=81-595-MIF

Liste de ressources éducatives

http://www.statcan.ca/francais/edu/list_f.htm

Liste d'enquêtes sur l'éducation

http://www.statcan.ca/francais/sdds/0020t_f.htm

Recensement

<http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/standard/themes/DataProducts.cfm?S=1>

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

L'Institut du savoir

L'Institut offre aux professionnelles et professionnels du gouvernement des programmes d'études, de perfectionnement et de formation dans le domaine des technologies et des communications (TIC). En partenariat avec des établissements d'enseignement postsecondaire, l'Institut du savoir a élaboré un programme de formation en TIC propre au gouvernement, à l'intention des fonctionnaires occupant des postes techniques ou non.

<http://www.tpsgc.gc.ca/institut/text/index-f.html>

Paiements en remplacement d'impôts

Dans le cadre du Programme des paiements versés en remplacement d'impôts, le gouvernement du Canada verse chaque année plus de 400 millions de dollars à quelque 1700 autorités taxatrices, comme les municipalités, les provinces, les commissions scolaires, les organismes de services locaux et les Premières nations. Il assume ainsi une

partie des coûts des administrations municipales dans les collectivités où il possède des biens immobiliers.

<http://www.tpsgc.gc.ca/pilt/text/index-f.htm>

Se rendre au Canada – Étudier (portail)

Renseignements et liens pour ceux et celles qui veulent étudier au Canada. Tous les sites Web des missions canadiennes à l'étranger proposent un lien vers ce site.

<http://canadainternational.gc.ca/SBPage.aspx?pageid=589&lang=fr>

1 800 0-CANADA

Des numéros de téléphone à composer pour obtenir le même genre de renseignements que sur le portail ci-dessus, mais de vive voix.

http://canada.gc.ca/directories/infor_f.html

Organismes subventionnaires

Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est une société autonome sans but lucratif créée par le gouvernement fédéral en 1997. Elle a pour but d'accroître la capacité des universités, collèges, hôpitaux de recherche et autres établissements à but non lucratif du Canada de faire de la recherche-développement technologique de niveau international. En investissant dans la modernisation des infrastructures, la FCI encourage l'excellence dans la recherche et contribue à améliorer la formation donnée dans les établissements de tout le Canada.

<http://www.innovation.ca/index.cfm>

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM)

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est un organisme privé et autonome créé en vertu d'une loi du Parlement en 1998. La Fondation est dotée d'un fonds de 2,5 milliards de dollars qu'elle emploie à aider les Canadiennes et les Canadiens à relever les défis de l'évolution rapide de l'économie et de la société en leur offrant la possibilité de faire des études postsecondaires.

<http://www.millenniumscholarships.ca/>

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) est l'organisme national chargé d'effectuer des investissements stratégiques dans la capacité scientifique et technologique du Canada. Le CRSNG appuie à la fois la recherche fondamentale universitaire au moyen de subventions de recherche et de projets de recherche dans le cadre de partenariats entre les universités, les gouvernements et l'industrie, ainsi que la formation de personnel hautement qualifié. Le CRSNG est un employeur distinct du gouvernement du Canada, qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Il est dirigé par un conseil composé de 22 membres issus des secteurs public et privé ainsi que du milieu universitaire.

<http://www.nserc.ca/indexfr.htm>

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) est un organisme fédéral autonome qui encourage et appuie la recherche et la formation universitaires dans les domaines des sciences sociales et des sciences humaines. Constitué par une loi du

Parlement en 1977, il est dirigé par un [conseil](#) de 22 membres qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.
http://www.crshe.ca/web/home_f.asp